

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTRE DU PORTEFEUILLE - MINISTRE DU BUDGET

Document n°12

**RAPPORT DE LA SITUATION
FINANCIERE CONSOLIDEE
DES ENTREPRISES
PUBLIQUES, EXERCICE 2021**

Kinshasa, septembre 2023

TABLE DES MATIERES

LISTE DE TABLEAUX	5
LISTE DE GRAPHIQUES.....	7
INTRODUCTION	8
RESUME EXECUTIF	10
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ECONOMIQUE ET PERIMETRE DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT EN 2021	13
1.1. Contexte économique de l'évolution des entreprises publiques en 2021	13
1.1.1. Contexte économique international	13
1.1.2. Contexte économique national.....	13
1.2. Périmètre des participations de l'Etat	14
1.2.1. Périmètre des participations directes de l'Etat	14
1.2.2. Périmètre des participations indirectes de l'Etat au 31 décembre 2021	15
1.2.3. Valeur indicative des entreprises publiques.....	15
1.2.4. Faits saillants en rapport avec les participations de l'Etat en 2021	16
CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX DES ENTREPRISES PUBLIQUES AU 31 DECEMBRE 2021	18
2.1. Principaux constats	18
2.2. Facteurs explicatifs de la non viabilité des entreprises publiques	20
2.2.1. Problèmes structurels des entreprises publiques.....	20
2.2.2. Mauvaise gouvernance des entreprises publiques	21
2.2.3. Les difficultés rencontrées dans l'exécution du programme de réforme des entreprises publiques	21
2.2.4. Les contraintes spécifiques relevées par les entreprises publiques	21
2.3. Recommandations.....	22
CHAPITRE 3 : GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN 2021	23
3.1. Gouvernance des entreprises publiques en 2021	23
3.1.1. Cadre légal et institutionnel applicable aux entreprises publiques	23
3.1.2. Cadre de gouvernance des entreprises publiques	25
3.1.3. Faits saillants en matière de gouvernance des entreprises du portefeuille	26
3.2. Transparence des entreprises publiques	26
3.2.1. Etat de transmission des états financiers des entreprises publiques aux instances de contrôle	26
3.2.2. Opinions des commissaires aux comptes.....	27
3.2.3. Situation de validation par le CSP des prévisions budgétaires des entreprises publiques 2020 et	28
2021	28
CHAPITRE 4 : PERFORMANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES	30
4.1. INDICATEURS DE GESTION.....	31
4.1.1. Etude de la croissance : Mesure et Appréciation	31
4.1.2. Etude de la rentabilité d'exploitation et du financement interne de la croissance des entreprises	36
publiques étudiées.....	36
4.2. INDICATEURS DE LA STRUCTURE FINANCIERE	44
4.2.1. Analyse de la solvabilité par la structure financière des entreprises publiques	45
CHAPITRE 5 : RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES	52
5.1. Des flux financiers vers l'Etat.....	52
5.1.1. Recettes fiscales et non fiscales payées par les entreprises publiques	52

5.2.	Des flux vers les entreprises publiques.....	61
5.2.1.	Subventions et interventions économiques versées aux entreprises publiques de 2019 à 2021	61
5.2.2.	Taxes affectées à certaines entreprises publiques.....	62
5.2.3.	Prêts rétrocédés et/ou emprunts garantis	63
CONCLUSION.....		65
ANNEXES		69

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

1. AEP	: Alimentation en Eau Potable
2. AGE	: Assemblées Générales Extraordinaires
3. AGO	: Assemblées Générales Ordinaire
4. ANC	: Actif Net Comptable
5. ARCA	: Assurances
6. AUSCGIE	: Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique
7. BCDC SA	: Banque Commerciale Du Congo
8. BFRE	: Besoins en Fonds de Roulement d'Exploitation,
9. BIAC	: Banque Internationale pour l'Afrique au Congo
10. CADECO	: Caisse d'Epargne du Congo
11. CINAT	: Cimenterie Nationale
12. CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
13. INPP	: Institut National de Préparation Professionnel
14. ONEM	: Office National de l'Emploi
15. COBIL	: COBIL
16. COMINIÈRE	: La congolaise de l'exploitation minière
17. CONGO AIRWAYS	: CONGO AIRWAYS
18. COPIREP	: Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques
19. COVID 19	: Corona Virus
20. CPCC	: Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo
21. CRD AG	: Congo Railways Development
22. CSP	: Conseil Supérieur du Portefeuille
23. CVM	: La Congolaise des Voies Maritimes
24. DAFIC	: Disponible Après Financement Interne de la Croissance
25. DG	: Directeur Général
26. DGA	: Directeur Général Adjoint
27. DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
28. DGDP	: Direction Générale de la Dette Publique
29. DGI	: Direction Générale des Impôts
30. DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
31. DP WORLD DRC	: Dubaï Port World DRC
32. DTS	: droits de tirage spéciaux
33. EBE	: Excédent Brut d'Exploitation
34. EQUITY BCDC	: EQUITY BCDC
35. ETE	: Excédent de Trésorerie d'Exploitation
36. FMI	: Fonds Monétaire International
37. GECAMINES SA	: Générale des Carrières et des Mines
38. GFP	: Gestion des Finances Publiques
39. IBP	: Impôt sur les bénéfices et profits
40. IPR	: Impôt Professionnel sur les Rémunérations
41. ISA	: norme d'audit internationale

42. JV	: Joint-Venture
43. KCC	: Kamoto Copper Company
44. LMC	: Lignes Maritimes Congolaises
45. LOFIP	: Loi relative aux Finances Publiques
46. MIBA	: Minière de Bakwanga
47. MSC	: Mediterranean Shipping Compagny
48. OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
49. ONEC	: Ordre National des Experts Comptables du Congo,
50. PAG	: Programme d'Actions du Gouvernement
51. PARCAGRI	: Société d'Aménagement du Parc Agro-Industriel
52. PCA	: Président du Conseil d'Administration
53. PE	: Permis d'Exploitation
54. PEFA	: Public Expenditure and Financial Accountability
55. PIB	: Produit Intérieur Brut
56. PR	: Permis de Recherche
57. RDC	: République Démocratique du Congo
58. REGIDESO SA	: Régie de Distribution d'eau
59. RVA	: Régie des Voies Aériennes
60. SCFUF SA	: Société Commerciale des Chemins de Fer de l'Uélé
61. SCKM-Mn	: Société Commerciale Kisenge-Manganèse
62. SCPT	: Société Congolaise des Postes et Télécommunications
63. SCTP SA	: Société Congolaise des Transports et des Ports
64. SE	: Son Excellence
65. SEPAGRI	: Société d'Exploitation du Parc Agro-Industriel
66. SNCC SA	: Société Nationale des Chemins de fer du Congo
67. SNEL SA	: Société Nationale d'Electricité
68. SOCOF	: Société Congolaise de la fibre optique
69. SODIMICO	: Société de développement industriel et minier du Congo
70. SOFIDE	: Société Financière de Développement
71. SOKIMO	: Société Minière de Kilo-Moto
72. SONAHYDROC	: Société Nationale des Hydrocarbures du Congo
73. SONAL	: Société Nationale de Loterie
74. SOSIDER	: Société d'exploitation Sidérurgique
75. STL	: Société du Terril Lubumbashi
76. Tkm	: Tonne par Kilomètre
77. TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
78. ZLECAF	: Zone de Libre-Echange Africaine

LISTE DE TABLEAUX

N°	INTITULE	REFERENCE PAGE
Tableau 01	Synthèse des participations directes de l'Etat par Secteur et branche d'activités	14
Tableau 02	Synthèse des participations indirectes de l'Etat par Secteur et branche d'activités	15
Tableau 03	Valeur Nette Comptable des Participations de l'Etat dans les 20 entreprises publiques sous-étude	16
Tableau 04	Classification des entreprises publiques selon les équilibres financiers	19
Tableau 05	Evaluation du potentiel financier des entreprises publiques	19
Tableau 06	Etat de transmission des états financiers des entreprises publiques au CPCC de 2019 à 2021	27
Tableau 07	Situation de transmission des états financiers des entreprises publiques au CSP en 2020 et 2021	27
Tableau 08	Situation des opinions exprimées par les commissaires aux comptes sur les états financiers des entreprises publiques	28
Tableau 09	Situation de réception et de validation des prévisions budgétaires par le CSP	28
Tableau 10	Evolution globale des indicateurs clés de gestion de 2019 à 2021 en USD	30
Tableau 11	Evolution du Chiffre d'affaires par entreprise publique (2019-2021) en USD	31
Tableau 12	Chiffre d'Affaires moyen des entreprises publiques sur la période 2019-2021 (USD)	32
Tableau 13	Croissance nominale et croissance réelle du chiffre d'affaires (en %)	32
Tableau 14	Evolution de la Valeur Ajoutée des entreprises publiques de 2019 à 2021 (USD)	33
Tableau 15	Evolution des charges de personnel et des effectifs dans les entreprises publiques (USD)	34
Tableau 16	Impact des charges du personnel sur le chiffre d'affaires par entreprise publique (en %)	35
Tableau 17	Impact des charges du personnel sur la Valeur Ajoutée par entreprise publique (en %)	35
Tableau 18	Excédent Brut d'Exploitation des entreprises publiques en USD	36
Tableau 19	Capitaux Investis par entreprise publique en USD de 2019 à 2021	37
Tableau 20	Taux de Rentabilité d'Exploitation des Capitaux Investis (en %)	38
Tableau 21	Evolution des Besoins en Fonds de Roulement Net de 2019 à 2021 en USD	39
Tableau 22	Synthèse de l'évolution du Besoin en Fonds de Roulement Nets des entreprises publiques de 2019 à 2021 en USD	40
Tableau 23	Evolution de l'ETE par entreprise publique de 2019 à 2021 (en USD)	41
Tableau 24	Disponible Après Financement Interne de la Croissance « DAFIC »	42
Tableau 25	Evolution du Résultat Net en USD de 2019 à 2021	44
Tableau 26	Evolution des capitaux propres de 2019 à 2021 en USD	46
Tableau 27	Evolution des dettes à long et moyen terme des entreprises publiques de 2019 à 2021 en USD	47
Tableau 28	Dettes des entreprises du portefeuille exercice 2020 et 2021 en CDF	47
Tableau 29	Evolution des immobilisations nettes des entreprises publiques de 2019 à 2021 en USD	48

Tableau 30	Fonds de Roulement Net de 2019 à 2021 en USD	48
Tableau 31	Evolution de l'autonomie financière des entreprises publiques de 2019 à 2021	49
Tableau 32	Trésorerie nette cumulée de 2019 à 2021 en USD	50
Tableau 33	Evolution de l'IPR payé par les Entreprises publiques par branche d'activité de 2020 à 2021	54
Tableau 34	Evolution de l'IBP payé par les entreprises publiques par branche d'activité de 2019 à 2021	55
Tableau 35	Evolution de la TVA reversée par les entreprises publiques par branche d'activité de 2019 à 2021	56
Tableau 36	Evolution des droits et taxes payés par branche d'activité par les entreprises publiques à la douane de 2019 à 2021	58
Tableau 37	Evolution des Droits de douane payés par les entreprises publiques pour le Compte Général du Trésor de 2019 à 2021	59
Tableau 38	Evolution des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat par branche d'activités de 2019 à 2021	60
Tableau 39	Evolution des interventions économiques aux sociétés du portefeuille de l'Etat de 2019 à 2021 dans les Lois de finances	62
Tableau 40	Perception des taxes affectées en 2021 (USD)	63
Tableau 41	Evolution des prêts rétrocédés aux entreprises publiques par l'Etat en 2020 et 2021 en USD	64

LISTE DE GRAPHIQUES

N°	INTITULE	REFERENCE PAGE
Graphique 1	Capitaux investis des entreprises publiques en 2021	38
Graphique 2	Résultat net des exercices 2019-2021	44
Graphique 3	Evolution des Capitaux Propres des entreprises publiques de 2019 à 2021	46
Graphique 4	Evolution du Fonds de Roulement Net des entreprises publiques de 2019 à 2021	49
Graphique 5	Evolution de la Trésorerie Nette Cumulée des entreprises publiques de 2019 à 2021	50
Graphique 6	Part contributive par branche d'activités de l'IPR payé par les entreprises publiques de 2019 à 2021	53
Graphique 7	Part contributive par branche d'activités des droits et taxes payés par les entreprises publiques à la douane de 2019 à 2021	57
Graphique 8	Part contributive par branche d'activités des droits de douanes payés par les entreprises publiques de 2019 à 2021	58
Graphique 9	Evolution des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat par branche d'activités de 2019 et 2021	60

INTRODUCTION

En 2019, le Gouvernement de la République a procédé à une évaluation globale du système de gestion des finances publiques (GFP) selon la méthodologie PEFA 2016¹ portant sur les exercices 2016, 2017, 2018. Cette évaluation a révélé plusieurs faiblesses du système, notamment en matière de suivi des risques budgétaires liés à la situation financière des entreprises publiques.

A ce sujet, il est constaté l'incapacité des services du Gouvernement à produire le rapport annuel consolidé sur les résultats financiers des entreprises publiques du fait du dépôt tardif des états financiers auprès du Ministère du Portefeuille et ce, plus de douze mois après la clôture de l'exercice ainsi que l'absence de leur publication.

Considérant l'impact sur les finances publiques des risques budgétaires que peuvent engendrer les entreprises publiques, il est important pour le Gouvernement de disposer d'une vision consolidée de leur performance financière ainsi que des flux financiers de leurs opérations aux fins de mieux en assurer la supervision financière.

C'est ainsi que le Gouvernement de la République a pris l'option, dans le cadre du plan d'actions opérationnel de son nouveau programme de réforme des finances publiques, adopté en Conseil des Ministres du 26 novembre 2021, de produire, chaque année, un rapport consolidé de la situation financière des entreprises publiques, lequel fait désormais partie, aux termes des dispositions de l'article 56 du Décret n° 22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire, des documents budgétaires devant accompagner le Projet de loi de Finances au Parlement.

Le présent Rapport sur la situation financière consolidée des entreprises publiques en constitue la première édition. Ainsi, sur un total de 96 entreprises du portefeuille de l'Etat que détient l'Etat, le présent rapport porte sur un échantillon des 20 entreprises publiques (Cfr. Annexe 3).

Cette version initiale traite essentiellement des thématiques basiques sur le sujet, notamment (i) le périmètre des participations directes et indirectes de l'Etat, (ii) l'état des lieux des entreprises publiques ; (iii) la gouvernance et la transparence des entreprises publiques, (iv) les relations financières des entreprises publiques avec l'Etat, (v) la performance économique et financière des entreprises publiques et (vi) les risques budgétaires induits par les entreprises publiques.

D'autres thèmes plus complexes seront progressivement intégrés dans les versions évoluées et cibles dudit rapport, notamment (i) la clarification de la stratégie actionnariale de l'Etat, (ii) la problématique des dettes croisées Etat-Entreprises publiques, (iii) le régime juridique de la propriété des actifs de l'Etat exploités par les entreprises publiques, pour éclairer la lanterne des élus du peuple sur la situation financière des entreprises du portefeuille de l'Etat.

¹ La méthodologie PEFA est un outil qui permet de mesurer la performance du système de gestion des finances publiques, à l'aune d'un ensemble d'indicateurs portant tant sur les pratiques que sur les institutions.

Il y a lieu de préciser que les informations traitées dans le présent document font essentiellement référence aux données de l'exercice 2021 étant donné que pour l'exercice 2022, certaines entreprises n'ont pas encore fini le traitement de leurs informations financières.

Par ailleurs, l'utilité de ce Rapport ne se dément point dès lors que jusqu'à présent, il n'existe, en dehors du Rapport annuel de l'Etat actionnaire publié par le Ministère du Portefeuille, qui traite essentiellement des questions des participations, aucun autre instrument de monitoring sur la situation financière globale des entreprises publiques en lien avec la gestion financière et budgétaire de l'Etat.

Ainsi, la Représentation Nationale pourra disposer d'un outil d'appréciation de la gouvernance financière des entreprises publiques lors de l'examen du projet de Loi de Finances et s'assurer des atouts, mais aussi des risques qui peuvent découler de la gestion de ces entités économiques sur les finances publiques de notre Pays.

RESUME EXECUTIF

Le présent Rapport indique la situation financière consolidée des entreprises publiques exercice 2021, en considérant l'Etat en sa qualité d'agent économique, détenteur des titres, actions ou parts sociales dans les sociétés commerciales et en sa qualité de puissance publique revêtu du pouvoir de prélever les impôts, droits et taxes.

Aux termes de la Loi n°08/010 du 07 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du Portefeuille de l'Etat, les Entreprises publiques sont définies comme toute société dans laquelle l'Etat ou toute personne morale de droit public détient la totalité ou la majorité absolue des actions ou parts sociales.

En effet, dans son rôle d'agent économique, la gestion performante des entreprises publiques est une priorité pour le Gouvernement car, ces entreprises jouent un rôle essentiel dans le processus de développement du pays (Croissance, Emploi, Recettes publiques, etc.) à travers l'offre des services dans des secteurs clés tels que l'énergie, les mines, les finances, les transports et les télécommunications.

En tant que puissance publique, l'Etat jouit du pouvoir de prélever auprès des entreprises publiques, à l'instar de toute personne morale, divers impôts, droits et taxes, notamment, l'impôt sur la rémunération, l'impôt sur le bénéfice et profit, des droits d'importation et d'exportation, la Taxe sur la valeur ajoutée, etc.

Le présent Rapport est subdivisé en six (06) chapitres, à savoir :

- Contexte économique et périmètre du portefeuille de l'Etat en 2021 ;
- Etat de lieux des entreprises publiques au 31 décembre 2021 ;
- Gouvernance et transparence des entreprises publiques en 2021 ;
- Performance financière des entreprises publiques ;
- Relations financières entre l'Etat et les entreprises publiques.

En articulant les différents aspects développés au travers les chapitres susmentionnés, il ressort que le présent rapport a pour but de renforcer la transparence et une vision consolidée de la situation financière des entreprises publiques ainsi que des flux financiers de leurs opérations en vue de contribuer à la supervision financière de ces entreprises et à la maîtrise des risques budgétaires qu'elles représentent ainsi qu'à enrichir le débat parlementaire et le vote du budget.

1. Du contexte économique et périmètre du portefeuille de l'Etat

Dans un contexte international et national particulier marqué par plusieurs événements sur le plan politique, sécuritaire, économique, sanitaire (pandémie de COVID 19) et humanitaire, il sied de souligner que les entreprises publiques n'ont pas été épargnées de cette situation qui, du reste, a aggravé leurs difficultés fonctionnelles.

Sur le plan international, l'activité économique mondiale en 2021 a été plus vigoureuse et marquée par la reprise, grâce à une riposte sans précédent des pouvoirs publics à l'échelle mondiale, y compris l'allocation générale des droits des tirages spéciaux (DTS) effectuée par le FMI pour environ **650 milliards de dollars**, ont rendu possible cette reprise mondiale. Ainsi, d'après les chiffres publiés par le Fonds Monétaire International (FMI), l'économie mondiale a connu une croissance de **6,0%** en 2021 après le recul de **3,0%** en 2020.

Sur le plan national, le diagnostic de l'économie congolaise révèle, qu'après le ralentissement prononcé de l'activité en 2020 consécutif aux effets nocifs de la pandémie du Covid-19, la croissance du PIB Réel s'est relevée substantiellement en 2021 à **6,2%** contre **1,7%** en 2020.

Le périmètre des participations directes et indirectes de l'Etat au 31 décembre 2021 est formé de 96 sociétés de participation directes et de 116 participations indirectes. La valeur nette comptable des participations directes de l'Etat dans les entreprises publiques s'élève à **USD 14.468.442.320** au 31 décembre 2021, soit **26,14 % du PIB** de la RD Congo.

Cette valeur se rapporte à 20 entreprises publiques, sur un total de 24 dans lesquelles l'Etat est soit actionnaire unique soit détient la majorité absolue. Ce choix est justifié par la disponibilité des données.

2. De l'état des lieux des entreprises publiques au 31 décembre 2021.

Les états des lieux réalisés en 2021 démontrent une situation préoccupante dans quasiment toutes les entreprises publiques, en ce qui concerne principalement leurs situations technique et opérationnelle, financière, organisationnelle et des ressources humaines.

En effet, il en ressort que les entreprises publiques ne sont plus viables, pour la plupart, et presque toutes déficitaires, fortement endettées avec un personnel pléthorique, vieillissant et non efficient si l'on considère leurs faibles taux de productivité.

3. De la gouvernance et de la transparence des entreprises publiques en 2021

Depuis 2012, **la gouvernance** des entreprises du portefeuille de l'Etat, est régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, les différentes lois sur le portefeuille de l'Etat ainsi que leurs textes d'application et les statuts sociaux des entreprises publiques mis en conformité avec cet Acte Uniforme.

Pour une meilleure garantie de **la transparence financière** dans leur gestion, les entreprises du portefeuille de l'Etat sont tenues de transmettre leurs états financiers au CPCC, au CSP, à la Cour des Comptes, accompagnés de la synthèse des avis des commissaires aux comptes.

4. De la performance financière des entreprises publiques

L'évaluation des performances des entreprises publiques en 2021, a été effectuée dans une approche méthodologique par un diagnostic axé sur la viabilité économique et financière. Ce diagnostic a porté sur un ensemble d'indicateurs de gestion et de la structure financière des entreprises sous examens.

En ce qui concerne les indicateurs de gestion, deux indicateurs essentiels ont été étudiés, à savoir :

- la croissance qui a été non seulement mesurée mais aussi appréciée ;
- la rentabilité d'exploitation ainsi que sa capacité à financer la croissance.

S'agissant des indicateurs de la structure financière, il a été question principalement de faire l'analyse de la solvabilité des entreprises publiques ainsi que de leur indépendance financière.

5. Des relations financières entre l'Etat et les entreprises publiques

Les relations économiques entre l'Etat et les Entreprises publiques en 2021 abordées dans ce point sont essentiellement d'ordre financier en termes des droits et d'obligations. Spécifiquement, elles portent sur les flux financiers de l'Etat vers les entreprises publiques et ceux des entreprises publiques vers l'Etat.

En effet, les flux des entreprises publiques vers l'Etat sont constitués notamment des impôts, droits et taxes ainsi que des dividendes versés par les entreprises. Ils se sont établis en 2021 à **168,4 milliards de FC**, soit **84,2 millions de USD** contre **125,8 milliards de FC** en 2020 soit une hausse de **33,86%**. Alors que ceux de l'Etat vers les entreprises publiques sont constitués notamment des taxes pré affectées d'une valeur de **USD 66,8 Millions**, ainsi que des prêts rétrocédés d'une valeur de **USD 1,6 Milliards**.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ECONOMIQUE ET PERIMETRE DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT EN 2021

Les activités des entreprises publiques se sont déroulées, en 2021, dans un contexte économique international et national particulier caractérisé par la crise de la pandémie de coronavirus et sécuritaire du pays.

1.1. Contexte économique de l'évolution des entreprises publiques en 2021

1.1.1. Contexte économique international

A l'échelle internationale, ce contexte a été essentiellement marqué par la poursuite de la crise sanitaire mondiale avec ses effets néfastes sur le plan économique, faisant peser sur les économies mondiales un risque élevé de récession et ce, en dépit de la reprise de l'économie mondiale dont la croissance du PIB s'est située à **6,0%**, après une croissance négative de **-3,0%** en 2020.

Cette reprise n'a pas été possible sans la réouverture des économies soutenue, d'une part, par l'accélération de la campagne de vaccination contre la Covid-19, et d'autre part, par la poursuite des mesures de soutien monétaire, budgétaire et financier des Institutions financières internationales, notamment l'appui budgétaire de **16.000 milliards de dollars américains²** en faveur des Etats.

Grâce à cette reprise, les cours mondiaux du cuivre s'est établit à **9.299,3 USD** /tonne métrique en 2021 contre **6.157,4 USD** en 2020, soit un accroissement de **51,03%** ; celui du cobalt à **51.169,6 USD** /tonne métrique en 2021 contre **31.450,6 USD** en 2020, soit un accroissement de **62,69%** ; celui de l'or à **1.800,6 USD** en 2021 contre **1.770,3 USD** 2020, soit un accroissement de **1,71%** et celui du baril du pétrole à **67,9 USD** le baril contre **39,7 USD 2020**, soit un accroissement de **41,53%**.

Cependant, cette reprise est demeurée fragile et inégale en raison notamment de la fracture vaccinale et des disparités importantes quant à la capacité de certaines économies à soutenir la relance.

1.1.2. Contexte économique national

La situation économique post-covid de la RDC fait ressortir une croissance soutenue de l'activité dans un contexte de la poursuite des campagnes de vaccination et d'assouplissement des restrictions sanitaires. A la faveur de la reprise de l'économie mondiale, la hausse de la demande sur le marché mondial des produits d'exportations congolaises, notamment le cuivre et le cobalt, ont stimulé la production extractive, laquelle a pesé positivement sur l'évolution de l'activité économique.

En effet, la croissance du PIB s'est établie à **6,2%** au prix constants en 2021 contre **1,7%** en 2020 et **4,4%** en 2019. Suivant l'approche par la production, l'activité économique en 2021 a été impulsée par le secteur primaire avec **3,3 points** de contribution en point de croissance

² FMI, rapport annuel 2021, page 10

suivi, du secteur tertiaire avec **2,2 points** et, dans une moindre mesure, par le secteur secondaire avec **0,5 point** ³.

En dépit de la reprise de la production mondiale et nationale, l'économie nationale a été confronté à un certain nombre des facteurs internes qui ont constitués des freins au fonctionnement normal des entreprises publiques. Il s'agit notamment :

- **Sur le plan politique**, du retard observé dans le processus de formation du Gouvernement de l'Union sacrée de la Nation, après changement de la majorité parlementaire, ayant pris plus ou moins neuf (9) mois avec comme conséquence le ralentissement de l'action gouvernementale et la présence de beaucoup de gestionnaires intérimaires à la tête des entreprises publiques ;
- **Sur le plan sanitaire et humanitaire**, de la résurgence de la pandémie de Covid-19 dans sa troisième vague et l'éruption volcanique survenue à Goma le 22 mai 2021 ;
- **Sur le plan sécuritaire**, de la persistance de plusieurs conflits armés l'Est du pays avec notamment la milice CODECO en Ituri et le M23 au Nord-Kivu soutenu par le Rwanda ainsi que l'apparition d'une nouvelle milice armée MOBONDO à l'ouest du pays.

1.2. Périmètre des participations de l'Etat

1.2.1. Périmètre des participations directes de l'Etat

Au 31 décembre 2021, le périmètre des participations directes de l'Etat est formé de 96 sociétés dont : (i) 20 sociétés commerciales appartenant à 100% à l'Etat, issues de la transformation des anciennes entreprises publiques ; (ii) 04 sociétés nouvellement constituées à 100% des participations de l'Etat ; (iii) 08 sociétés d'économie mixte dont l'Etat détient la majorité du capital social et (iv) 64 sociétés d'économie mixte à participation paritaire ou minoritaire de l'Etat. Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'entreprises du portefeuille de l'Etat par branche d'activités au 31 décembre 2021.

Tableau 01 : Synthèse des participations directes de l'Etat par Secteur et branche d'activités

Secteur/branche d'activités	Secteur Primaire				Secteur secondaire			Secteur tertiaire					TOTAL
	MINES	HYDROCARBURES	AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE	S/TOTAL	EAU ET ELECTRICITE	INDUSTRIE	S/TOTAL	TRANSPORTS	POSTE & TELECOM	FINANCE ET BANQUE	SERVICES	S/TOTAL	
Nombre d'entreprises	29	12	5	46	2	17	19	9	2	9	8	28	96

Source : Conseil Supérieur du Portefeuille

NB : Le détail sur les entreprises par secteur et par branche d'activité est repris dans l'annexe 1 du présent rapport.

³Banque Centrale du Congo, Rapport annuel 2021.

1.2.2. Périmètre des participations indirectes de l'Etat au 31 décembre 2021

Les participations indirectes, entendues comme étant des participations détenues par les entreprises et établissements publics dans des entreprises opérant dans différents secteurs d'activités économiques, sont au nombre de 116 participations, détenues majoritairement par les entreprises publiques opérant dans les secteurs des mines, des hydrocarbures et des transports.

Tableau 02 : Synthèse des participations indirectes de l'Etat par Secteur et branche d'activités

Secteur/branche d'activités	Entreprises	Nombre d'entreprises
Secteur Primaire		54
Mines	GECAMINES	33
	SODIMICO	4
	SOKIMO	6
	SCMK-Mn SA	2
Hydrocarbures	SONAHYDROC SA	9
Secteur Secondaire		12
Eau et Electricité	SNEL	9
	REGIDESO	3
Secteur tertiaire		34
Transports	SNCC SA	7
	SCTP SA	18
	LMC SA	4
	RVA SA	1
Poste & télécom	SCPT SA	2
Finance et Banque	SONAS SA	2
Total		100

Source : élaboré sur base des données du rapport de l'Etat Actionnaire

NB : La situation détaillée de ces participations indirectes au 31 décembre 2021 est retracée dans l'annexe 2.

1.2.3. Valeur indicative des entreprises publiques

La valeur des participations directes de l'Etat est déterminée par l'Actif Net Comptable « ANC », qui s'obtient par la différence entre le total des Actifs et le total des Dettes Exigibles actés au bilan. Pour les 20⁴ entreprises publiques retenues comme échantillon, elle s'élève à **USD 14,468 milliards**.

⁴ Voir annexe 3

Tableau 03 : Valeur Nette Comptable des Participations directes de l'Etat par entreprise publique

Entreprise	S.N.E.L	REGIDESO	SONAHYDROC	COBIL	SONAS	CADECO	GECAMINES	SODIMICO	SOKIMO	SCMK-Mn	SAKIMA	COMINIERE	MIBA	SCTP	LMC	RVA	CVM	SNCC	CONGO AIRWAYS	SCTP	TOTAL GENERAL
2019	7 018 552 250	1 163 600 930	32 331 510	41 040 880	19 036 270	3 411 580	2 055 645 310	125 849 540	-9 853 160	2 134 120	20 382 950	8 744 300	33 541 690	1 938 217 220	3 810 260	9 071 570	-2 151 010	738 533 030	42 132 190	-	13 210 499 750
2020	7 167 267 520	1 233 646 570	34 189 840	38 264 940	24 137 910	1 900 560	1 839 853 890	100 985 420	0	-705 001 000	13 685 230	7 478 920	25 306 690	1 949 666 160	3 404 140	2 166 222 860	-3 364 740	694 028 660	49 049 390	-	14 615 416 290
2021	6 873 898 330	1 252 228 080	21 860 350	42 178 550	22 946 460	0	1 682 801 750	89 731 930	0	-33 567 900	7 610 030	12 213 220	15 459 030	1 742 674 600	9 019 120	2 069 084 830	-3 105 250	648 416 150	240 950	-	14 468 442 320
Part %	47,5	8,7	0,2	0,3	0,2	0	11,6	0,6	0	0	0,1	0,1	0,1	12	0,1	14,3	0	4,5	0	-	100
ANC moyen 2019-2021	7 024 648 226	1 217 355 555	29 478 960	40 321 695	22 054 341	1 789 433	1 860 508 137	105 531 106	-3 282 344	-235 881 332	13 898 629	9 484 724	24 774 119	1 878 113 018	5 413 365	1 416 910 530	-2 880 033	694 086 330	30 490 271	-	14 108 222 652

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

La Valeur Nette Comptable dégagée des entreprises publiques en 2021 est de **USD 14,468 milliards, soit 26,14 % du PIB** de la RD Congo alors qu'en 2020, elle était de **USD 14,615 milliards, soit 29,98 % du PIB**, ce qui dégage une perte de 3 points de valeur.

1.2.4. Faits saillants en rapport avec les participations de l'Etat en 2021

Le portefeuille des participations directes de l'Etat a été marqué par les faits ci-après :

- Finalisation du processus de création de la Société Congo Railways Development « CRD AG » ayant pour objet principal le désenclavement de la RD Congo à travers le développement de son réseau ferroviaire sur près de 10.000 Km de voie ferrée à construire et/ou à réhabiliter.

L'investissement prévu à cet effet est de USD 25 milliards à apporter essentiellement par un consortium allemand, tandis que l'Etat, qui est l'Autorité concédante, détiendra une participation indirecte de 15 % au capital social de CRD AG à travers les entreprises publiques impliquées dans l'activité ferroviaire, à savoir : SCTP SA, SNCC SA et SCFUF SA ;

- Finalisation du processus de création de la société DP WORLD DRC pour le développement du port en eau profonde de BANANA, à l'estuaire du fleuve Congo sur l'Océan Atlantique. La participation de l'Etat au capital social de cette société est de 34%, le reste étant détenu par la firme DUBAI PORT WORLD ;
- Réalisation de la campagne de recherche et d'identification des opérateurs privés du secteur de mines permettant d'élargir le portefeuille de l'Etat par la cession à l'Etat Actionnaire, suivant le cas, de **5%** ou de **10%** du capital social et ce, en application des dispositions des Articles 71, alinéa d et 81, alinéa h du Code Minier révisé.
- Création de la société « CONGO RESSOURCES », comme véhicule financier de l'Etat-actionnaire à travers la capitalisation boursière des actions acquises par l'Etat en application des dispositions de l'Article 71, alinéa c du Code Minier révisé ;

- Finalisation du processus de sélection de l'opérateur privé pour l'exploitation de la fibre optique de la SOCOF ;
- Signature du contrat d'amodiation entre la CINAT et DIAMOND CEMENT pour la relance de la CINAT située dans le Kongo Central, à l'arrêt depuis 11 ans ;
- Création d'une société de transport ferroviaire dénommée METRO KIN pour faciliter les déplacements des masses dans la Ville de Kinshasa, avec le concours de l'Hôtel de Ville de Kinshasa ;
- Recherche de partenariat stratégique pour la relance de la CADECO. A ce titre, une mission de grande importance a été conduite en Afrique du Sud par Son Excellence Madame le Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille auprès de partenaires de la firme congolaise EAS, candidats à l'entrée dans le capital social de CADECO ;
- Fusion-absorption de BCDC SA et EQUITY RDC donnant naissance à EQUITY BCDC. Dans cette nouvelle configuration, n'ayant pas participé à l'augmentation du capital, l'Etat a vu ses parts sociales passer de **25,5% à 15,4%**.

Le portefeuille des participations indirectes de l'Etat a été marqué par les faits ci-après :

- Cession par COMINIÈRE SA à l'entreprise chinoise ZIJIN MINING GROUP de 15% sur les 23 de sa participation au capital social de DATHCOM SA, une Joint-Venture (JV) formée avec une firme australienne dénommée AVZ ;
- Signature du Protocole d'accord avec Mediterranean Shipping Compagny « MSC » dans le cadre des accords RDC-QATAR pour l'aménagement des quais à conteneurs de SCTP SA au port de Matadi ;
- Relance des négociations GECAMINES-IVANHOE MINES pour le projet Kipushi Corporation « KICO ».

CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX DES ENTREPRISES PUBLIQUES AU 31 DECEMBRE 2021

Le Gouvernement a réalisé un état des lieux des entreprises publiques en 2021, dont le résumé porte essentiellement sur les points suivants :

- Principaux constats ;
- Facteurs explicatifs de la non viabilité des entreprises publiques ;
- Recommandations

2.1. Principaux constats

Globalement, il ressort de cet état des lieux les constats ci-après :

Sur le plan technique et opérationnel, la situation des entreprises publiques se traduit notamment par : (i) la vétusté et l'obsolescence des infrastructures et des outils de production ; (ii) l'insuffisance des équipements ; (iii) les besoins élevés en investissements ; (iv) un faible taux de disponibilité des équipements, excepté pour Congo Airways SA et COBIL SA notamment ; (v) une baisse du niveau de production et (vi) une détérioration des principaux indicateurs d'exploitation.

Sur le plan financier, l'analyse par la méthode des ratios a permis de classer les entreprises publiques en trois groupes suivants : (i) Les entreprises relativement saines ; (ii) les entreprises en grande difficulté et (iii) les entreprises en faillite non déclarée.

Les entreprises jugées relativement saines sont caractérisées, de manière générale, par le maintien de leurs équilibres financiers fondamentaux. Celles jugées en grande difficulté ont, en règle générale, un fonds de roulement négatif, une liquidité en deçà du seuil minimum admissible et une rentabilité faible, voire négative. Celles en état de faillite non déclarée ont des capitaux propres négatifs et n'ont quasiment plus d'activités. Le niveau de leurs capitaux propres est tombé en deçà du seuil autorisé de 50 % du capital social.

Le tableau ci-dessous regroupe les entreprises publiques suivant les trois catégories susmentionnées.

Tableau 04 : Classification des entreprises publiques selon les équilibres financiers

Entreprises relativement saines	Entreprises en grande difficulté	Entreprises en faillite non déclarée
<ul style="list-style-type: none"> - COBIL - SOCOF - SOFIDE - SONAL 	<ul style="list-style-type: none"> - CONGO AIRWAYS - CVM - GECAMINES - REGIDESO - RVA - SCPT - SCTP - SNCC - SNEL - SONAHYDROC - SONAS 	<ul style="list-style-type: none"> - CADECO - CINAT - COMINIÈRE - LMC - MIBA - PARCAGRI (*) - SAKIMA (*) - SCFUF - SCKM-Mn - SEPAGRI (*) - SODIMICO (*) - SOKIMO (*) - SOSIDER

(*) Les entreprises ci-indexées n'ont pas transmis certaines informations utiles pour cette classification, particulièrement leurs états financiers. Elles sont classées dans la catégorie des entreprises en faillite non déclarée à cause du fait qu'elles sont en cessation d'activités depuis plusieurs années ou ont une production marginale faible et ne fonctionnent plus comme société.

Par ailleurs, deux indicateurs ont été utilisés pour apprécier le potentiel financier des entreprises publiques et leur capacité à assurer la continuité de leur exploitation, il s'agit notamment du niveau de la marge bénéficiaire nette et du risque de faillite.

Tableau 05 : Evaluation du potentiel financier des entreprises publiques

Entreprises		Marge bénéficiaire nette <i>Seuils admissibles : positif</i>	Indicateur de risque de faillite (Capitaux totaux/capitaux propres) <i>Seuil admissible : égal ou Supérieur à 50 %</i>
1.	CADECO	-0,64%	-0,37%
2.	CINAT	-6 719,97%	-180,18%
3.	COBIL	7,22%	730,68%
4.	CONGO AIRWAYS	-0,1171%	63,09%
5.	CVM	-38,51%	-5,91%
6.	GECAMINES	-57,86%	70,75%
7.	LMC	2,53%	38,10%
8.	MIBA	-34,22%	38,76%
9.	REGIDESO	-23,56%	260,55%
10.	RVA	-21,64%	4,40%
11.	SCKM-Mn	-121%	5%
12.	SCPT	35,39%	324,91%
13.	SCTP	-99,12%	218,01%
14.	SNCC	-242,14%	187,16%

Entreprises		Marge bénéficiaire nette <i>Seuils admissibles : positif</i>	Indicateur de risque de faillite (Capitaux totaux/capitaux propres) <i>Seuil admissible : égal ou Supérieur à 50 %</i>
15.	SNEL	-14,08%	181,09%
16.	SOFIDE	18,07%	325,93%
17.	SONAHYDROC	-0,92%	0,78%
18.	SONAL	0,64%	167,11%
19.	SONAS	-6,13%	72,65%
20.	SOSIDER	-36,47%	-77,00%

Sur le plan organisationnel et des ressources humaines, les entreprises publiques indiquent des structures organiques pour la plupart, déséquilibrées quand on considère la nature de leurs activités. Les fonctions administratives sont souvent dominantes par rapport aux fonctions techniques.

Du point de vue juridique, pratiquement toutes les entreprises publiques sont en conformité avec les lois et règlements des secteurs dans lesquels elles évoluent. Toutefois, certaines entreprises sont en inadéquation avec les dispositions de régulation sectorielle et ont des conventions de concession et des cahiers des charges désuètes.

En outre, les Entreprises publiques connaissent des litiges judiciaires souvent en leur défaveur les exposant ainsi aux risques de paiements des grosses sommes et d'augmentation de leurs passifs par des dettes et provisions conséquentes.

S'agissant de la situation des projets, constitués généralement des renouvellement et réhabilitation des infrastructures, des équipements et outils de production, la plupart des entreprises manquent des moyens financiers pour leur mise en œuvre et ne sont couverts par aucune étude conséquente et/ou sont sans coûts calculés, ni sources de financement réalistes.

Concernant les partenariats conclus par les entreprises, ils sont généralement peu ou non productifs.

2.2. Facteurs explicatifs de la non viabilité des entreprises publiques

Les facteurs majeurs à la base de cette non-viabilité sont notamment :

2.2.1. Problèmes structurels des entreprises publiques

Les entreprises publiques sont confrontées à des problèmes structurels de fond qui plombent leurs activités et leurs performances techniques, opérationnelles et financières, notamment :

- (i) La persistance des modèles économiques hérités de l'époque coloniale et le poids économique et social des activités annexes et connexes ;
- (ii) L'état de délabrement avancé des infrastructures et de leurs outils de production et l'absence d'investissements de renouvellement sur plusieurs décennies ;

- (iii) Les niveaux d'endettement qui dépassent leurs capacités respectives de remboursement, les excluant automatiquement du marché financier ;
- (iv) Le vieillissement de leurs ressources humaines dans un contexte d'évolution rapide de la technologie dans plusieurs secteurs ;
- (v) Le déséquilibre entre leurs niveaux d'activités et les effectifs de leurs personnels, ainsi que dans la structure du personnel entre un effectif réduit de personnel technique face à une pléthore de personnel administratif ;
- (vi) L'existence des conventions collectives très coûteuses, en totale inadéquation avec la situation financière réelle et actuelle des entreprises publiques.

2.2.2. Mauvaise gouvernance des entreprises publiques

Parmi les facteurs essentiels de blocage de résultats des entreprises publiques, il faut mentionner leur mauvaise gouvernance et l'absence de sanctions. Cette situation se traduit notamment par ce qui suit :

- (i) Le non-respect, et de fois l'ignorance, du nouveau cadre juridique et institutionnel du Portefeuille de l'Etat, de la part des entreprises ;
- (ii) La non-application de la note-circulaire n° 0518/MINPF/JDK/ABL/ LMN/ 2013 du Ministre du Portefeuille sur les règles de bonne gouvernance des entreprises publiques, pourtant traduite en charte (plan) par chaque entreprise ;
- (iii) L'absence de l'esprit d'entreprise et de culture de résultat ;
- (iv) L'absence de supervision et de suivi-évaluation efficace des entreprises publiques, ainsi que des sanctions positives ou négatives ;
- (v) L'attitude controversée de l'Etat, confondant souvent ses trois rôles de **Puissance publique**, d'**Actionnaire** et de **Client**.

2.2.3. Les difficultés rencontrées dans l'exécution du programme de réforme des entreprises publiques

Les contraintes dans l'exécution du programme de réforme des entreprises publiques tiennent notamment aux principaux facteurs suivants :

- (i) Le manque de financement des investissements et de l'exploitation à cause de l'absence des fonds propres, de l'ébranlement de crédit des entreprises et des moyens limités de l'Etat-actionnaire ;
- (ii) L'insuffisance de ressources pour le financement de la réforme, notamment le financement des plans sociaux sans lesquels le redressement des entreprises ne serait qu'un leurre ;
- (iii) L'adhésion mitigée de certains responsables d'entreprises, ainsi que de certains partenaires sociaux pour des raisons diverses.

2.2.4. Les contraintes spécifiques relevées par les entreprises publiques

La Revue du Portefeuille de l'Etat a offert l'occasion à certaines entreprises publiques de relever certaines contraintes spécifiques auxquelles elles font face, notamment :

- (i) La concurrence des ports privés qui a réduit de manière significative la part de marché de la SCTP ;

- (ii) Le non-paiement des créances des entreprises publiques détenues sur l'Etat ;
- (iii) Le non-accompagnement de l'Etat. C'est notamment le cas de l'exploitation de BUKANGA-LONZO (SEPAGRI) dont 800 hectares de champ de maïs sont entrain de moisir faute de carburant pour la chaine de production (alors que la saison est en train de passer), pour un montant de USD 160.000. La vente de cette production lui aurait permis de reconstituer son fonds de roulement ;
- (iv) L'exploitation de certaines activités imposées par l'Etat mais non rentables économiquement pour l'entreprise, et sans contreparties (cas de REGIDESO SA et CONGO AIRWAYS).

2.3. Recommandations

L'analyse de l'état des lieux des entreprises publiques permet de formuler des recommandations suivantes :

- (i) Bâtir une vision partagée avec toutes les institutions sur la réforme des entreprises publiques afin d'assurer une volonté politique soutenue et un engagement collectif pour sa mise en œuvre ;
- (ii) Finaliser la réforme des entreprises publiques en entamant son étape ultime qu'est la restructuration profonde de ces entreprises au cas par cas ;
- (iii) Recapitaliser les entreprises, notamment par l'ouverture du capital ;
- (iv) Revisiter et actualiser les conventions de délégations de services publics et les cahiers des charges assignés aux entreprises publiques en conformité avec les lois sectorielles concernées ;
- (v) Mettre en œuvre des plans d'investissements prioritaires pour la réhabilitation ou le renouvellement des infrastructures et des outils de production ;
- (vi) Mettre en place des plans de rajeunissement et de renforcement des capacités du personnel ;
- (vii) Revisiter tous les contrats de partenariat conclus en défaveur des entreprises publiques ;
- (viii) Revisiter les conventions collectives du personnel pour adapter chacune à la capacité financière de l'entreprise concernée ;
- (ix) Respecter le cadre juridique et institutionnel actuel des entreprises publiques ;
- (x) Définir des critères objectifs de désignation des mandataires publics dans les entreprises du portefeuille de l'Etat et professionnaliser les conseils d'administration ;
- (xi) Renforcer les mécanismes de surveillance, de supervision, de transparence et de responsabilisation des entreprises publiques ;
- (xii) Renforcer le suivi-évaluation des entreprises publiques, des participations directes et indirectes de l'Etat, ainsi que des mandataires publics.

CHAPITRE 3 : GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN 2021

3.1. Gouvernance des entreprises publiques en 2021

La gouvernance des entreprises publiques est régie par les différentes lois sur le portefeuille de l'Etat ainsi que leurs textes d'application, l'Acte Uniforme de l'OHADA portant droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts sociaux des entreprises publiques mis en conformité avec cet Acte Uniforme.

3.1.1. Cadre légal et institutionnel applicable aux entreprises publiques

3.1.1.1. Lois et Règlements

La réforme des entreprises publiques de 2008 a conduit à la promulgation de quatre lois ci-dessous, qui constituent le cadre légal applicable à la gouvernance des entreprises publiques, abrogeant ainsi la loi n° 78-002 du 6 janvier 1978 portant dispositions générales applicables aux entreprises publiques. Il s'agit de :

- (i) La Loi n° 08/007 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales relatives à la transformation des entreprises publiques ;
- (ii) La Loi n° 08/008 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales relatives au désengagement de l'Etat ;
- (iii) La Loi n° 08/009 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics ;
La Loi n° 08/010 du 7 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du Portefeuille de l'Etat.

En application de ces lois, six décrets ont été signés, constituant ainsi les facteurs déclencheurs de la réforme des entreprises publiques. Il s'agit du :

- (i) Décret n° 09/11 du 24 avril 2009 portant mesures transitoires relatives à la transformation des entreprises publiques ;
- (ii) Décret n° 09/12 du 24 avril 2009 portant établissement de la liste des entreprises publiques transformées en sociétés commerciales, établissements publics et services publics ;
- (iii) Décret n° 09/13 du 24 avril 2009 portant dissolution et liquidation de 6 entreprises publiques ;
- (iv) Décret n° 09/14 du 24 avril 2009 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé « Fonds spécial du Portefeuille » ;
- (v) Décret n° 09/15 du 24 avril 2009 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé « Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'Etat, COPIREP en sigle » ;
- (vi) Décret n° 011/28 du 07 juin 2011 portant transformation du Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC) en établissement public.

Ce nouveau cadre juridique a entraîné un profond changement de la taille et de la configuration du Portefeuille de l'Etat, et a instauré de nouvelles règles de gouvernance des entreprises publiques.

La loi sur la transformation des entreprises publiques a notamment transformé toutes les entreprises à vocation marchande en sociétés commerciales, régies désormais par le droit commun. Celles qui étaient un prolongement de l'Etat ou poursuivaient un objectif d'intérêt général, ont été transformées en établissements publics ou en services publics. Enfin, celles qui étaient en cessation de paiement et dont les activités ne se justifiaient plus, ont été simplement dissoutes et mises en liquidation.

Ainsi, sur les 51 entreprises publiques faisant partie du Portefeuille de l'Etat, 20 ont été transformées en sociétés commerciales, 21 en établissements publics, 4 en services publics et 6 ont été dissoutes et mises en liquidation.

Les principales innovations apportées par la transformation en sociétés commerciales sont notamment :

- (i) La dissociation de la personnalité juridique de l'Etat de celle de l'entreprise publique;
- (ii) La soumission des entreprises publiques au droit commun ;
- (iii) La suppression de la tutelle sur les entreprises publiques ;
- (iv) L'adoption d'une gestion de type privé ;
- (v) La limitation du rôle de l'Etat à celui d'actionnaire.

La loi sur le désengagement de l'Etat a mis en place un cadre juridique cohérent devant permettre la participation du secteur privé dans les entreprises publiques, soit par la cession de tout ou partie du capital, soit par la cession de la gestion, soit enfin par toute forme de partenariat public-privé.

La loi sur l'organisation et la gestion du portefeuille de l'Etat a fixé la définition du vocable entreprise publique comme étant « **toute entreprise du portefeuille de l'Etat dans laquelle l'Etat ou toute personne morale de droit public détient la totalité ou la majorité absolue des actions ou parts sociales** ».

3.1.1.2. Cadre institutionnel des entreprises publiques

Le cadre institutionnel est constitué de l'ensemble d'acteurs étatiques qui interviennent dans la gestion du portefeuille de l'Etat. Ce cadre est constitué du :

- Ministre ayant le portefeuille dans ses attributions pour la gestion et l'administration du portefeuille de l'Etat ;
- Conseil supérieur du Portefeuille (CSP) : organe conseil du Gouvernement et l'assiste dans l'administration et la gestion du portefeuille de l'Etat ainsi que dans l'évaluation de la performance des mandataires publics ;
- Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'Etat (COPIREP) : organe technique du Gouvernement et conseil dans les questions liées à la réforme des entreprises du portefeuille de l'Etat et dans les opérations de désengagement de l'Etat de ces entreprises.

La représentation de l'Etat dans les entreprises du portefeuille est assurée par des mandataires publics actifs ou non actifs qui exercent les fonctions ci-après : (i) Président du Conseil d'Administration ; (ii) Directeur Général ; (iii) Directeur Général Adjoint ; (iv) Administrateur délégué ; (v) Administrateur directeur ; (vi) Administrateur ; (vii) Gérant ; (viii) Représentant à l'Assemblée Générale et ; (ix) Commissaire aux comptes.

Il est important de noter qu'au regard de l'article 81 de la Constitution et de l'article 13 de la Loi susmentionnée, le Président de la République détient le pouvoir exclusif de nomination, de relèvement, ou, le cas échéant, de révocation des mandataires publics dans les entreprises du portefeuille, sur proposition du Gouvernement délibérée en Conseil des Ministres.

Quelques textes réglementaires et instruments juridiques organisent les rapports entre l'Etat-actionnaire et ses mandataires au sein des entreprises du Portefeuille. Il s'agit, notamment :

- Du Décret n°13/055 du 13 décembre 2013 portant statut des mandataires de l'Etat dans les entreprises du Portefeuille, tel que modifié et complété à ce jour ;
- Du Décret n°13/002 du 15 janvier 2013 portant organisation de la représentation de l'Etat-actionnaire unique au sein de l'Assemblée Générale d'une entreprise du Portefeuille transformée en Société Commerciale ;
- Du Contrat de Mandat, lequel préconise les droits et les obligations des mandataires publics ;
- Les lignes directrices de bonne gouvernance des entreprises publiques, coulées en note circulaire du Ministre du Portefeuille.

Les mandats revenant à l'Etat-actionnaire dans les instances de gouvernance des entreprises du portefeuille dépendent des dispositions statutaires qui régissent lesdites entreprises, tant en ce qui concerne les postes dédiés que leur nombre et se présentent comme suit, au 31 décembre 2021 : 143 postes dont 111 postes de membres de Conseils d'Administration et 32 postes de Censeurs.

3.1.2. Cadre de gouvernance des entreprises publiques

En plus du cadre légal et institutionnel interne, les entreprises publiques sont maintenant régies par *l'Acte uniforme révisé* (OHADA) **relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique** (AUSCGIE), et par **leurs statuts respectifs**, comme toute société de droit privé. Dans ce cadre, l'Etat se comporte comme un actionnaire, et non plus comme puissance publique. Les dispositions légales et réglementaires nationales sur les entreprises publiques ne sont nullement en contradiction avec l'AUSCGIE.

Le Gouvernement a levé l'option d'adopter pour les entreprises publiques, la forme de société anonyme avec conseil d'administration. Conformément aux statuts des sociétés anonymes, les organes sociaux de ces entreprises sont les suivants :

- a) **Assemblée générale** : organe suprême de décision de l'entreprise conformément aux statuts de celle-ci ;
- b) **Conseil d'Administration** : organe chargé d'appliquer les grandes décisions stratégiques de l'entreprise ;
- c) **Direction Générale** : organe de gestion courante de la société ;
- d) **Commissaire aux Comptes** : chargé d'exercer le contrôle dans les limites du pouvoir statutaire.

Il convient de souligner que la rémunération des mandataires de l'Etat dans les entreprises publiques est fixée par le Décret du Premier Ministre n°13/055 du 13 décembre 2013 portant

statut des mandataires de l'Etat dans les entreprises du Portefeuille et par les articles 430 à 432 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

3.1.3. Faits saillants en matière de gouvernance des entreprises du portefeuille

En 2021, les faits saillants ci-après ont été relevés en matière de gouvernance des entreprises du portefeuille de l'Etat :

- la revue stratégique des entreprises du portefeuille, activité qui a permis de poser un diagnostic en profondeur de la situation individuelle et globale des entreprises du Portefeuille contrôlées majoritairement par l'Etat, avant de tracer les perspectives pour leur redressement ;
- la suspension des mandataires en place et la désignation de nouveaux mandataires de l'Etat, en l'occurrence les PCA, DG et DGA auprès de CONGO AIRWAYS SA et de SCTP SA, conformément aux prescrits du Décret n° 13/055 du 13 décembre 2013 portant statut des mandataires de l'Etat dans les entreprises du Portefeuille, et ce, à la suite des rapports de missions de contrôle de l'IGF auprès de ces deux entreprises publiques ;
- la sécurisation du patrimoine des entreprises publiques. Pour ce faire, plusieurs missions pour l'obtention des titres de propriété ont été déployées dans toute la République avec la collaboration du ministère des Affaires foncières.

3.2. Transparence des entreprises publiques

Ce point porte sur l'état de transmission des états financiers des entreprises publiques, la synthèse des avis des commissaires aux comptes et l'état d'adoption des budgets et comptes financiers des entreprises publiques.

Il permet notamment d'évaluer le niveau de contrôle exercé sur la gestion des entreprises publiques et de mesurer la qualité de l'information fournie au public.

3.2.1. Etat de transmission des états financiers des entreprises publiques aux instances de contrôle

3.2.1.1. Etat de transmission à la Cour des Comptes

Au terme de l'article 30 de la Loi n°18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes, les entreprises publiques sont tenues de transmettre leurs états financiers à la Cour des Comptes dans les trois mois de leur adoption par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration ou l'organe en tenant lieu.

En 2021, la Cour des Comptes n'a reçu d'aucune entreprise publique ses états financiers.

3.2.1.2. Etat de la transmission des états financiers au CPCC

Aux termes de l'article 6 de l'Ordonnance 76-150 du 16 juillet 1976 portant création, organisation et fonctionnement du CPCC, toutes les entreprises sont tenues de transmettre leurs états financiers au CPCC dans les 6 mois suivants la fin de l'exercice clos, aux fins de l'établissement de la centrale Nationale des bilans. Cette dernière a pour mission de recueillir

et d'exploiter les informations comptables normalisées centralisées dans le but de réaliser des études spécifiques sectorielles ou globales ainsi que les profils des entreprises. La situation des dépôts des états financiers des entreprises publiques au CPCC se présente comme suit :

Tableau 06 : Etat de transmission des états financiers au CPCC 2019-2021

Années / Entreprises	CVM	GECAMINES	LMC	REGIDESO	RVA	SODIMICO	SOKIMO	SONAS	SNEL	SNCC	SONAHYDROC	COBIL	CADECO	SCMK-Mn	SAKIMA	COMINIÈRE	MIBA	SCTP	CONGO AIRWAYS	SCPT
2019	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
2020	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
2021	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Source : *Elaboré sur base des informations du CPCC*

De 20 entreprises publiques sous études, seules 8 ont déposé leurs états financiers au CPCC en 2019, soit 40% ; 9 en 2020 soit 45% et 8 en 2021 soit 40%. Au cours de la période sous étude, une moyenne de 41,6% d'entreprises ont fait parvenir leurs états financiers au CPCC, ce qui dénote du non-respect des dispositions de l'ordonnance ci-haut citée.

3.2.1.3. Etat de transmission des états financiers des entreprises publiques au CSP

En vertu de l'article 4, point 10 du Décret n°13/036 du 03 septembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur du Portefeuille, « C.S.P. » en sigle, les entreprises publiques ont l'obligation de transmettre au Ministère du Portefeuille leurs états financiers approuvés en Assemblée générale ordinaire pour besoin d'analyse et d'archivage par le Conseil Supérieur du Portefeuille. Le tableau ci-dessous fait état de la transmission des états financiers par les entreprises en 2020 et 2021.

Tableau 07 : Situation de transmission des Etats financiers par les entreprises en 2020 et 2021

Années / Entreprises	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	SNCC	SONAS	SONAHYDROC	CVM	RVA	LMC	CADECO	SCMK-Mn	SODIMICO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMINIÈRE	MIBA	SOKIMO	SCPT
2020	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
2021	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non

Source : *Conseil Supérieur du Portefeuille*

De ce tableau, il s'observe que la quasi-totalité des entreprises publiques concernées par cette étude ont transmis leurs états financiers au Portefeuille via le CSP en 2020 et en 2021.

S'agissant du cas particulier de SOKIMO SA, il y a lieu de noter que cette société est très impactée par l'insécurité qui sévit dans ses zones d'exploitation qui concentrent le gros de ses informations financières en plus d'un système comptable trop centralisé.

3.2.2. Opinions des commissaires aux comptes

Les différentes natures d'opinion sont précisées dans l'ISA 700 (norme d'audit internationale) qui stipule que : « En application des dispositions légales contenues dans le droit des sociétés commerciales et les normes internationales d'audit, le commissaire aux comptes déclare :

- soit certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise ;
- soit assortir la certification de réserves ;
- soit refuser la certification des comptes ;
- soit être dans l'impossibilité de certifier les comptes.

Dans ces trois derniers cas, il précise les motifs de la réserve, du refus ou de l'impossibilité de certifier dans la partie de son rapport relative au fondement de l'opinion.

Tableau 08 : Situation des opinions exprimées par les commissaires aux comptes sur les états financiers des entreprises publiques

Années / Entreprises	Opinions	CONGO AIRWAYS	SONAHYDROC	GECAMINES	SONAS	CVM	COMINIÈRE	SODIMICO	SNCC	MIBA	SCMK Mh	SNEL	SAKIMA	LMC	CADECO	SCTP	RVA	SOKIMO	SCPT	REGIDESO	COBIL
2020	Positive	X							X					X				ND	ND		
	Avec réserve		X	X	X	X	X	X		X	X	X	X					ND	ND		X
	Négative																	ND	ND		
2021	Positive		X		X				X	X		X		X				ND	ND	X	
	Avec réserve			X		X					X							ND	ND		X
	Négative																	ND	ND		

Source : Conseil Supérieur du Portefeuille

Le tableau ci-dessus indique que la qualité de l'information financière fournie par les entreprises publiques accuse une relative amélioration entre 2020 et 2021. On note ainsi que l'opinion des commissaires aux comptes est positive dans sept cas en 2021 contre trois en 2020. De même, les réserves sont émises dans quatre cas en 2021 contre onze en 2020.

3.2.3. Situation de validation par le CSP des prévisions budgétaires des entreprises publiques 2020 et 2021

Les entreprises publiques sont tenues d'élaborer leurs prévisions budgétaires annuelles selon les orientations de politique générale définies par le Ministre ayant le Portefeuille dans ses attributions au travers d'une circulaire ad hoc.

Ces prévisions budgétaires font l'objet d'analyse et de validation par le Conseil Supérieur du Portefeuille pour compte de l'Etat-Actionnaire en commission mixte CSP-Entreprises.

Au titre des exercices 2020-2021, la situation des prévisions budgétaires reçues et validées par le CSP se présente comme suit :

Tableau 09 : Situation de réception et de validation des prévisions budgétaires par le CSP

Année / Entreprise	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	SNCC	SONAS	SONAHYDROC	CVM	RVA	LMC	CADECO	SCMK Mh	SODIMICO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMINIÈRE	MIBA	SOKIMO	SCPT
2020	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
2021	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui

Source : Conseil Supérieur du Portefeuille

Le suivi de la performance budgétaire des entreprises publiques se fait au cours des sessions d'évaluation de l'exécution des prévisions budgétaires validées.

Il consiste à évaluer le niveau de réalisation des politiques, des stratégies et des actions qui ont été retenues initialement ainsi que l'exécution financière des quatre volets qui constituent la structure de ces prévisions budgétaires : le budget des activités ordinaires, le budget d'investissement, le budget de trésorerie et celui des contributions au financement du Trésor public.

CHAPITRE 4 : PERFORMANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Le présent chapitre est consacré à l'étude des performances financières des entreprises publiques en 2021, tant en ce qui concerne l'exploitation de leurs activités statutaires, que le financement de leurs cycles d'investissement, d'exploitation et de trésorerie, et ce, avec recul sur la période 2019 -2020.

L'approche méthodologique adoptée est celle de l'étude des flux financiers pluriannuels tirés des états financiers audités desdites entreprises sur la période susmentionnée.

Dans le but de faciliter la compréhension de la démarche d'analyse, les indicateurs étudiés sont regroupés en deux catégories, à savoir d'une part, les indicateurs de gestion qui retracent les aspects économiques et opérationnels des entreprises étudiées et, d'autre part, les indicateurs de la structure financière dont l'analyse permet d'apprécier l'équilibre financier à court, moyen et long terme desdites entreprises.

Le tableau ci-dessous donne la synthèse de l'évolution globale de ces indicateurs entre 2019 et 2021 pour les 20 entreprises publiques concernées par la présente étude.

Tableau 10 : Evolution globale des indicateurs clés de gestion de 2019 à 2021 en USD

Indicateurs/Année	2019	2020	2021	Var. 2020-2021 (%)
Indicateurs de gestion				
Chiffre d'affaires	1 638 426 136	1 645 675 479	1 935 977 688	17,64
Taux de croissance réelle du chiffre d'affaires				-8,52
Valeur Ajoutée	669 963 660	562 007 872	696 568 940	23,94
Taux de croissance réelle de la Valeur Ajoutée				-8,04
Charges du personnel	620 101 946	575 453 708	624 500 976	8,52
Taux d'augmentation réelle des charges du pers				-9,32
Effectifs du personnel	45 356	43 551	45 865	5,31
Taux des charges du pers/chiff d'aff.	38	35	32	-7,75
Taux des charges du pers/ Valeur Ajoutée.	93	102	90	-12,44
Indice de productivité du travail "IP"	2,64	2,86	3,1	8,4
Excédent brut d'exploitation "EBE"	49 861 715	- 13 445 836	72 67 965	-635,99
Capitaux investis	15 886 778 517	18 995 225 233	20 618 646 186	8,55
Taux de rentabilité d'exploitation	0,31	-0,07	0,35	-593,79
Résultat net à affecter	- 740 379 870	- 872 929 177	- 680 002 003	-22,1
Indicateurs de la structure financière				
Indicateurs de structure financière fonds propres	13 253 397 381	15 354 688 408	14 87 530 104	-5,65
Dettes à long et moyen termes	2 956 741 036	2 967 694 424	15 868 808 687	-3,33
Capitaux permanents	16 210 138 417	18 322 382 832	16 56 338 792	-5,27
Investissements de l'exercice	385 690 818	374 686 499	209 6 861	-44,19
Immobilisations nettes	17 297 972 301	19 733 109 255	17 35 823 719	-4,04%
Fonds de roulement net "FRN"	- 1 087 833 884	- 1 410 726 423	- 1 579 484 927	11,96
Besoins en fonds de roulement "BFR"	- 259 620 287	- 481 335 376	- 962 918 050	100,05
Trésorerie nette cumulée	- 828 213 597	- 929 391 047	- 616 566 877	-33,66

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

4.1. INDICATEURS DE GESTION

4.1.1. Etude de la croissance : Mesure et Appréciation

La croissance se place au centre du diagnostic. Son niveau, son rythme et ses fluctuations dans le temps, déterminent le mouvement d'ensemble des flux qui parcourent l'entreprise sur une période considérée.

Deux indicateurs sont retenus pour mesurer la croissance que génère l'activité économique et industrielle d'une entreprise du fait de l'avantage d'avoir une organisation des informations comptables par nature de charges et de produits. Il s'agit du Chiffre d'affaires et de la Valeur Ajoutée.

4.1.1.1. Chiffre d'affaires des entreprises en 2021

Le chiffre d'affaires est le montant en valeur monétaire que reçoit une entreprise du fait de la vente des produits issus de sa production industrielle et/ou de son négoce, sans oublier les revenus de patrimoine qu'elle peut également engranger (loyers, royalties, pas de porte, redevances, etc...).

Tableau 11 : Evolution du Chiffre d'affaires par entreprise publique (2019-2021) en USD

ENTREPRISES	CHIFFRE D'AFFAIRES			VAR. 2020-2021		PART 2021 %
	2019	2020	2021	NOMINALE	REELLE	
GECAMINES	246 301 373	324 402 140	466 872 496	44	-7	24,1
REGIDESO	143 687 010	144 891 686	145 241 003	0	-10	7,5
SNEL	663 330 418	698 753 262	769 652 934	10	-9	39,8
SCTP	78 738 014	76 577 587	75 231 929	-2	-10	3,9
SNCC	37 705 174	47 722 070	41 063 661	-14	-12	2,1
SONAS	70 367 570	56 488 193	56 886 412	1	-10	2,9
SONAHYDROC	3 071 729	3 289 594	7 789 801	137	-4	0,4
CVM	23 123 390	26 121 179	29 630 853	13	-9	1,5
RVA	108 108 316	61 973 886	86 177 313	39	-7	4,5
LMC	22 312 926	18 845 897	32 486 198	72	-5	1,7
SOKIMO	10 375 909	-	-	0	0	0,0
CADECO	4 404 491	6 470 462	-	-100	0	0,0
SCPT	-	-	-	0	0	0,0
SCKM-Mn	1 109 599	2 584 252	2 276 061	-12	-12	0,1
SODIMICO	936 706	1 142 937	836 257	-27	-14	0,0
CONGO AIRWAYS	74 910 848	39 911 827	42 895 619	7	-9	2,2
SAKIMA	2 741 275	2 722 834	5 255 515	93	-5	0,3
COBIL	139 531 782	121 594 746	163 937 449	35	-7	8,5
COMINIÈRE SA	-	-	-	0	0	0,0
MIBA	7 669 605	12 182 925	9 744 186	-20	-13	0,5
TOTAL	1 638 426 136	1 645 675 479	1 935 977 688	17,64	-8,52	100,0

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Comme retracé ci-dessus, le taux de croissance du chiffre d'affaires global des entreprises publiques est de **17,64 %** en termes courants, en 2021, par rapport à son niveau de 2020, alors que hors inflation, ce chiffre d'affaires est plutôt en contraction de **-8,52 %** sur les deux derniers exercices. Selon les mêmes données, on notera que seules les entreprises publiques ci-après ont réalisé un chiffre d'affaires assez conséquent en 2021, à l'échelle d'USD 50.000.000 minimum, à savoir :

- SNEL SA : 769 652 934 ;
- GECAMINES SA : 466 872 416 ;
- COBIL SA : 163 937 449 ;
- REGIDESO SA : 145 241 003 ;
- RVA SA : 86 177 313 ;
- SCTP SA : 75 231 929 ;
- SONAS SA : 56 886 412.

Tableau 12 : Chiffre d'Affaires moyen des entreprises publiques sur la période 2019-2021 (USD)

Années/ Entreprises	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	SNCC	SONAS	SONAHYDROC	CVM	RVA	LMC	SONIMO	CADECO	SCTP	SONIM-Im	SODIMCO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMNIERE	MIBA	TOTAL	
2019	246 301 373	143 687 010	663 330 418	78 738 014	37 705 174	70 367 570		3 071 729	23 123 390	108 108 316	22 312 926	10 375 939	4 404 491	ND	1 109 599	936 706	74 910 848	2 741 275	139 531 782	-	7 689 605	1 630 426 136
2020	324 402 140	144 891 686	698 753 262	76 577 587	47 722 070	58 488 193		3 289 594	26 121 179	61 973 886	18 045 897	ND	6 470 462	ND	2 584 252	1 142 937	39 911 827	2 722 634	121 594 746	-	12 182 925	1 645 675 479
2021	466 872 496	145 241 003	789 632 934	75 231 929	41 063 661	58 886 412		7 789 801	29 630 853	86 177 313	32 486 198	ND	ND	ND	2 276 061	836 257	42 895 619	5 255 515	163 937 449	-	9 744 186	1 935 977 688
MOYENNE	345 858 670	144 606 586	710 578 871	76 849 177	42 163 635	61 247 332		4 717 041	26 291 808	85 419 838	24 548 341	3 458 636	3 624 984	-	1 989 971	971 967	52 572 765	3 573 208	141 687 992	-	9 865 572	1 740 026 434

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Ce tableau indique que le chiffre d'affaires cumulé des entreprises publiques en 2021 d'un montant total **d'USD 1.935.977.688**, a été supérieur à la moyenne des trois derniers exercices, soit **USD 1.740.026.434**, et même supérieur à la performance de chacune des deux précédentes années 2019 et 2020.

Les entreprises qui ont été le plus concernées par cette bonne croissance du chiffre d'affaires cumulé en 2021 sont : SNEL SA ; GECAMINES SA ; COBIL SA ; RVA SA et CVM SA.

Tableau 13 : Croissance relative et croissance réelle du chiffre d'affaires (en %)

RUBRIQUES	2021	2020	2019	2018	MOYENNE
Croissance relative	17,64	0,44	2,47	-4,59	4,015
Croissance réelle	- 8,5 2	- 14,4 4	-4,16	-0,08	-6,80

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Au cours de la période 2018-2021, le chiffre d'affaires cumulé des entreprises publiques étudiées affiche une croissance relative positive, sauf en 2018 et connaît son pic en 2021, année qui a été marquée par la lente reprise de l'activité économique dans le monde après la quasi-récession enregistrée dans de nombreux pays du fait des effets de la pandémie à Covid-19.

Cependant, en tenant compte de l'inflation par la demande qui a accompagné cette reprise, il s'observe que le chiffre d'affaires accuse un repli de **-6,80%** en termes réels tout au long de la période sous revue.

4.1.1.2. Valeur Ajoutée globale des entreprises publiques en 2021

Expression de la création de la richesse ou de l'accroissement de valeur apportée par l'entreprise, dans l'exercice de ses activités professionnelles courantes, aux biens et services en provenance des tiers, la valeur ajoutée a été retenue comme indicateur pertinent pour les entreprises publiques, car elle rend compte du poids économique réel de l'entreprise. La valeur ajoutée des entreprises est une des composantes essentielles du Produit Intérieur Brut (PIB) au coût des facteurs pour un pays.

Tableau 14 : Evolution de la Valeur Ajoutée des entreprises publiques de 2019 à 2021 (USD)

Rubriques / Entreprises	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	S.N.C.C.	SONAS	SONAHYDROC	C.V.M.	R.V.A.	L.M.C.	SOKIMO	CADECO	SCPT	SCMK-Mn	SODIMICO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMINIERE	MIBA	TOTAL
2019	15 521 552	75 542 639	338 785 229	43 303 522	38 647 749	34 788 669	746 613	14 141 696	86 172 147	8 967 196	8 335 899	3 808 868	ND	-2 127 994	-14 931 364	12 357 261	-3 478 943	13 890 381	-107 279	-4 400 181	669 963 660
2020	51 933 688	65 718 248	290 766 742	36 472 348	12 998 808	28 353 303	3 812 041	24 331 052	30 470 404	4 024 974	ND	4 928 170	ND	-1 456 118	-8 911 303	10 351 917	-3 299 042	2 412 409	538 173	8 562 057	562 007 872
2021	33 503 182	93 906 908	386 370 315	58 960 975	43 564 403	30 345 611	6 989 675	9 198 026	-9 929 465	13 690 769	ND	ND	ND	-368 098	-210 887	-4 090 727	-2 617 607	24 289 950	5 966 205	6 999 707	696 568 940
Moyenne	33 662 807	78 389 265	338 640 762	46 245 615	31 736 987	31 162 528	3 849 443	15 890 258	35 571 029	8 894 313	-	-	-	-1 317 403	-8 017 851	6 206 150	-3 131 864	13 530 913	2 132 366	3 720 528	642 846 824
Part	5,2%	12,2%	52,7%	7,2%	4,9%	4,8%	0,6%	2,5%	5,5%	1,4%	-	-	-	-0,2%	-1,2%	1,0%	-0,5%	2,1%	0,3%	0,6%	100,0%
Variation relative 2021-2020	-35,5%	42,9%	32,9%	61,7%	235,1%	7,0%	83,4%	-62,2%	-132,6%	240,1%	-	-	-	-74,7%	-97,6%	-139,5%	-20,7%	906,9%	1008,6%	-18,2%	23,9%
Variation réelle 2021-2021	-16,36	-6,84	-7,43	-5,93	-2,34	-9,46	-5,11	-28,63	35,37	-2,29	0	0	0	-43,3	-472,27	29,34	-13,12	-0,11	-0,01	-12,7	-8,04

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

* : Part relative moyenne de chaque entreprise par rapport à la moyenne totale

Quoique positive chaque année sur la période étudiée, la Valeur Ajoutée des entreprises publiques a enregistré une régression de **-8,04%** en termes réels en 2021 par rapport à l'exercice 2020, malgré la croissance relative observée de **23,94%**.

Cette évolution régressive réelle de la valeur ajoutée des entreprises publiques est justifiée par des conditions d'exploitation très difficiles auxquelles elles se trouvent structurellement confrontées.

Ainsi, il s'observe qu'en moyenne sur la période 2019-2021, la valeur ajoutée globale ne s'est établie qu'à près de **USD 642.000.000**, et ne représente que **37,8 %** du chiffre d'affaires moyen cumulé des entreprises publiques sous examen sur la même période, lequel est évalué à **USD 1.740.026.434**.

Par ailleurs, il convient de mentionner que la valeur ajoutée cumulée des entreprises publiques en 2021 a été largement impactée par l'activité de SNEL SA qui y a contribué pour **52,7%**, suivie de REGIDESO SA avec **12,2%**, SCTP SA avec **7,2%** et SNCC SA avec **4,9%**.

4.1.1.3. Charges et effectifs du personnel des entreprises publiques

Les charges du personnel représentent un levier important pour la mesure de la performance économique des entreprises publiques en RD Congo.

En effet, la hauteur de ces charges impacte directement la rentabilité d'exploitation desdites entreprises face au niveau de leurs d'activités, notamment au travers du volume du chiffre d'affaires produit et de la valeur ajoutée générée.

Le tableau n°15 ci-dessous retrace les charges du personnel des entreprises publiques ainsi que les effectifs y associés au cours de la période étudiée.

Tableau 15 : Evolution des charges de personnel en USD et des effectifs dans les entreprises publiques

Années / Entreprises	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	SNCC	SONAS	SONAHYDROC	CVM	RVA	LMC	SOKIMO	CADECO	SCPT	SKM-Mh	SODINCO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMIERE	MBA	TOTAL	
2019	Charge	90 378 021	70 855 394	188 153 407	57 621 798	31 891 427	32 527 554	5 817 983	17 124 366	70891 346	4 281 416	9 321 770	5 630 156	ND	2 065 372	3 032 512	10 353 887	1 569 464	9 088 389	323 224	9 174 459	620 101 946
	Effectif	6 497	3 097	6 067	8 261	6 855	2 143	338	910	3 983	206	2 400	622	ND	342	602	392	528	66	35	2 012	45 356
2020	Charge	89 627 454	62 026 953	155 455 019	59 847 001	31 133 794	29 309 253	5 121 988	18 654 938	71 601 504	4 869 310	ND	5 965 558	ND	2 015 175	3 189 866	15 233 413	1 543 331	9 853 584	523 913	9 481 653	575 453 708
	Effectif	6 362	3 417	6 150	8 988	6 695	2 036	357	862	3 860	375	ND	582	ND	332	601	389	520	68	38	1 909	43 551
2021	Charge	118 616 299	58 677 814	156 310 185	72 745 391	34 464 008	29 524 559	10 518 045	16 016 287	76 506 368	12 448 127	ND	ND	ND	1 694 470	3 210 218	12 321 982	1 550 924	11 163 790	1 070 090	9 682 419	624 500 976
	Effectif	6 273	6 117	5 913	9 468	6 239	2 022	346	824	3 964	666	ND	ND	ND	320	437	452	510	81	41	2 202	45 865
Charge Moyenne		99 540 591	63 186 720	166 639 537	63 404 730	32 486 410	30 453 789	7 152 672	17 265 197	72 999 739	7 199 618	3 107 257	3 865 238	-	1 925 006	3 144 139	12 636 427	1 554 573	10 035 255	639 076	9 439 510	606 685 543
Effectif Moyen		6 377	4 210	6 043	8 906	6 586	2 067	347	865	3 936	412	800	405	-	331	547	411	519	72	38	2 041	44 924

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Comme on peut le constater, au cours de la période sous examen, les charges du personnel des entreprises publiques étudiées se sont chiffrées à **USD 606 685 543** en moyenne par an, avec une tendance à la hausse entre 2020 et 2021 en passant d'**USD 575 453 708** en 2020 à **USD 624 500 976** en 2021 soit une augmentation de **8,5 %**.

Cette même tendance à la hausse a été observée sur l'évolution des effectifs du personnel qui sont passés de **43.551 unités** en 2020 à **45.865** en 2021, soit une augmentation des effectifs de **5,3 %** en une année, justifiée essentiellement par les recrutements opérés à la REGIDESO et à la SCTP.

Il est à noter que ces statistiques ne tiennent pas compte des données de CADECO SA, SOKIMO SA et SCPT SA indisponibles faute de rapport de gestion et d'états financiers clos aux 31 décembre 2020 et 2021.

4.1.1.4. Impact des charges du personnel sur la croissance et la rentabilité d'exploitation des entreprises publiques

Les charges du personnel ont un impact indéniable sur la croissance d'une entreprise, étant donné l'importance relative des marges qui découlent de leur prise en compte dans le processus de création de valeur.

Dans ce registre, on devra noter que l'un des goulots d'étranglement des entreprises publiques congolaises dans leur quête de croissance est certainement l'inadéquation entre leurs charges de personnel et le niveau de leur activité matérialisé par le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée.

Les deux tableaux ci-dessous illustrent le niveau de consommation de ces facteurs de croissance, à savoir le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée, par les charges du personnel en 2021 comparé à la situation de 2019 et 2020.

Tableau 16 : Impact des charges du personnel sur le chiffre d'affaires par entreprise publique (en %)

Entreprise	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	SNCC	SONAS	SONAHYDROC	CVM	RVA	LMC	SOKIMO	CADECO	SCTP	SCMK-Mn	SODIMICO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	MIBA	TOTAL
2019	36,7	49,3	28,4	73,2	84,6	46,2	189,4	74,1	65,6	19,2	89,8	127,8	ND	186,1	323,7	13,8	57,3	6,5	119,6	37,8
2020	27,6	42,8	22	78,2	65,2	51,9	155,7	71,4	115,5	25,8	ND	92,2	ND	78	279,1	38,2	56,7	8,1	77,8	35
2021	25,4	39	20,3	96,7	83,9	51,9	135	54,1	88,8	38,3	ND	ND	ND	74,4	383,9	28,7	29	6,8	99,2	32,3
Moyenne	28,8	43,7	23,5	82,5	77,1	49,7	151,6	65,7	85,5	29,3	ND	ND	ND	96,7	323,5	24	43,5	7,1	95,7	34,9

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

L'examen du tableau 16 ci-dessus permet de relever qu'en moyenne la consommation du chiffre d'affaires par les charges du personnel affiche une tendance à la baisse sur la période étudiée, en passant de **37,8%** en 2019 à **35,0%** en 2020 et à **32,3%** en 2021, soit une moyenne globale de **34,9%** sur 3 ans, ce qui est plutôt positif en termes de progression de la marge opérationnelle dégagée par les entreprises concernées.

Cependant, il convient d'indiquer que le bon comportement global de ce taux cache des disparités relativement importantes sur le plan individuel dès lors que seules 05 (cinq) entreprises affichent des taux inférieurs à la moyenne globale. Il s'agit de : COBIL SA ; SNEL SA ; CONGO AIRWAYS SA; GECAMINES SA et LMC SA.

En revanche, on peut observer qu'il existe des sociétés qui entretiennent des effectifs de personnel pléthorique sans lien avec le niveau de leurs activités, ce qui finit par générer un lourd passif social qui obère l'équilibre financier à court terme desdites sociétés. Il s'agit de SODIMICO SA ; SONAHYDROC SA ; SCMK-MN ; MIBA SA ; RVA SA ; SCTP SA.

Tableau 17 : Impact des charges du personnel sur la Valeur Ajoutée par entreprise publique (en %)

Années/ Entreprises	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	SNCC	SONAS	SONAHYDROC	CVM	RVA	LMC	SOKIMO	CADECO	SCTP	SCMK-Mn	SODIMICO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMINIÈRE	MIBA	TOTAL
2019	582,3	93,8	55,5	133,1	82,5	93,5	779,3	121,1	82,3	47,7	111,8	147,8	ND	-97,1	-20,3	83,8	-45,1	65,4	-301,3	-208,5	92,6
2020	172,6	94,4	53,5	164,1	239,5	103,4	134,4	76,7	235	121	ND	121,1	ND	-138,4	-35,8	147,2	-46,8	408,5	97,4	110,7	102,4
2021	354	60,4	40,5	123,4	79,1	97,3	150,5	174,1	-770,5	90,9	ND	ND	ND	-460,3	-1522,2	-301,2	-59,2	46	17,9	138	89,7
Moyenne 2019-2021*	295,8	80,6	49,2	137,1	102,4	97,7	185,8	108,7	205,2	80,9	-	-	-	-146,1	-39,2	203,6	-49,6	74,2	30	253,7	94,4

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

(*) : Cette valeur est obtenue en divisant la charge moyenne du personnel par la valeur ajoutée moyenne de chaque entreprise

Comme on peut le remarquer, les charges du personnel des entreprises publiques ont globalement consommé la presque intégralité, à hauteur de **94,4%**, de la richesse brute générée par leurs activités au cours de la période sous analyse. La « meilleure » performance a été enregistrée en 2021 à l'issue de laquelle ce taux a été de **89,7%**, en amélioration sur 2020 qui avait affiché un taux de **102,4%**.

En dehors de COMINIÈRE SA qui n'est pas encore entrée en production, mais dont la vente de 15% de ses participations dans DATHOMINES à l'entreprise chinoise ZINJIN a rapporté des revenus de patrimoine pour justifier le niveau raisonnable des **17,9%** de consommation de sa valeur ajoutée par les charges du personnel de l'exercice 2021, toutes les autres entreprises publiques ont affiché des taux prohibitifs de cet indicateur comme l'atteste le tableau ci-haut.

Seule la SNEL SA, avec un taux d'environ **50%**, paraît relativement mieux maîtriser que les autres l'indispensable adéquation qui devrait être observée entre les charges du personnel et le niveau d'activités pour garantir une exploitation économiquement rentable de l'entreprise.

4.1.2. Etude de la rentabilité d'exploitation et du financement interne de la croissance des entreprises publiques étudiées

La rentabilité d'exploitation est traduite par le résultat d'exploitation dégagé par les entreprises publiques et constitue un indicateur très important permettant de mesurer leurs performances économiques des activités ordinaires, sans prise en compte de politiques d'investissements et de financement. L'Excédent brut d'exploitation -EBE- en est l'indicateur financier qui représente le « cash-flow » tiré de l'activité ordinaire avant prise en compte du mode de financement des entreprises concernées.

4.1.2.1. Etude de la rentabilité d'exploitation

4.1.2.1.1. Excédent Brut d'Exploitation

L'Excédent Brut d'Exploitation « EBE » est l'indicateur de la rentabilité d'exploitation d'une entreprise ; il est la marge que cette dernière dégage après avoir couvert les charges du personnel par la Valeur Ajoutée.

Ainsi pour être rentable, une entreprise doit dégager un EBE positif à la clôture d'un exercice social donné et cette marge doit être la plus élevée possible pour lui permettre de financer les exigences de sa croissance, notamment les variations positives de ses besoins en fonds de roulement et les investissements en immobilisations physiques opérationnelles.

Pour la période sous étude, l'Excédent Brut d'Exploitation des entreprises publiques se présente comme indiqué dans le tableau 18.

Tableau 18 : Excédent Brut d'Exploitation des entreprises publiques en USD

Années/ Entreprises	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	S.N.C.C.	SONAS	SONAHYDROC	C.V.M.	R.V.A.	L.M.C.	SOKIMO	CADECO	SCPT	SCMK-Mh	SODIMICO	CONGOAIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMINIERE	MIBA	TOTAL
2019	-74 856 469	4 687 245	150 631 822	-14 318 276	6 756 322	2 261 115	-5 071 370	-2 982 670	15 280 801	4 685 780	-985 871	-1 821 288	ND	-4 193 366	-17 963 876	2 003 374	-5 048 407	4 801 992	-430 503	-13 574 640	49 861 714
2020	-37 693 766	3 691 295	135 311 723	-23 374 653	-18 134 986	-955 950	-1 309 947	5 676 114	-41 131 100	-844 336	ND	-1 037 388	ND	-3 471 293	-12 101 169	-4 881 496	-4 842 373	-7 441 175	14 260	-919 596	-13 445 836
2021	-85 113 117	37 229 094	230 060 130	-13 784 416	9 100 395	821 052	-3 528 370	-6 818 261	-86 435 833	12 42 642	ND	ND	ND	-2 062 568	-3 421 105	-16 412 709	-4 168 531	13 126 160	4 896 115	-2 662 712	72 067 964
Moyenne	-65 887 784	15 202 545	172 001 225	-17 159 115	-759 423	708 739	-3 303 229	-1 374 939	-37 428 711	1 694 695	-328 624	-952 892	-	-3 242 409	11 162 050	-6 430 277	-4 686 437	3 495 659	1 493 291	-5 718 983	36 161 281

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

A l'examen de ce tableau, il s'avère que la quasi-totalité des entreprises publiques ont dégagé un EBE négatif au cours des années 2019, 2020 et 2021, même si en termes de cumul, cet indicateur a évolué en dent de scie. En effet, l'on notera que l'EBE cumulé a été positif en

2019 à environ USD 50.000.000, puis négatif en 2020, en affichant USD 13.000.000, pour redevenir positif en 2021 avec USD 72.000.000. La moyenne de cet EBE est positive au cours des trois exercices étudiés, soit USD 36.000.000.

Ainsi, l'année 2021 aura été la plus performante pour cet indicateur de rentabilité d'exploitation qui s'est situé au double de la moyenne de la période. Pour des raisons évidentes, notamment les effets dévastateurs de la pandémie à Covid-19, l'année 2020 n'a pas été rentable pour la quasi-totalité des entreprises publiques.

Par ailleurs, il convient de mentionner que globalement, l'EBE dégagé par les entreprises publiques ne représente que 10% de la valeur ajoutée cumulée de 2021 et 6% de la valeur ajoutée sur les trois exercices étudiés. Rapporté au chiffre d'affaires, cet Excédent Brut d'Exploitation cumulé ne représente que 3,72 % en 2021 et 2,08 % en moyenne sur la période.

Il s'agit là des marges extrêmement faibles qui ne peuvent justifier d'une exploitation économiquement rentable de nos entreprises publiques. Autrement dit, les entreprises publiques congolaises ne sont pas rentables, la quasi-totalité de la richesse produite par elles est accaparée par le personnel, sinon plus, pour ne rien investir sur fonds propres et ne pas ainsi assurer le financement interne de leur croissance.

Par ailleurs, avec un tel tableau, très peu d'entreprises publiques sont éligibles aux financements bancaires traditionnels.

4.1.2.1.2. Taux de Rentabilité d'Exploitation

Le Taux de Rentabilité d'Exploitation est un indicateur qui met en relief l'importance de l'EBE secrété annuellement par rapport aux capitaux investis pour assurer l'exploitation de l'objet social de l'entreprise. Par Capitaux Investis, il faut entendre la somme des Besoins en Fonds de Roulement d'Exploitation, « BFRE », et des Immobilisations Nettes en service.

Le tableau des Capitaux Investis des entreprises publiques étudiées se présente comme suit au cours de la période sous analyse :

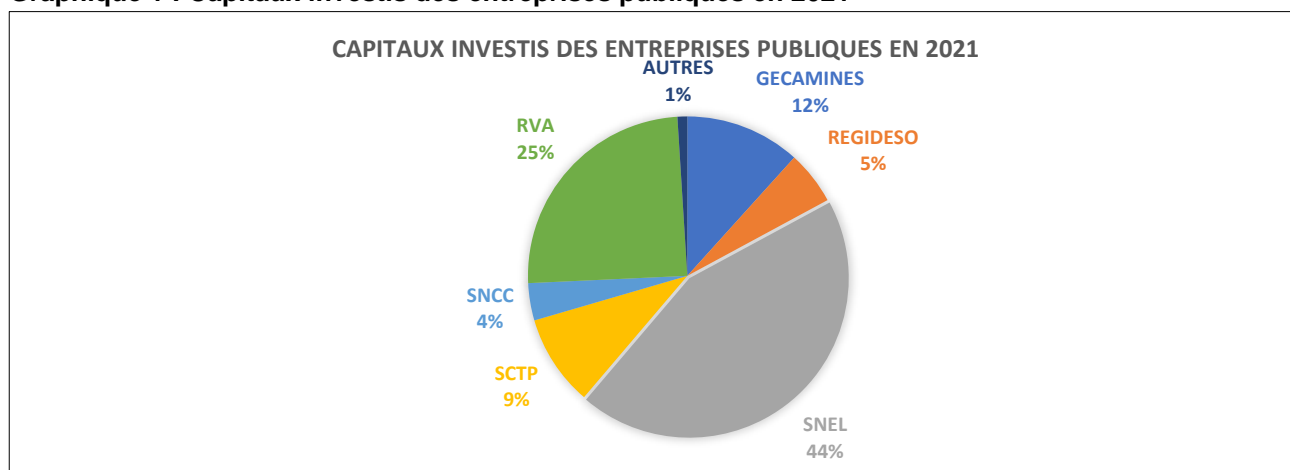
Tableau 19 : Capitaux Investis par entreprise publique en USD de 2019 à 2021

Années / Entreprises	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	SNCC	SONAS	SONAHYDROC	CVM	RVA	LMC	SOKIMO	CADECO	SCTP	SKIM-Mh	SODIMCO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMINERE	MIBA	TOTAL
2019	2.714.384.794	901.161.775	9.339.807.766	2.035.641.264	890.243.541	38.891.984	38.838.120	6.367.288	227.088.627	6.810.017	20.253.410	-35.524.572	ND	3.289.094	140.830.348	51.686.979	21.216.509	69.383.881	-20.824	156.428.495	16.686.778.516
2020	2.648.638.600	1.014.332.972	9.479.533.639	2.115.916.562	850.873.567	39.789.871	36.915.463	10.641.681	2.431.149.002	3.744.603	ND	-40.865.281	ND	1.282.475	115.608.698	58.704.262	14.054.514	76.795.742	-15.723	138.115.184	18.995.225.233
2021	2.400.000.342	1.112.249.059	9.049.269.716	1.899.766.106	775.875.839	36.383.574	32.149.102	4.288.829	5.075.420.749	9.077.552	ND	ND	-1.552.897	101.606.646	18.931.656	8.234.957	74.308.496	-3.844.047	26.470.908		20.618.846.187
MOYENNE	2.587.681.245,33	1.009.247.935	9.289.537.040,49	2.037.107.984,14	839.997.649	38.348.476	35.967.562	7.102.589	2.577.886.125	6.544.057	6.751.137	-35.463.484	-	1.009.957	119.348.564	43.107.632	14.591.860	73.498.040	-1.293.531	107.004.962	17.757.635.377

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Sur représentation graphique, la répartition des capitaux investis des entreprises publiques en 2021 se présente comme illustré dans le diagramme ci-dessous :

Graphique 1 : Capitaux investis des entreprises publiques en 2021



La représentation graphique de cet indicateur d'intensité capitalistique des entreprises publiques montre bien la prééminence de SNEL SA dans ce registre, suivie par RVA SA, SCTP SA et REGIDESO SA, sans oublier SNCC SA, entreprises qui détiennent des actifs d'exploitation relevant du domaine public, retracés dans leurs comptabilités respectives, à la différence de GECAMINES SA qui opère avec des actifs immobilisés qui lui appartiennent en propre.

Tableau 20 : Taux de Rentabilité d'Exploitation des Capitaux Investis (en %)

Années / Entreprises	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	SNCC	SONAS	SONAHYDROC	CVM	RVA	LMC	SOKIMO	CADECO	SCPT	SCKM-Mn	SODIMICO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMINIÈRE	MIBA	TOTAL
2019	-2,8	0,5	1,6	-0,7	0,8	5,8	-13,1	-46,8	6,7	68,8	-4,9	5,1	ND	-127,5	-12,8	3,9	-23,8	6,9	2067,3	-8,7	0,3
2020	-1,4	0,4	1,4	-1,1	-2,1	-2,4	-3,5	53,3	-1,7	-22,5	ND	2,5	ND	-268,6	-10,5	-8,3	-34,5	-9,7	-90,7	-0,7	-0,07
2021	-3,5	3,3	2,5	-0,7	1,2	2,3	-11	-158,6	-1,7	13,7	ND	ND	ND	132,8	-3,4	-86,7	-50,6	17,7	-127,4	-10,1	0,35
MOYENNE	-2,5	1,5	1,9	-0,8	-0,1	1,8	-9,2	-19,4	-1,5	25,9	-4,9	3,7	-	-321,2	-9,4	-14,9	-32,3	4,8	-115,4	-5,3	0,2

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

En tenant compte de l'Excédent Brut d'Exploitation dégagé par les entreprises publiques tel qu'illustré dans le tableau y relatif tracé supra, les Capitaux Investis desdites entreprises ont généré un **Taux de Rentabilité d'Exploitation global de 0,20 %** en moyenne au cours des trois exercices étudiés, comme relevé ci-dessous. Cette moyenne est influencée par le taux de rentabilité d'exploitation moyen négatif enregistré en 2020, soit -0,07 % contre +0,30 % en 2019 et +0,35 % en 2021.

Dans les détails, on notera que seules la SNEL et la REGIDESO ont maintenu un taux de rentabilité d'exploitation positif sur les trois exercices, toutes les autres ont connu de fortunes diverses dans ce domaine, affichant un Taux de Rentabilité d'Exploitation moyen négatif dans 15 cas sur les 20 entreprises étudiées.

En conclusion, l'on peut affirmer qu'avec un Taux de Rentabilité d'Exploitation global inférieur à 1%, sinon négatif, l'Etat-actionnaire n'engrange pas de retour sur investissement dans ses entreprises publiques.

4.1.2.2. Financement de la croissance

4.1.2.2.1. Gestion des Besoins en Fonds de Roulement d'Exploitation

L'étude réalisée à cette étape consiste à analyser la manière dont les entreprises du Portefeuille ont eu à gérer leurs besoins en fonds de roulement, dont la variation permet d'assurer le passage à la trésorerie provenant des opérations d'exploitation.

L'importance de cette variation est très déterminante pour l'évolution future des cash-flows. En effet, tout l'effort pour la maîtrise du cycle d'exploitation d'une entreprise doit être concentré sur une gestion profitable des décalages de règlement entre ses créances et ses dettes commerciales par rapport au profil de survenance du Chiffre d'Affaires.

Le tableau ci-dessous illustre le niveau des BFR affiché par les entreprises publiques sur la période étudiée, ainsi que leur variation en 2020 et 2021.

Tableau 21 : Evolution des Besoins en Fonds de Roulement Net de 2019 à 2021 en USD

ENTREPRISES	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	S.N.C.C.	SONAS	SONAHYDROC	C.V.M.	R.V.A.	L.M.C.	SCMK-Mn	SODIMICO	CONGO AIRWAYS	SAKMA	COBIL	COMINIÈRE	MIBA	TOTAL
2019	-163 866 668	56 205 673	623 484 298	-117 429 408	-211 235 301	-22 987 857	-16 759 905	-17 899 581	18 429 513	-9 525 911	-13 940 630	-97 484 178	-11 873 369	-8 132 198	13 954 740	-3 181 338	-203 545 866	-259 620 287
2020	-219 628 288	-6 684 419	569 107 325	-134 497 835	-192 906 815	-20 418 350	-17 489 791	-15 924 144	-88 302 131	-853 667	-17 594 866	-102 476 440	-9 467 350	-13 535 658	3 865 686	-2 830 238	-200 922 526	-481 335 376
2021	-459 034 584	36 777 962	379 259 675	-166 598 948	-270 804 272	-2 459 712	53 138 951	95 769 029	-238 840 227	-99 696	-19 215 693	-98 734 344	-57 006 255	-17 625 449	4 222 597	-1 551 754	-200 115 330	-962 918 050
Variation des BFR en valeur absolue 2020_2019	-55 761 620	-62 890 092	-54 376 973	-17 068 427	18 328 486	2 569 507	-729 886	1 975 437	-106 731 644	8 672 244	-3 654 236	-4 992 262	2 406 019	-5 403 460	-10 089 054	351 098	2 623 340	-221 715 089
Variation des BFR en valeur absolue 2021_2020	-239 406 296	43 462 381	-189 947 650	-32 101 113	-77 897 457	17 958 638	70 628 742	111 693 173	-150 538 096	753 971	-1 620 827	3 742 096	-47 538 905	-4 089 791	356 911	1 278 485	807 196	-481 582 674

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Il s'observe de ce tableau que le cumul des BFR Nets annuels dégagés par les entreprises publiques est demeuré négatif et en baisse constante d'un exercice à l'autre, passant de USD - 259 620 287 en 2019 à USD - 481 335 376 en 2020 et USD - 962 918 050 en 2021, suggérant que ces entreprises n'auraient pas eu des besoins de financement de leurs cycles d'exploitation à court terme, bien au contraire.

Une telle appréciation ne saurait être validée qu'à l'aune du comportement des composantes des BFR, à savoir les BFR liés au cycle d'exploitation d'une part, et, d'autre part, ceux qui n'y sont pas liés, c'est-à-dire, acycliques.

Les BFR cycliques de nos entreprises publiques sont généralement positifs, mettant en évidence, d'une part, la quasi-absence, sinon l'insuffisance de crédits fournisseurs (les entreprises congolaises étant le plus souvent contraintes au règlement comptant de leurs commandes) et, d'autre part, les difficultés de recouvrement des factures desdites entreprises, surtout sur l'Etat-client, pour celles qui ont des missions de service public dans leurs activités, cas de SNEL SA, REGIDESO SA, SNCC SA, SCTP SA.

En revanche, les BFR acycliques expliquent largement le caractère négatif des BFR totaux des entreprises publiques, dès lors que leurs passifs à court terme non bancaires sont constitués d'importantes et chroniques dettes financières, fiscales, et sociales qui, mathématiquement, se comportent en « ressources » de gestion, alors qu'elles (dettes) pourraient être plutôt synonymes d'une potentielle insolvabilité face aux échéances de leur apurement, normalement de court terme.

Sur le plan global et au regard du Chiffre d'affaires annuel cumulé, on notera que les BFR des entreprises publiques étudiées sont établis dans les proportions que voici :

Tableau 22 : Synthèse de l'évolution du Besoin en Fonds de Roulement Nets des entreprises publiques de 2019 à 2021 en USD

Eléments/Année	2019	2020	2021
BFR GLOBAL	- 259 620 287	- 481 335 376	- 962 918 050
CHIFFRES D'AFF. TOTAL	1 638 426 136	1 645 675 479	1 935 977 688
BFR/CA X100	- 15,8 %	- 29,4%	- 49,7 %
BFR en N/J CA ⁸	- 57 jours	- 105 jours	- 179 jours

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Ainsi qu'on peut le constater, les BFR globaux des entreprises publiques sous étude illustrent bien les difficultés qu'éprouvent ces dernières à respecter les délais normaux de règlement de leurs engagements financiers à court terme, passant de près de deux mois en 2019, à près de quatre mois en 2020 et à six mois de chiffre d'affaires en 2021, contrairement aux délais normaux du crédit commercial qui se situe entre 30 et 90 jours maximum. Sur le plan individuel, on notera que quatre entreprises structurantes ont enregistré des BFR totaux négatifs au cours de l'exercice 2021 ; il s'agit de :

- GECAMINES SA : USD - 459 034 584 ;
- SCTP SA : USD -166 598 948 ;
- SNCC SA : USD - 270 804 272 ; et
- RVA SA : USD - 238 840 227.

4.1.2.2.2. Excédent de Trésorerie d'Exploitation « ETE »

L'étude de cet indicateur est très importante car il se situe au carrefour du cycle d'exploitation et de celui de l'investissement sur financement interne, pour l'acquisition des immobilisations physiques par lesquelles se traduit la croissance auto-entretenu de l'entreprise.

Le tableau ci-dessous indique le comportement individuel et global de l'ETE dégagé par les entreprises publiques étudiées au cours de la période sous revue :

⁸ BFR en nombre de jour du chiffre d'affaires

Tableau 23 : Evolution de l'ETE par entreprise publique de 2019 à 2021 (en USD)

ENTREPRISES	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	S.N.C.C.	SONAS	SONAHYDROC	C.V.M.	R.V.A.	L.M.C.	SCMK-Mn	SODIMICO	CONGOAIR WAYS	AKIMA	COBIL	COMINIERE	MIBA	TOTAL	
VARIATION DES BFR	2020_2019	-55 761 620	-62 890 092	-54 376 973	-17 068 427	18 328 486	2 569 507	729 886	1 975 437	-106 731 644	8 672 244	-3 654 236	-4 992 262	2 406 019	-5 403 460	10 089 054	351 099	2 623 340	-221 715 089
	2021_2020	-239 406 296	43 462 381	-189 847 650	-32 101 113	-77 897 457	17 958 638	-70 628 742	111 693 173	-150 538 096	753 971	-1 620 827	3 742 096	-47 538 905	-4 089 791	-356 911	1 278 485	807 196	-481 582 674
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2019	-210 123 375	-24 144 035	238 320 281	-106 284 114	-147 076 593	-30 017 660	-81 816 730	-121 424 453	-121 477 331	-7 384 563	5 402 241	32 388 424	-7 908 833	341 559	-20 736 338	1 551 754	-16 177 112	-616 566 877
	2020	-108 105 048	119 095 765	677 861 271	-100 360 981	-229 563 787	-25 557 364	-16 030 019	-19 875 018	125 161 157	-18 198 155	-10 286 394	-92 491 916	-14 279 388	-2 728 738	24 043 794	-3 532 437	-206 169 206	-37 905 198
	2021	19 778 008	-50 146 800	758 954 975	-102 396 722	-115 009 358	-38 376 988	-88 118 533	-127 617 317	62 235 965	-1 607 638	-15 974 039	-106 218 536	38 071 555	-9 445 867	3 508 775	-4 108 724	-201 729 722	247 298
EXCEDENT DE TRESO EXPL	2020	-52 343 428	181 985 857	732 238 244	-83 292 554	-247 892 273	-28 126 871	-15 300 133	-21 850 455	231 892 801	-26 870 399	-6 632 158	-87 499 654	-16 685 407	2 674 722	34 132 848	-3 883 536	-208 792 546	183 809 891
	2021	259 184 304	-93 609 181	948 802 625	-70 295 609	-37 111 901	-56 335 626	-158 747 275	-239 310 490	212 774 061	-2 361 609	-14 353 212	-109 960 632	85 610 460	-5 356 076	3 151 864	-5 387 209	-202 536 918	481 829 972

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Il s'observe de ce tableau que les entreprises publiques ont dégagé globalement un ETE positif en 2020 et 2021 justifié essentiellement par le caractère négatif de la variation de leurs BFR sur la période analysée.

Dans ce registre, force est de remarquer la prépondérance de SNEL SA qui affiche l'ETE le plus élevé, soit **USD 948 802 625**, en 2021, représentant plus du double de la valeur totale de cet indicateur pour l'ensemble d'entreprises concernées, du fait essentiellement de la bonne tenue de sa marge brute d'exploitation avant impôt, charges financières et dotation aux amortissements et provisions, à la clôture de chacun des exercices étudiés.

Le bon comportement de l'ETE est aussi observé, en 2021, dans le chef de deux autres entreprises structurantes que sont GECAMINES SA, avec un ETE de + **USD 259 184 304**, et RVA SA qui a affiché un ETE de + **USD 212 774 061**.

Quant au reste d'entreprises, elles ont conclu leurs exercices sociaux de 2019 à 2021 par un ETE négatif, traduisant la faiblesse, sinon le caractère structurellement négatif de leurs Excédents Bruts d'Exploitation comme mentionné supra.

4.1.2.2.3. Investissements en immobilisations physiques des entreprises publiques

Sous cette section, il est fait mention du financement des investissements en actifs corporels immobilisés réalisés par les entreprises publiques en 2021, qu'il s'agisse de décaissements pour les acquisitions de l'exercice ou de quotités de décaissements incombant dans l'année pour les investissements à réalisation pluriannuelle.

L'intérêt de cette analyse est de faire le lien entre l'Excédent de Trésorerie d'Exploitation, «ETE», et le volume d'investissements réalisés au moyen de cette marge de trésorerie d'exploitation après financement des BFR en vue de dégager le solde de trésorerie résultant des opérations internes de l'entreprise en exploitation et en investissement (le « DAFIC »).

Cette analyse a également l'intérêt de déterminer le Taux d'Investissement annuel, c'est-à-dire la quotité d'immobilisations acquises dans l'année par rapport à la valeur ajoutée

(richesse brute) secrétée par l'activité ordinaire de l'entreprise, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

4.1.2.2.4. Disponible avant Financement Interne de la Croissance « DAFIC »

Tableau 24 : Disponible Après Financement Interne de la Croissance « DAFIC »⁹

Entreprise	Excédent de Trésorerie d'Exploitation (1)		Investissements en Immo. Physique (2)		DAFIC (3) = (1) – (2)		Valeur Ajoutée (4)		Tx d'Invest. Annuel (5) = (2)/(4)*100	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
GECAMINES	-52 343 428	259 184 304	156 387 831	14 244 714	-208 731 259	244 939 590	51 933 688	33 503 182	301	43
REGIDESO	181 985 857	-93 609 181	73 467 203	58 756 466	108 518 654	-152 365 647	65 718 248	93 906 908	112	63
SNEL	732 238 244	948 802 625	66 121 932	4 846 528	666 116 312	943 956 097	290 766 742	386 370 315	23	1
SCTP	-83 292 554	-70 295 609	150 551	0	-83 443 105	-70 295 609	36 472 348	58 960 975	0	0
SNCC	-247 892 273	-37 111 901	8 713 121	1 692 743	-256 605 394	-38 804 644	12 998 808	43 564 403	67	4
SONAS	-28 126 871	-56 335 626	546 831	277 926	-28 673 702	-56 613 552	28 353 303	30 345 611	2	1
SONAHYDROC	-15 300 133	-158 747 275	1 992	578 556	-15 302 125	-159 325 831	3 812 041	6 989 675	0	8
CVM	-21 850 455	-239 310 490	8 496 854	1 920 544	-30 347 309	-241 231 034	24 331 052	9 198 026	35	21
RVA	231 892 801	212 774 061	10 957 486	52 846 122	220 935 315	159 927 939	30 470 404	-9 929 465	36	-532
LMC	-26 870 399	-2 361 609	534 224	1 450 342	-27 404 623	-3 811 951	4 024 974	13 690 769	13	11
SCMK-Mn	-6 632 158	-14 353 212	31 218	103 644	-6 663 376	-14 456 856	-1 456 118	-368 098	-2	-28
SODIMICO	-87 499 654	-109 960 632	128 366	46 859 872	-87 628 020	-156 820 504	-8 911 303	-210 887	-1	-22 220
CONGOAIRWAYS	-16 685 407	85 610 460	2 614 793	2 621 760	-19 300 200	82 988 700	10 351 917	-4 090 727	25	-64
SAKIMA	2 674 722	-5 356 076	21 000	74 943	2 653 722	-5 431 019	-3 299 042	-2 617 607	-1	-3
COBIL	34 132 848	3 151 864	46 462 943	22 809 054	-12 330 095	-19 657 190	2 412 409	24 289 950	1 926	94
COMINIERE SA	-3 883 536	-5 387 209	50 153	13 647	-3 933 689	-5 400 856	538 173	5 966 205	9	0
MIBA SA	-208 792 546	-202 536 918	0	0	-208 792 546	-202 536	8 562 057	6 999 707	0	0
TOTAL	183 809 891	481 829 972	374 686 499	209 096 861	-190 876 608	272 733 111	562 007 872	696 568 940	67	30

Source : *Elaboré à partir des données tirées du rapport de l'Etat actionnaire 2021*

Il s'observe à l'examen de ce tableau ce qui suit :

- Les investissements réalisés par les entreprises publiques accusent globalement un repli de **44,1 %** en 2021 par rapport à leur niveau de 2020, tendance influencée par les faibles investissements de GECAMINES SA, REGIDESO SA, SNEL SA et SNCC SA par rapport à 2020 ;
Quant à COBIL SA, l'on notera que ses investissements ont été financés par les emprunts contractés dans le cadre de son plan stratégique 2018-2021 ;

⁹ Le sigle DAFIC signifie disponible après financement interne de la croissance. Cet indicateur destiné à mesurer les ressources libres à la fin de l'exercice prend en compte trois éléments essentiels : l'excédent brut d'exploitation, les variations des besoins en fonds de roulement ainsi que le montant des investissements, hormis ceux de la croissance externe.

- En revanche, le Solde des opérations économiques des entreprises publiques en 2021, le « DAFIC », a été positif, en nette amélioration par rapport à son niveau négatif de 2020, comportement justifié essentiellement par la faiblesse des investissements de SNEL SA en 2021, soit **USD 4.846.528**, alors que cette société disposait d'une marge nette de trésorerie d'exploitation de plus de **USD 940.000.000** au cours de la même année ;
- Les investissements en immobilisations physiques réalisés par les entreprises publiques étudiées ont représenté 43,4% de l'Excédent de Trésorerie d'Exploitation de l'exercice 2021 contre 203,84% en 2020.

4.1.2.2.5. Taux d'Investissement annuel.

Le taux d'investissement d'une entreprise correspond au rapport entre les montants qu'elle consacre à l'investissement et sa richesse créée, mesurée par la valeur ajoutée. Taux d'investissement entreprise = Investissement ÷ Valeur Ajoutée (VA)

Le taux d'investissement d'une entreprise est un indicateur de la politique d'investissement d'une entreprise : plus son taux d'investissement est élevé, plus l'entreprise a une politique d'investissement dynamique.

Il constitue la variable stratégique majeure des entreprises publiques qui, de surcroît, doit soutenir une croissance réelle de long terme et innover dans un métier où la course à l'innovation est une dimension importante de la stratégie industrielle.

Il ressort du tableau 24 ci-dessus que les investissements en immobilisations physiques réalisés par les entreprises publiques étudiées ont représenté globalement **30%** de la Valeur ajoutée de l'exercice 2021 contre **67%** en 2020. Une analyse discriminatoire montre qu'en 2020 ce taux a été largement influencé par les acquisitions de COBIL SA, comme expliqué supra, mais aussi par celles de GECAMINES SA, REGIDESO SA, RVA SA et CVM SA qui étaient en phase d'exécution ou d'achèvement de leurs programmes d'investissements prioritaires, notamment sur financements externes.

Pour le reste, on retiendra que les entreprises publiques investissent très peu, particulièrement sur ressources de gestion, n'assurant pas de ce fait la qualité et la continuité de leur exploitation, lorsqu'on sait que leur outil de production, en particulier leurs usines et autres équipements accusent un taux de vétusté situé entre **75** et **85 %** de la valeur des immobilisations brutes en service.

4.1.2.2.6. Résultat net de fin d'exercice

Au sens large, il représente la différence entre les produits et les charges.

Tableau 25 : Evolution du Résultat Net en USD de 2019 à 2021

Années / Entreprises	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	SNCC	SONAS	SONAHYDROC	CVM	RVA	LMC	SOKIMO	CADECO	SCPT	SCKM-Mn	SODIMICO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMINIÈRE	MIBA	TOTAL
2019	-140 291 076	-36 719 430	-93 366 503	-79 524 986	-91 298 825	-4 391 094	-2 821 736	-8 904 701	-26 903 906	563 897	-3 622 252	-4 353 610	0	-4 977 334	-201 468 981	-8 771 732	-6 849 437	-3 317 516	-949 557	-22 411 089	-740 379 870
2020	-160 906 647	-41 316 115	-251 103 252	-112 244 323	-118 286 327	-2 876 277	-961 786	-3 364 739	-122 393 660	14 395	0	-2 775 416	0	-4 694 231	-18 709 432	-12 465 521	-6 707 723	-3 413 530	-332 767	-10 391 828	-872 929 177
2021	-158 508 037	5 158 410	-123 610 040	-101 024 020	-19 282 972	-2 265 127	-11 747 172	-3 105 254	-192 004 655	722 688	0	0	0	-2 920 747	-5 464 024	-48 257 575	-6 075 195	-3 416 078	4 073 141	-12 275 346	-680 002 003
Moyenne	-153 235 253	-24 292 378	-156 026 598	-97 597 776	-76 289 375	-3 177 499	-5 176 898	-5 124 898	-113 767 407	433 660	-1 207 417	-2 376 342	-	-4 197 437	-75 214 146	-23 164 943	-6 544 116	-3 382 374	930 272	-15 026 088	-764 437 016

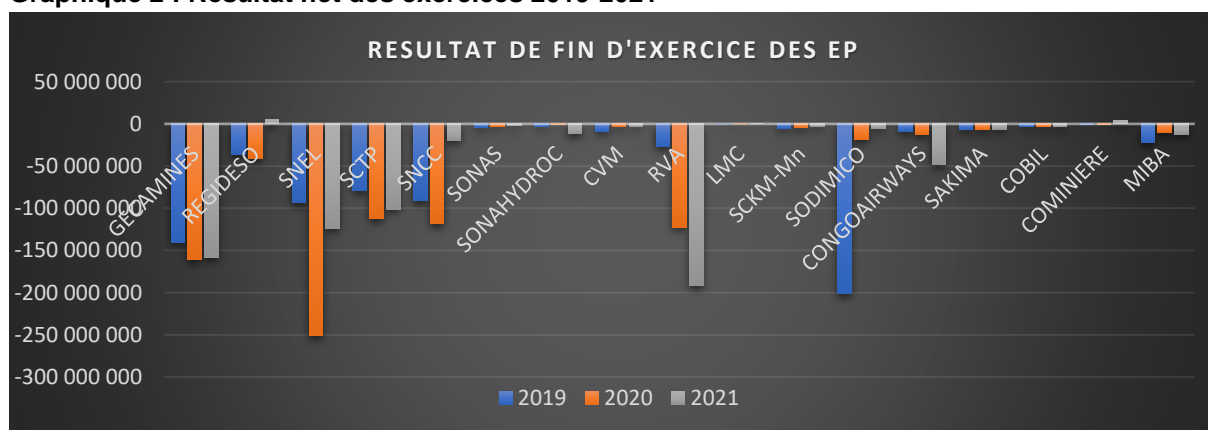
Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Au cours de la période sous examen, les entreprises publiques ne sont pas parvenues à dégager des résultats nets de fin d'exercice positifs suite, notamment, à l'importance des charges d'activités ordinaires, en particulier les charges du personnel qui demeurent excessives par rapport au volume d'affaires réalisées, mais aussi à cause des charges externes, principalement les dotations aux amortissements et les dotations aux provisions qui soulignent l'état de vétusté avancée des équipements et des unités de production en service ainsi que la mauvaise qualité du portefeuille créances qu'elles détiennent.

Ainsi, on s'aperçoit que chaque exercice de la période s'est soldé par des résultats nets cumulés négatifs dont la moyenne sur les 3 ans se situe autour de **USD 764.000.000**, le fond ayant été enregistré en 2020 qui a affiché une perte nette globale cumulée de plus de **USD 870.000.000**, marquant ainsi l'incidence négative que la pandémie à Covid-19 a exercé sur l'exploitation des activités des entreprises publiques.

Toutefois, il est bon de souligner que seules trois sociétés ont réalisé un résultat net positif en 2021. Il s'agit de : REGIDESO SA ; LMC SA ; et COMINIÈRE SA.

Graphique 2 : Résultat net des exercices 2019-2021



Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

4.2. INDICATEURS DE LA STRUCTURE FINANCIERE

La structure financière d'une entreprise est la combinaison de la dette et du capital-actions sur le bilan. Elle représente le rapport entre les dettes ou les emprunts bancaires et les capitaux propres de l'entreprise. L'analyse de la structure financière permet de porter un jugement sur la situation de l'entreprise à une date donnée et sur ses possibilités de développement.

Elle permet de savoir si l'entreprise est en situation de dépendance vis-à-vis de ses créanciers, c'est-à-dire s'il y a équilibre entre endettement et capitaux propres.

4.2.1. Analyse de la solvabilité par la structure financière des entreprises publiques

Cette partie du diagnostic financier stratégique porte sur les opérations de financement. La structure financière des entreprises publiques dépend principalement de contraintes technico-économiques liées à la nature des activités développées et de décisions stratégiques prises en matière d'investissement et de financement.

L'approche retenue est celle centrée sur la solvabilité, le risque d'illiquidité et l'équilibre financier appréciés à travers la capacité des entreprises à couvrir leurs engagements exigibles respectifs par leurs actifs liquides. C'est ce qu'on appelle le principe du mix financier c'est à dire l'adéquation entre la durée des ressources et celle des emplois et qui s'apprécie en termes des flux des fonds de trésorerie.

4.2.1.1. Le Fonds de roulement

Les indicateurs d'appréciation de ce mix financier sont le Fonds de Roulement, le Besoin en Fonds de Roulement et la trésorerie.

Le fonds de roulement correspond à l'excédent de ressources stables, par rapport aux emplois durables d'une entreprise.

Autrement dit, le fonds de roulement, c'est :

- la partie des ressources stables qui ne finance pas les emplois durables ;
- la partie des actifs circulants financée par des ressources stables.

Le fonds de roulement sert à financer une partie des actifs circulants. Dans le meilleur des cas, le fonds de roulement (FR) est supérieur au besoin en fonds de roulement (BFR). Cela signifie que l'excédent en capitaux stables permet de couvrir les besoins à court terme.

4.2.1.1.1. Des capitaux permanents

L'analyse de l'adéquation de la structure financière à terme des actifs et des passifs repose sur un indicateur de solvabilité, le fonds de roulement net, et des ratios d'endettement.

Les capitaux permanents sont composés des capitaux propres et des dettes à long et moyen termes.

a. Capitaux propres

Ils sont composés des éléments ci-après : (i) le capital social ; (ii) les réserves (légales, statutaires et autres) ; (iii) le report à nouveau ; (iv) le résultat net de l'exercice ; (v) l'écart de réévaluation ; (vi) les subventions d'investissement et (vii) les provisions règlementées

Tableau 26 : Evolution des capitaux propres de 2019 à 2021 en USD

ENTREPRISE	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	S.N.C.C.	SONAS	SONAHYDROC	C.V.M.	R.V.A.	LMC	SONKO	CADECO	SCTP	SONK-M	SODIMCO	CONGO AIRWAYS	SAVINA	COBIL	COMINERE	MBA	TOTAL
2019	2 055 845 308	1 163 600 938	7 016 552 254	1 938 217 216	738 533 034	19 086 270	32 331 512	-2 151 013	9 071 574	3 810 257	-9 853 160	3 411 584	ND	2 134 121	125 849 539	42 132 166	20 392 949	41 040 885	9 714 827	41 927 108	13 253 367 381
2020	1 830 853 884	1 233 846 569	7 167 267 518	1 949 888 158	694 028 664	24 137 914	34 188 843	-853 667	2 168 222 861	3 404 144	ND	1 900 563	ND	-705 001	100 885 424	40 048 381	13 685 226	38 284 941	8 308 911	31 634 053	15 354 688 408
2021	1 682 801 745	1 262 228 084	6 873 888 334	1 742 674 600	648 481 783	22 846 465	21 680 530	-2 451 619	2 069 084 632	9 019 123	ND	ND	ND	-3 556 788	89 731 934	240 948	7 610 031	42 178 547	11 277 950	19 323 785	14 487 530 104
MOYENNE	1 889 433 644	1 216 481 860	7 019 906 036	1 876 852 638	693 674 483	22 040 216	28 460 680	-1 816 766	1 414 793 869	5 411 175	-3 284 307	1 770 715	-	-642 566	105 522 289	30 474 175	13 696 069	40 484 791	9 757 583	30 981 848	14 535 205 289

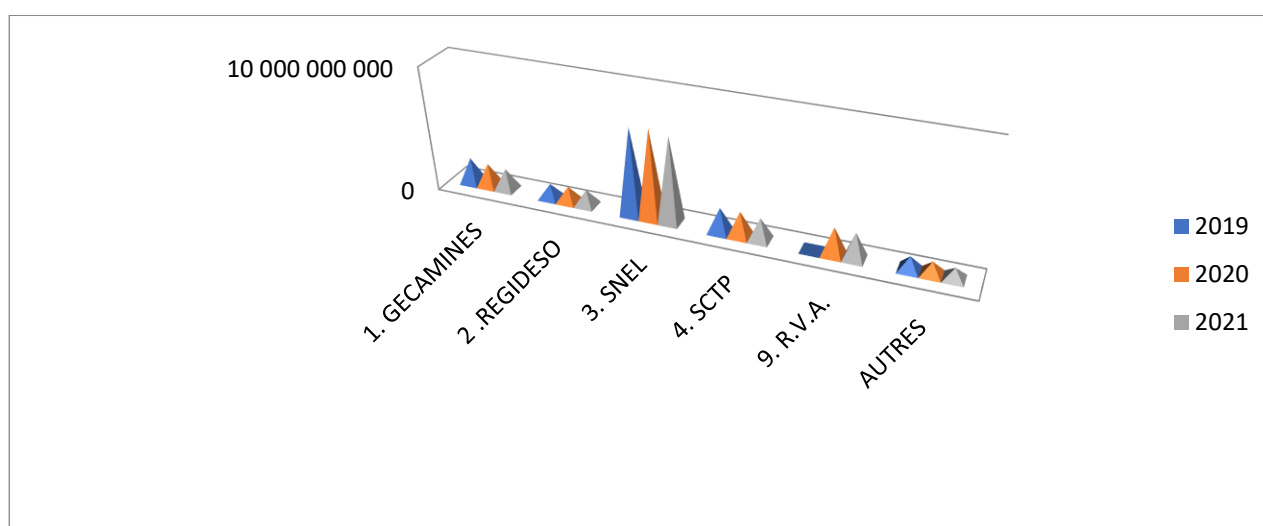
Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Les capitaux propres des entreprises publiques ont connu en moyenne une baisse par rapport à celle dégagée lors de l'étude des exercices 2019 à 2021. Cela est consécutive aux pertes réalisées pour la quasi-majorité des sociétés publiques impactant de manière très significative les capitaux propres.

Certaines entreprises affichent des capitaux propres négatifs et nécessitent qu'un accompagnement soit effectué par le Conseil Supérieur du Portefeuille afin de préparer des rapports circonstanciés quant à ce, et permettre à celles-ci de reconstituer leur capital social selon les dispositions légales et statutaires en la matière. Il s'agit de : LMC SA, CVM SA, MIBA SA et RVA SA.

Néanmoins, certaines entreprises détiennent des capitaux propres positifs en dépit de résultats déficitaires dégagés. Il s'agit de : SNEL SA ; SCTP SA ; GECAMINES SA ; REGIDESO SA ; RVA SA.

Graphique 3 : Evolution des Capitaux Propres des entreprises publiques de 2019 à 2021



Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

b. Dettes à Long et Moyen Termes

Elles sont constituées des emprunts à long et moyen termes ainsi que des autres dettes contractées par la société.

Tableau 27 : Evolution des dettes à long et moyen terme des entreprises publiques de 2019 à 2021 en USD

Années / Entreprises	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	S.N.C.C.	SONAS	SONAHYDROC	C.V.M.	R.V.A.	L.M.C.	SOKIMO	CADECO	SCTP	SCMK-Mn	SODIMICO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMINIERE	MIBA	TOTAL
2019	491 279 527	12 385 887	2 152 493 980	38 395 715	2 190 027	3 535 678	646 017	2 267 769	94 894 456	123 253	25 037 698	78 148	Nd	838 151	11 907 655	1 887 974	962 752	19 008 999	Nd	98 797 352	2 956 741 036
2020	490 214 007	12 298 112	2 148 862 225	61 619 790	1 394 376	4 637 337	652 681	7 040 403	102 990 219	168 907	Nd	79 056	Nd	878 597	11 375 114	3 720 726	962 752	21 867 675	Nd	99 334 446	2 967 694 424
2021	463 695 597	11 344 320	2 097 829 968	51 306 789	1 399 631	3 893 928	6 529 884	527 340	94 054 012	2 702 572	Nd	Nd	Nd	897 040	9 812 888	5 617 353	962 752	18 462 778	Nd	99 871 836	2 868 808 687
MOYENNE	481 696 377	12 009 440	2 132 995 391	50 440 765	1 681 345	4 022 314	2 609 527	3 278 504	97 312 896	997 578	8 346 899	52 401	-	871 263	11 031 886	3 745 351	962 752	19 713 151	-	99 334 545	2 931 081 383

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Les dettes à long et moyen termes sont restées stables sur la période sous examen. En effet, la moyenne des dettes contractées se sont chiffrées à **USD 2 931 081 383** avec une baisse observée en 2021 dont le montant a atteint **2 868 808 687 USD** contre **2 967 694 424 USD** en 2020. Il faut noter que la crise sanitaire a permis à certaines entreprises de bénéficier des lignes de crédit à moyen terme pour faire face aux engagements réciproques.

La SNEL constitue la seule société dont la dette représente à elle seule plus de 95% du total des dettes à LMT contractées par les entreprises publiques. Elle est suivie de la GECAMINES, la MIBA et la RVA respectivement pour **USD 2 132 995 391**, **USD 481 696 377**, **USD 99 334 545** et **USD 97 312 896**.

Tableau 28 : Endettement des entreprises du portefeuille exercice 2020 et 2021 en CDF

N°	SOCIETES	DETTES FIN		DETTES COMM		DETTES FISCALES		DETTES SOCIALES		AUTRES DETTES	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
1	CONGO AIRWAYS	6 889 072 987	11 174 824 830	47 422 885 196	66 956 210 615	30 499 756 079	52 518 073 188	3 685 385 592	6 611 170 004	36 569 947 597	22 207 668 881
2	SONAHYDROC	1 208 464 732	12 990 158 708	9 457 966 090	12 555 629 379	27 341 208 000	9 640 763 000	25 478 472 509	19 107 262 973	12 475 047 191	18 839 249 223
3	GECAMINES SA	907 650 842 521	922 249 264 936	974 267 244 651	1 127 338 724 529	866 860 386 865	1 015 826 320 563	225 983 430 573	163 534 484 468	140 812 377 646	167 283 493 176
4	SONAS SA	8 586 214 039	7 746 345 960	18 113 618 781	21 215 684 825	4 953 399 613	4 537 472 761	61 056 761 833	67 294 354 900	5 103 171 753	9 713 736 822
5	CVM SA	13 035 588 104	10 540 078 024	7 012 128 815	6 252 066 216	13 512 489 367	14 423 211 146	74 746 390 825	8 271 936 230	3 920 264 187	4 537 001 187
6	SODIMICO SA	21 061 478 504	19 521 169 671	60 286 797 651	55 239 210 986	2 547 144 432	3 579 185 332	70 902 525 177	75 566 539 535	32 415 279 006	33 391 750 318
7	SNCC SA	2 581 742 996	2 784 340 998	99 607 085 908	98 357 271 729	27 924 915 591	35 093 979 609	325 374 209 098	545 559 736 406	114 674 268 071	36 366 618 561
8	MIBA SA	99 307 446	99 871 837	50 556 869	51 158 432	35 805 693	37 783 374	183 871 708 567	182 395 009	4 423 795	5 029 648
9	SNEL SA	3 978 334 056 707	4 173 297 069 098	28 158 075 784	31 589 380 834	572 041 541 739	638 893 249 907	34 896 610 531	42 195 824 680	4 761 546 404	5 786 088 830
10	LMC SA	309 035 655	5 376 334 886	108 449 000	222 044 966	7 033 895 712	8 407 535 854	9 985 240 125	10 332 964 933	7 617 453 693	8 043 189 724
11	SCTP SA	114 091 506 053	102 066 647 952	9 871 040 818	17 884 612 900	90 358 071 684	106 086 647 481	249 168 765 794	317 500 965 498	78 178 149 927	141 476 168 608
12	RVA SA	190 690 509 994	187 098 824 001	40 420 861 668	52 370 153 695	82 229 593 145	422 304 757 242	186 695 495 972	235 743 658 685	11 899 155 029	12 366 722 268
13	COBIL	40 118 567 879	36 728 743 175	186 085 596 661	225 972 642 740	44 881 635 833	52 262 208 167	508 982 870	454 678 103	8 027 316 575	4 968 021 860
14	COMINIERE					33 048 000	486 101 120	627 145 155	1 476 506 300	7 125 561 351	3 114 967 023
15	SCMK-Mn	1 626 757 600	1 784 517 825	20 755 929 808	22 843 138 067	3 829 484 015	4 058 154 731	34 174 674 863	34 384 155 856	1 109 510 555	1 130 275 222
16	REGIDESO	22 770 446 460	22 567 710 030	8 596 214 039	7 746 345 960	282 519 205 149	348 139 468 889	70 587 915 985	70 024 704 388	10 263 565 044	14 875 068 268
	TOTAL DES DETTES EN C	5 309 053 591 677	5 516 025 901 931	1 510 214 451 739	1 746 594 275 873	2 056 601 580 917	2 716 294 912 364	1 557 743 715 469	1 598 241 337 968	474 957 037 824	484 105 049 619

4.2.1.1.2. Des immobilisations nettes

Elles sont composées des immobilisations corporelles et incorporelles (titres de participation).

Tableau 29 : Evolution des immobilisations nettes des entreprises publiques de 2019 à 2021 en USD

ENTREPRISE	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	S.N.C.C	SONAS	SONAHYDROC	C.V.M.	R.V.A.	L.M.C.	SOKIMO	CADECO	SCTP	SCMK-Mn	SODIMICO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMINIERE	MIBA	TOTAL
2019	2 895 983 402	1 210 749 235	8 506 425 236	2 216 756 921	1 274 943 347	57 618 369	55 720 058	25 050 261	180 672 828	14 951 133	83 122 657	41 872 789	ND	12 075 613	203 954 314	64 395 053	29 348 707	51 482 677	12 875 341	359 974 361	17 297 972 301
2020	3 007 897 346	1 276 440 986	8 703 949 578	2 251 477 381	1 089 839 784	61 671 109	54 309 472	28 765 604	2 479 180 572	13 492 399	ND	41 730 361	ND	12 138 810	183 383 322	65 658 891	27 530 172	76 986 532	11 124 427	347 472 498	19 733 109 255
2021	2 815 555 301	1 250 938 478	8 354 148 346	2 066 864 451	1 067 742 278	59 317 764	57 068 012	23 731 145	2 523 456 402	19 205 954	ND	ND	ND	11 353 704	165 890 742	70 773 389	25 856 673	77 155 066	11 277 950	335 488 063	18 935 823 719
MOYENNE	2 906 478 683	1 246 042 903	8 521 507 720	2 178 366 251	1 144 175 137	59 536 747	55 699 180	25 849 003	1 727 769 934	15 883 162	27 707 552	27 867 717	-	11 856 042	184 409 459	66 942 445	27 598 517	68 541 425	11 759 239	347 644 974	18 655 635 092

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Les actifs immobilisés corporels qui sont utilisés dans l'exploitation des entreprises publiques connaissent une évolution en dents de scie. En effet, **USD 17 297 972 301** ont été employés en 2019 contre **19 733 109 255 USD** en 2020 et **18 935 823 719 USD** en 2021.

La régression observée provient de l'état actuel des actifs immobilisés corporels dont le taux de vétusté est très significatif. Avec la clarification du statut juridique des actifs du domaine public de l'Etat mis à la disposition de certaines entreprises publiques pour l'intérêt général de la société, ce ratio pourrait connaître une amélioration dans les années à venir et permettre aux entreprises publiques d'être plus compétitives.

La configuration en termes d'importance reste la même que lors de l'étude faite à fin 2018, avec : SNEL SA, GECAMINES SA, SCTP SA, REGIDESO SA, SNCC SA.

4.2.1.1.3. Du Fonds de Roulement Net

Il correspond à la capacité des capitaux permanents à financer les actifs immobilisés nets.

Tableau 30 : Fonds de Roulement Net de 2019 à 2021 en USD

ENTREPRISE	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	S.N.C.C	SONAS	SONAHYDROC	C.V.M.	R.V.A.	L.M.C.	SOKIMO	CADECO	SCTP	SCMK-Mn	SODIMICO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMINIERE	MIBA	TOTAL
2019	-349 058 567	-34 762 420	664 620 938	-240 143 930	-534 220 286	-35 046 421	-22 742 529	-24 933 505	-76 706 798	-11 017 623	-67 938 119	-38 383 057	ND	-9 103 341	-66 197 120	-20 364 893	-7 993 006	8 567 207	-3 160 514	-219 249 901	-1 087 833 884
2020	-677 829 445	-30 496 315	611 980 165	-240 191 433	-394 416 745	-32 885 858	-19 466 948	-22 578 868	-209 967 492	-9 921 348	ND	-39 750 743	ND	-11 965 214	-71 022 784	-12 888 775	-12 942 194	-17 053 915	-2 814 516	-216 503 997	-1 410 726 423
2021	-689 157 959	12 633 927	617 579 956	-272 883 062	-417 880 865	-32 477 372	-28 677 779	-25 655 424	-360 317 558	-7 484 259	ND	ND	ND	-13 813 452	-66 345 920	-64 915 088	-17 283 890	-16 513 741	ND	-216 292 442	-1 579 484 927
MOYENNE	-565 348 657	-17 541 603	631 383 707	-251 072 828	-448 839 299	-33 473 217	-23 629 085	-24 389 265	-215 663 949	-9 474 410	-22 646 040	-26 044 600	-	-11 627 335	-67 855 275	-32 722 918	-12 739 697	-8 333 483	-1 991 676	-217 348 780	-1 359 348 412

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

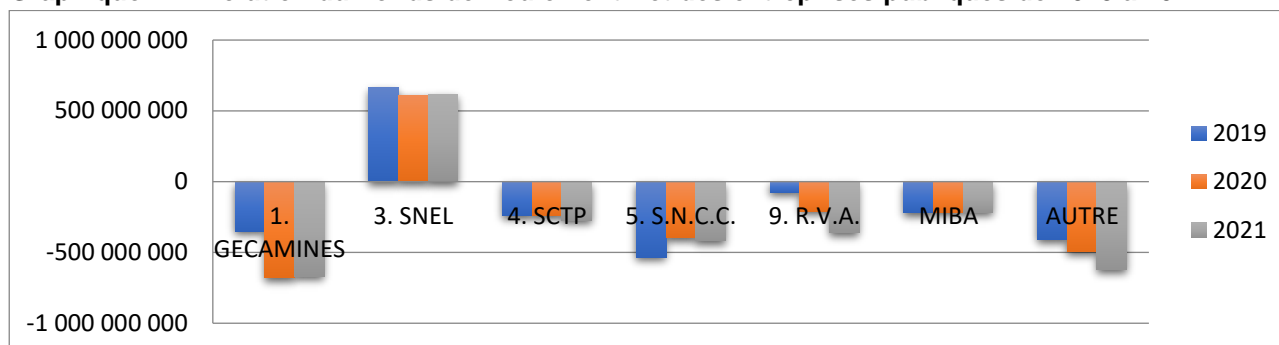
L'équilibre financier de l'analyse patrimoniale est défini par la contrainte de solvabilité qui s'impose à toute entreprise. Son appréciation repose sur la confrontation entre la liquidité des actifs et l'exigibilité des engagements mises en évidence par la structure à terme du bilan financier.

La couverture des engagements exigibles par les actifs liquides est appréciée par le fonds de roulement net global. Cet indicateur constitue le principal critère financier de décision

d'octroi des crédits bancaires à court terme et de jugement de la santé financière des entreprises.

Il est remarqué que tout au long de l'étude, le fonds de roulement net global est resté négatif. Ceci démontre le non-respect des principes édictés en matière de l'équilibre financier. Seules la SNEL a pu dégager un FRN positif, suivie de la REGIDESO à fin 2021.

Graphique 4 : Evolution du Fonds de Roulement Net des entreprises publiques de 2019 à 2021



Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

4.2.1.1.4. Analyse de l'indépendance financière

L'indépendance financière est la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements dans le délai et à bénéficier des ressources externes en vue de financer ses projets d'investissement. Cette indépendance est favorable lorsqu'elle est égale ou supérieure à 1.

Tableau 31 : Evolution de l'autonomie financière des entreprises publiques de 2019 à 2021

Années / Entreprises	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	S.N.C.C.	SONAS	SONAHYDROC	C.V.M.	R.V.A.	L.M.C.	SOKIMO	CADECO	SCTP	SCMK-Mn	SODIMICO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMINIERE	MIBA	TOTAL
2019	0,24	0,01	0,31	0,02	0	0,19	0,02	-1,05	10,46	0,03	-2,54	0,02	Nd	0,39	0,09	0,05	0,05	0,46	Nd	2,36	0,22
2020	0,27	0,01	0,3	0,03	0	0,19	0,02	-8,25	0,05	0,05	Nd	0,04	Nd	-1,25	0,11	0,08	0,07	0,57	Nd	3,14	0,19
2021	0,28	0,01	0,31	0,03	0	0,17	0,3	-0,22	0,05	0,3	Nd	Nd	Nd	-0,27	0,11	23,31	0,13	0,44	Nd	5,17	0,2

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Une dégradation du ratio de l'autonomie financière est constatée, malgré sa stabilité sur les trois exercices considérés. Il reste néanmoins très faible et cela à la suite de la détérioration des capitaux propres des entreprises publiques. Un ratio moyen de **0,20%** est observée pour la période sous revue.

4.2.1.1.5. Analyse de la Trésorerie nette cumulée

La trésorerie est considérée comme un carrefour où se rencontrent toutes les transactions de l'entreprise : activité courante, investissement et financement. Elle est un indicateur de liquidité, c'est-à-dire de la capacité de l'entreprise à régler ses dettes à court terme.

Tableau 32 : Trésorerie nette cumulée de 2019 à 2021 en USD

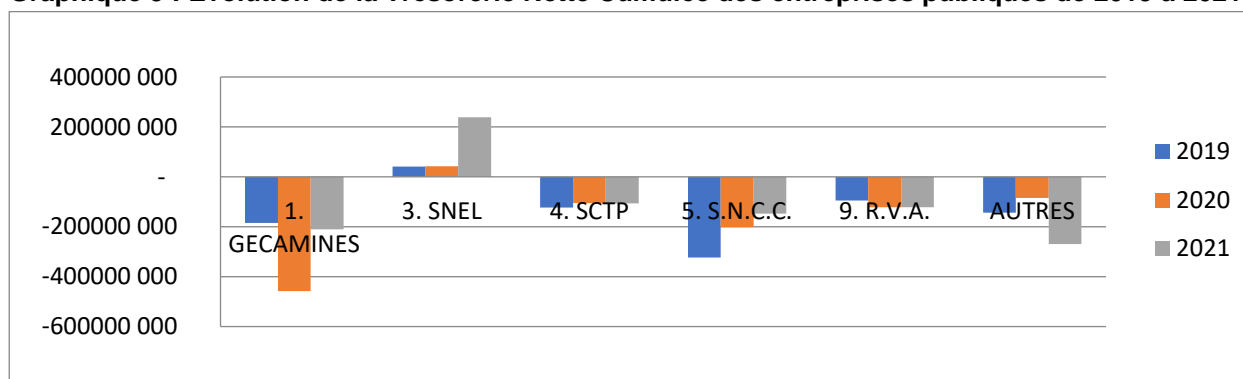
Années / Entreprises	GECAMINES	REGIDESO	SNEL	SCTP	S.N.C.C.	SONAS	SONHYDROC	C.V.M.	R.V.A.	L.M.C.	SOKIMO	CADECO	SCTP	SCMK-Mn	SODIMICO	CONGO AIRWAYS	SAKIMA	COBIL	COMINIÈRE	MIBA	TOTAL
2019	-185 191 899	-90 968 093	41 136 700	-122 714 582	-322 984 385	12 058 564	-5 982 624	-7 033 924	-95 136 311	-1 481 712	-2 128 156	-30 360 717	Nd	4 837 289	31 287 058	-8 491 524	130 192	-5 387 533	20 824	-15 704 035	-828 213 597
2020	-458 201 157	-23 811 896	42 872 840	-105 693 598	-201 509 930	12 477 508	-1 977 157	-6 654 724	-121 665 361	-9 067 681	Nd	-28 974 873	Nd	5 629 652	31 453 656	-3 421 425	593 464	-20 919 601	15 723	-15 581 471	-929 391 047
2021	-210 123 375	-24 144 035	238 320 281	-108 284 114	-147 076 593	-30 017 660	-81 816 730	-121 424 453	-121 477 331	-7 384 563	Nd	Nd	Nd	5 402 241	32 388 424	-7 908 833	341 559	-20 736 338	1 551 754	-16 177 112	-616 566 877
MOYENNE	-284 505 477	-46 308 008	107 443 274	-111 564 098	-223 857 169	-18 184 577	-29 925 504	-45 037 700	-112 759 668	-5 981 319	-709 385	-19 778 530	-	5 289 727	31 709 713	-6 607 261	358 072	-15 681 157	529 434	-15 820 873	-791 390 507

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Globalement, les entreprises publiques ont dégagé une trésorerie négative, malgré la présence d'une trésorerie positive pour trois entreprises dont SNEL SA pour USD 238 320 281, suivie de SODIMICO SA pour USD 32 388 424 et SCMK-Mn SA pour 5 402 241 USD.

Une analyse approfondie du besoin en fonds de roulement des entreprises publiques s'impose pour déterminer les causes réelles de ces trésoreries négatives.

Graphique 5 : Evolution de la Trésorerie Nette Cumulée des entreprises publiques de 2019 à 2021



Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

En conclusion, l'étude des indicateurs de performances économiques et financières des entreprises publiques répertoriées débouche sur les constats suivants, pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, comparé aux exercices antérieurs 2019 et 2020 :

- le chiffre d'affaires cumulé des 20 entreprises publiques étudiées pour l'exercice 2021 s'élève à USD **1.935.977.688**, supérieur à la moyenne annuelle d'USD **1.740.026.434**, enregistrée au cours des trois années consécutives. Cependant, on notera que le chiffre d'affaires global des entreprises publiques a accusé une contraction de -8,52 % par rapport à 2020 ;
- la participation des entreprises structurantes SNEL SA, GECAMINES SA, REGIDESO SA, RVA SA, et SCTP SA à la formation du chiffre d'affaires cumulé des entreprises publiques en 2021 est d'USD **1.543.175.595**, soit **79,7%**. Le chiffre d'affaires moyen pour l'ensemble des entreprises étudiées est consommé à près de 40 % par les charges du personnel ;

- le chiffre d'affaires cumulé des 20 entreprises publiques étudiées pour l'exercice 2021 s'élève à USD **1.935.977.688**, supérieur à la moyenne annuelle d'USD **1.740.026.434**, enregistrée au cours des trois années consécutives. Cependant, on notera que le chiffre d'affaires global des entreprises publiques a accusé une contraction de **-8,52%** par rapport à 2020 ;
- l'Excédent Brut d'Exploitation dégagé, d'une moyenne annuelle d'**USD 76.067.964**, atteste que l'Exploitation des 20 entités étudiées a été globalement rentable en 2021. Il s'agit cependant d'une rentabilité très faible, d'environ **0,35 %**, des capitaux investis, insuffisants pour couvrir le financement des Besoins en Fonds de Roulement et l'acquisition des immobilisations professionnelles de maintien et/ou de croissance ;
- les résultats nets cumulés de fin d'exercice ont été globalement négatifs de 2019 à 2021, à environ **USD 760.000.000** par an.

L'équilibre financier à long terme est compromis pour bon nombre d'entreprises publiques étudiées, déséquilibre structurel caractérisé par des Fonds de Roulement nets négatifs, des Besoins en Fonds de Roulement positifs ou faussement négatifs, ainsi qu'une Trésorerie nette cumulée négative tournant autour d'une moyenne de USD **791.000.000**, par an.

Les entreprises du portefeuille ont mobilisé **CDF 90.520.583.277**, soit environ **USD 45.376.000**, au titre de revenus des participations versés au Trésor pour l'année 2021, en dépassement de **35%** par rapport aux assignations dudit exercice.

En définitive, les indicateurs économiques et financiers analysés ci-dessus montrent l'état de fragilité avancé des entreprises publiques congolaises. Cette fragilité est d'autant plus inquiétante que bon nombre d'entre-elles sont menacées de rupture avec la continuité de leur exploitation, en s'en tenant aux dispositions pertinentes de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, tel que révisé à ce jour.

Pour renverser cette tendance, des réformes sur la gouvernance des entreprises publiques doivent être poursuivies et achevées, notamment par leur transformation économique définitive pouvant exiger leur restructuration, au cas par cas, avec à la clé, leur indispensable recapitalisation.

CHAPITRE 5 : RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES

Les relations financières entre l'Etat et les entreprises publiques sont appréhendées en tenant compte de deux attributs de l'Etat, à savoir l'Etat-actionnaire et l'Etat-puissance publique.

En tant qu'actionnaire, l'Etat agit vis-à-vis des entreprises publiques dans le cadre de la Loi n° 08/010 du 07 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du portefeuille de l'Etat ainsi que ses mesures d'application. L'Etat entretient des relations régies par les Lois et règlements applicables aux sociétés de droit commun.

En sa qualité de puissance publique, l'Etat entretient des relations avec les Entreprises publiques dans le cadre des moyens qu'il se donne pour assurer ses missions régaliennes.

En phase avec le pilier 5 en ses axes 21 et 22 du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG), les relations économiques entre l'Etat et les entreprises publiques en 2021 se sont inscrites dans la logique de l'orientation budgétaire du Gouvernement. Ce dernier s'est engagé à opérer des ajustements en cas de besoin, en s'imposant une gestion rationnelle et efficace notamment en matière des dépenses publiques, dans l'optique d'éviter tout recours au financement monétaire et/ou à un endettement insoutenable.

Les relations financières entre l'Etat et les Entreprises publiques en 2021, abordées dans ce point, portent essentiellement sur les flux financiers entre les deux entités au titre des droits et obligations réciproques.

5.1. Des flux financiers vers l'Etat

Les flux financiers des entreprises publiques vers l'Etat portent essentiellement sur :

- les recettes fiscales payées par les entreprises publiques à l'Etat ;
- les recettes non fiscales payées par les entreprises publiques à l'Etat.

5.1.1. Recettes fiscales et non fiscales payées par les entreprises publiques

Les recettes fiscales et non fiscales payées par les entreprises publiques en 2021 se sont établies à **168,4 milliards de FC**, équivalent à **84,2 millions de USD**. Rapprochées aux recettes payées par les entreprises publiques en 2020 chiffrées à **125,8 milliards de FC**, il s'observe une hausse de **33,86%**.

Cette progression est expliquée principalement par la reprise de l'activité économique mondiale et nationale en 2021, après la contraction de l'activité en 2020 sur fond des mesures de restrictions prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19.

Exprimées en ratio du PIB, ces rentrées de l'Etat au titre des recettes fiscales et non fiscales ont représenté 1,23% du PIB contre 0,98% en 2020.

5.1.1.1. Des recettes fiscales

Les recettes fiscales abordées dans ce point concernent l'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR), l'impôt sur les bénéfices et profits (IBP), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ainsi que les recettes douanières payées par les entreprises publiques en 2021. Le choix porté sur les impôts ci - haut rappelés est lié à leur importance dans le budget de l'Etat.

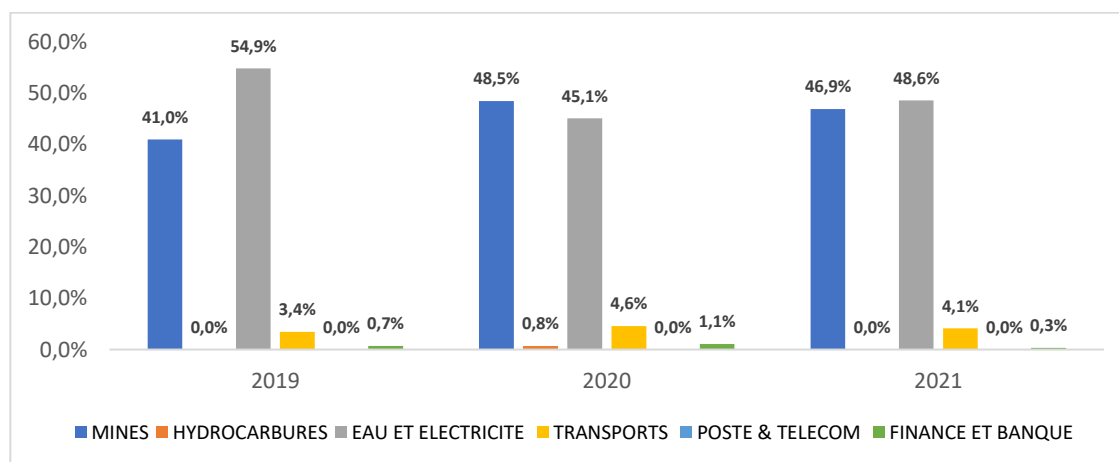
5.1.1.1.1. De l'Impôt Professionnel sur les Rémunérations (IPR)

L'Impôt professionnel sur les rémunérations reflète le civisme fiscal des Entreprises publiques dans le reversement des retenues opérées sur la rémunération du personnel.

En effet, la DGI a collecté **52,9 milliards de FC** au titre de l'IPR à charge du personnel des entreprises publiques en 2021. Comparé à l'année 2020, il s'observe une amélioration de **13,4%**.

Cette plus-value a été portée par la branche d'activité Eau-Electricité et Mines. Il convient de noter que dans la branche d'activité Eau-Electricité, seule la SNEL a payé cet impôt, ce qui n'a pas été le cas pour la REGIDESO, car elle a retenu à la source près de **11,5 milliards de FC** sans les reverser.

Graphique 6 : Part contributive par branche d'activités de l'IPR payé par les entreprises publiques de 2019 à 2021



Source : *Elaboré sur base des données fournies par la DGI*

Le graphique 13 ci-dessus renseigne que les entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activité Eau et Electricité sont celles qui ont le plus payé l'IPR, avec une moyenne de **49,5%** de 2019 à 2021 sur l'ensemble des IPR payés par les Entreprises publiques ; il s'en est suivi des entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activités Mines, portée par la GECAMINES, avec une moyenne de **45,5%** de 2019 à 2021.

Tableau 33 : Evolution de l'IPR payé par les Entreprises publiques par branche d'activité de 2020 à 2021

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2019		2020		2021		Variation 2021-2020 en %
		Montant en FC	%	Montant en FC	%	Montant en FC	%	
	MINES	20 346 261 523	41,0%	22 628 691 872	48,5%	24 856 511 395	46,9%	9,8%
1	GECAMINES SA	20 346 261 523	100,0%	22 628 691 872	100,0%	24 856 511 395	100,0%	9,8%
2	SODIMICO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
3	SOKIMO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
4	SCMK/Mn SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
5	SAKIMA SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
6	COMINIÈRE SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
7	MIBA SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
	HYDROCARBURES	-	0,0%	369 480 288	0,8%	-	0,0%	-100,0%
8	SONAHYDROC SA (ex COHYDRO)	-	-	-	0,0%	-	-	-
9	COBIL SA	-	-	369 480 288	100,0%	-	-	-
	EAU ET ELECTRICITE	27 226 661 089	54,9%	21 045 414 697	45,1%	25 733 429 152	48,6%	22,3%
10	REGIDESO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-
11	SNEL SA	27 226 661 089	100,0%	21 045 414 697	100,0%	25 733 429 152	100,0%	22,3%
	TRANSPORTS	1 710 753 587	3,4%	2 142 523 960	4,6%	2 181 198 378	4,1%	1,8%
12	RVA SA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-
13	LMC SA (ex CMDC)	-	0,0%	15 421 599	0,7%	28 346 092	1,3%	31,6%
14	CVM SA (ex RVM)	1 337 473 466	78,2%	104 225 730	4,9%	721 491	0,0%	0,0%
15	SNCC SA	213 355 225	12,5%	907 153 707	42,3%	649 496 359	29,8%	-
16	ONATRA (ex SCTP SA)	159 924 896	9,3%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%
17	CONGO AIRWAYS SA	-	0,0%	1 115 722 923	52,1%	1 502 634 436	68,9%	-
	POSTE & TELECOM	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-
18	SCPT SA (ex OCPT)	-	-	-	-	-	-	-
	FINANCE ET BANQUE	352 684 447	0,7%	500 440 069	1,1%	183 473 890	0,3%	-63,3%
19	SONAS SA	352 684 447	100,0%	500 440 069	100,0%	183 473 890	100,0%	-63,3%
20	CADECO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
	TOTAL	49 636 360 646	100,0%	46 686 550 886	100,0%	52 954 612 815	100,0%	13,4%

Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGI

5.1.1.1.2. De l'Impôt sur les bénéfices et profits (IBP)

L'IBP est considéré comme un indicateur de performance d'une entreprise commerciale dans sa contribution au budget général de l'Etat. Il permet de ressortir la puissance financière que dégage une entreprise publique dans sa participation au budget de l'Etat de manière générale.

Il convient de signaler qu'en dépit de résultats déficitaires déclarés par la quasi-totalité des Entreprises Publiques, les dispositions de l'article 92, alinéa 1^{er}, de l'ordonnance-Loi n° 69/009 de 10 février 1969 relative aux Impôts cédulaires sur les revenus, telle que modifiée et complétée à ce jour, stipulent que les personnes physiques ou morales dont les revenus imposables sont constitués, en tout ou partie, des bénéfices ou profits et ne relevant pas de régime d'imposition des entreprises de petite taille, sont assujetties à un impôt minimum fixé à 1/1000 du chiffre d'affaires déclaré, lorsque les résultats sont déficitaires ou bénéficiaires mais susceptibles de donner lieu à une imposition inférieure à ce montant.

Pour ce qui est des entreprises retenues dans ce rapport, la DGI a constaté le paiement de près de **31,4 milliards de FC** au titre de l'IBP. Comparé à l'année 2020 où l'IBP payé par les entreprises publiques se chiffrait à **23,5 milliards de FC**, il se dégage une progression¹⁰ de **33,2%**, justifiée essentiellement par la relance des activités économiques en 2021 après une année cauchemardesque vécue en 2020. Le regain de l'activité est lié à la forte demande manifestée par les grandes puissances économiques en quête de refaire leurs stocks stratégiques de matières premières.

Il sied de relever que les entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activité Eau et Electricité sont celles qui ont le plus payé l'IBP en 2021, avec une contribution de **50,4%**, suivi de la branche Mines avec **29,8%**.

De même, sur la période allant de 2019 à 2021, la branche d'activité Eau-Electricité, dominée par la SNEL, a contribué à **49,5%** en moyenne, suivi de la branche Mines, portée par la GECAMINES, avec une moyenne de **45,5%**.

Tableau 34 : Evolution de l'IBP payé par les entreprises publiques par branche d'activité de 2019 à 2021

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2019		2020		2021		Variation 2021-2020 en %
		Montant en FC	%	Montant en FC	%	Montant en FC	%	
	MINES	4 422 907 634	20,7%	6 357 701 895	27,0%	9 339 275 302	29,8%	46,9%
1	GECAMINES SA	4 422 907 634	100,0%	6 357 701 895	100,0%	9 295 801 633	-	46,2%
2	SODIMICO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
3	SOKIMO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
4	SCMK/Mn SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
5	SAKIMA SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
6	COMINIÈRE SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
7	MIBA SA	-	0,0%	-	0,0%	43 473 669	-	-
	HYDROCARBURES	72 033 867	0,3%	101 918 458	0,4%	383 958 179	1,2%	276,7%
8	SONAHYDROC SA (ex COHYDRO)	72 033 867	100,0%	101 918 458	100,0%	131 005 077	34,1%	28,5%
9	COBIL SA	-	0,0%	-	0,0%	252 953 102	65,9%	-
	EAU ET ELECTRICITE	13 344 708 706	62,4%	13 796 955 424	58,6%	15 796 349 662	50,4%	14,5%
10	REGIDESO SA	2 019 873 311	15,1%	-	0,0%	-	0,0%	-
11	SNEL SA	11 324 835 395	84,9%	13 796 955 424	100,0%	15 796 349 662	100,0%	14,5%
	TRANSPORTS	2 463 460 111	11,5%	2 417 529 677	10,3%	4 723 529 154	15,1%	95,4%
12	RVA SA	405 268 000	16,5%	289 000 000	12,0%	1 696 931 733	35,9%	487,2%
13	LMC SA (ex CMDC)	20 000 000	0,8%	348 939 321	14,4%	646 260 937	13,7%	90,9%
14	CVM SA (ex RVM)	380 023 429	15,4%	482 617 782	20,0%	583 891 916	12,4%	0,0%
15	SNCC SA	439 856 645	17,9%	-	0,0%	-	0,0%	-
16	ONATRA (ex SCTP SA)	1 218 312 037	49,5%	1 296 972 574	53,6%	1 417 864 347	30,0%	199,4%
17	CONGO AIRWAYS SA	-	0,0%	-	0,0%	378 580 220	8,0%	-
	POSTE & TELECOM	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-
18	SCPT SA (ex OCPT)	-	-	-	-	-	-	-
	FINANCE ET BANQUE	1 091 749 185	5,1%	873 399 348	3,7%	1 128 498 321	3,6%	29,2%
19	SONAS SA	1 091 749 185	100,0%	873 399 348	100,0%	1 112 390 258	-	27,4%
20	CADECO SA	-	0,0%	-	0,0%	16 108 063	-	-
	TOTAL	21 394 859 504	100,0%	23 547 504 802	100,0%	31 371 610 618	100,0%	33,2%

Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGI

¹⁰ En francs courants

5.1.1.1.3. De la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La Taxe sur la valeur Ajoutée, Tva, au même titre que l'IPR, en sa qualité d'impôt indirect sur la consommation est un moyen efficace pour renflouer le Compte Général du Trésor.

En 2021, la Taxe sur la Valeur Ajoutée reversée par les entreprises publiques a été de l'ordre de **77,5 milliards de FC**. Comparée à l'année 2020 où la TVA reversée par les entreprises publiques se chiffrait à près de **49,7 milliards de FC**, il se dégage un accroissement de **56,1%**.

Les entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activité Eau et Electricité sont celles qui ont le plus reversé la TVA en 2021, avec une contribution de **62,6%**, suivi de la branche Transports avec **23,26%**.

Dans le même sens, sur la période allant de 2019 à 2021, la branche d'activité Eau-Electricité, dominée par la SNEL, a contribué à **67,98%** en moyenne, suivie de la branche Transport, avec une moyenne de **20,59%**.

Il convient de noter que dans la branche d'activité Eau-Electricité, seule la SNEL a payé cet impôt ; ce qui n'a pas été le cas pour la REGIDESO, car elle a retenu à la source près de **49,6 milliards de FC** sans les reverser.

Tableau 35 : Evolution de la TVA reversée par les entreprises publiques par branche d'activité de 2019 à 2021

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2019		2020		2021		Variation 2021-2020 en %
		Montant en FC	%	Montant en FC	%	Montant en FC	%	
	MINES	1 016 962 675	2,36%	-	0,00%	651 443 108	0,84%	-
1	GECAMINES SA	996 387 951	97,98%	-	-	651 443 108	100,00%	-
2	SODIMICO SA	-	0,00%	-	-	-	0,00%	-
3	SOKIMO SA	20 574 724	2,02%	-	-	-	0,00%	-
4	SCMK/Mn SA	-	0,00%	-	-	-	0,00%	-
5	SAKIMA SA	-	0,00%	-	-	-	0,00%	-
6	COMINIÈRE SA	-	0,00%	-	-	-	0,00%	-
7	MIBA SA	-	0,00%	-	-	-	0,00%	-
	HYDROCARBURES	11 262 287	0,03%	121 485 646	0,2%	63 194 585	0,08%	-48,0%
8	SONAHYDROC SA (ex COHYDRO)	11 262 287	100,00%	25 797 470	21,2%	63 194 585	100,00%	-
9	COBIL SA	-	-	95 688 175	0,0%	-	0,00%	-
	EAU ET ELECTRICITE	32 262 622 635	74,98%	32 933 343 329	66,3%	48 541 096 258	62,6%	47,4%
10	REGIDESO SA	-	-	-	0,0%	-	0,00%	0,00%
11	SNEL SA	32 262 622 635	100,00%	32 933 343 329	100,0%	48 541 096 258	100,00%	47,39%
	TRANSPORTS	6 813 118 858	15,83%	11 257 354 006	22,7%	18 028 935 302	23,26%	60,15%
12	RVA SA	2 425 717 650	35,6%	2 448 526 243	21,8%	6 605 285 148	36,64%	0,00%
13	LMC SA (ex CMDC)	16 770 656	0,2%	-	0,0%	-	0,00%	0,00%
14	CVM SA (ex RVM)	29 076 076	0,4%	77 053 544	0,7%	65 895 107	0,37%	0,00%
15	SNCC SA	2 696 548 906	39,6%	3 096 562 500	27,5%	4 135 087 106	22,94%	0,00%
16	ONATRA (ex SCTP SA)	1 645 005 570	24,1%	2 500 932 102	22,2%	3 134 655 507	17,39%	17,39%
17	CONGO AIRWAYS SA	-	0,0%	3 134 279 617	27,8%	4 088 012 435	22,67%	-
	POSTE & TELECOM	-	0,00%	60 233 573	0,1%	140 396 757	0,18%	0,00%
18	SCPT SA (ex OCPT)	-	-	60 233 573	-	140 396 757	0,00%	0,00%
	FINANCE ET BANQUE	2 923 690 736	6,79%	5 273 498 683	10,6%	10 081 722 203	13,01%	91,18%
19	SONAS SA	2 910 022 082	99,5%	5 265 296 344	99,8%	10 044 978 334	99,64%	90,78%
20	CADECO SA	13 668 654	0,5%	8 202 340	0,2%	36 743 869	0,36%	0,00%
	TOTAL	43 027 657 192	100,0%	49 645 915 236	100,0%	77 506 788 214	100,0%	56,1%

Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGI

5.1.1.1.4. Des recettes des douanes

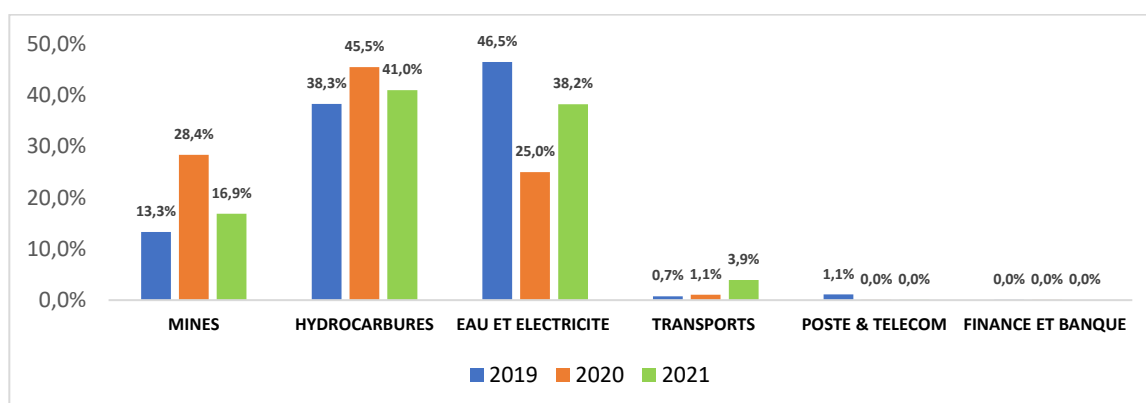
Les droits et taxes payés par les entreprises publiques à la DGDA à la suite de leurs importations et exportations pour l'exercice 2021 sont de l'ordre de **35,8 milliards de FC** dont **8,2 milliards de FC** comptabilisés au Compte Général du Trésor, soit **22,9%** et **27,6 milliards de FC** pour le compte des autres services publics¹¹, soit **77,1%**.

Comparés à leur niveau de l'exercice 2020, les droits et taxes payés par les entreprises publiques en 2021 ont connu une augmentation de près de **11,0 milliards de FC**, soit une progression de **44,3%**.

Cette situation s'explique principalement par la reprise des échanges commerciaux entre la RDC et le reste du monde ainsi que par des mesures prises par le Gouvernement, se traduisant notamment par une augmentation significative des importations.

A ce titre, les droits et taxes payés par les entreprises publiques sont essentiellement des recettes issues des importations au cours de cette tranche de période. Ils ont rapporté **8,2 milliards de FC**, dégageant ainsi un accroissement de **56,3%** par rapport à 2020.

Graphique 7 : Part contributive par branche d'activités des droits et taxes payés par les entreprises publiques à la douane de 2019 à 2021



Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGDA

Il ressort du graphique ci-dessus que les entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activités d'hydrocarbures sont celles qui ont le plus payé les droits et taxes en 2021, avec une contribution de **41,0%**, suivie de celle de l'Eau-Electricité de **38,2%**, des Mines **16,9%** et des transports **3,9%**.

¹¹ Suivant l'article 351 du Code des douanes, tous les fonds collectés par la DGDA ne sont pas entièrement destinés au compte général du Trésor.

Tableau 36 : Evolution des droits et taxes payés par branche d'activité par les entreprises publiques à la douane de 2019 à 2021

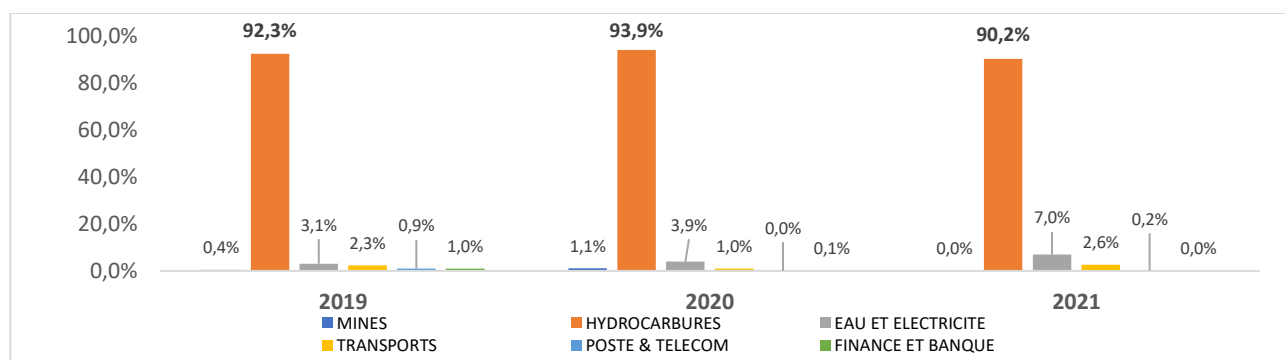
N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2019		2020		2021		Variation 2021-2020 en %
		Montant en FC	%	Montant en FC	%	Montant en FC	%	
	MINES	3 303 014 968	13,3%	7 036 815 183	28,4%	6 036 909 970	16,9%	-14,2%
1	GECAMINES SA	3 216 343 919	97,4%	7 005 633 185	99,6%	5 582 777 040	-	-20,3%
2	SODIMICO SA	83 043 864	2,5%	-	0,0%	-	-	-
3	SOKIMO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
4	SCMK/Mn SA	1 333 803	0,0%	28 378 027	0,4%	304 695 368	-	-
5	SAKIMA SA	2 293 382	0,1%	2 803 971	0,0%	149 437 562	-	-
6	COMINIERE SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
7	MIBA SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
	HYDROCARBURES	9 526 542 599	38,3%	11 280 890 885	45,5%	14 658 857 978	41,0%	29,9%
8	SONAHYDROC SA (ex COHYDRO)	93 747 583	1,0%	47 370 862	0,4%	4 621 231 707	31,5%	9655,4%
9	COBIL SA	9 432 795 016	99,0%	11 233 520 023	99,6%	10 037 626 271	68,5%	-10,6%
	EAU ET ELECTRICITE	11 559 941 199	46,5%	6 204 859 199	25,0%	13 678 101 829	38,2%	120,4%
10	REGIDESO SA	43 492 444	0,4%	509 909 955	8,2%	1 852 099 433	-	263,2%
11	SNEL SA	11 516 448 755	99,6%	5 694 949 244	91,8%	11 826 002 396	-	107,7%
	TRANSPORTS	185 503 172	0,7%	263 318 465	1,1%	1 408 883 330	3,9%	435,0%
12	RVA SA	113 167 567	61,0%	39 580 263	15,0%	754 013 153	53,5%	1805,0%
13	LMC SA (ex CMDC)	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%
14	CVM SA (ex RVM)	-	0,0%	-	0,0%	183 412 764	13,0%	0,0%
15	SNCC SA	30 706 176	16,6%	193 999 570	73,7%	359 111 163	25,5%	85,1%
16	ONAT RA (ex SCTP SA)	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%
17	CONGO AIRWAYS SA	41 629 429	22,4%	29 738 632	11,3%	112 346 250	8,0%	277,8%
	POSTE & TELECOM	273 776 357	1,1%	10 702 293	0,0%	10 081 740	0,0%	-5,8%
18	SCPT SA (ex OCPT)	273 776 357	100,0%	10 702 293	100,0%	10 081 740	100,0%	-5,8%
	FINANCE ET BANQUE	10 936 395	0,0%	4 671 862	0,0%	-	0,0%	-100,0%
19	SONAS SA	-	0,0%	4 671 862	100,0%	-	-	-100,0%
20	CADECO SA	10 936 395	100,0%	-	0,0%	-	-	-
	TOTAL	24 859 714 690	100,0%	24 801 257 887	100,0%	35 792 834 847	100,0%	44,3%

Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGDA

Il découle du tableau ci-dessus que l'évolution des droits et taxes payés par les entreprises publiques à la douane a connu un accroissement de **44,3%** entre 2021 et 2020 ; après une régression de **-0,24%** entre 2020 et 2019. Considérant l'ensemble de la période, il s'observe une progression de **43,98%**.

En moyenne, les droits et taxes payés par les entreprises publiques à la douane entre 2019 et 2021 sont établis à près de **28,5 milliards de FC**. Les branches d'activités hydrocarbures, Eau-Electricité et Mines ont le plus contribué avec une moyenne respective de **41,6%** ; **36,6%** et **19,5%** sur l'ensemble de la période.

Graphique 8 : Part contributive par branche d'activités des droits de douanes payés par les entreprises publiques de 2019 à 2021



Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGDA

Le graphique ci-dessus renseigne que, sur l'ensemble de **8,2 milliards de FC** des droits de douanes payés par les entreprises publiques, la part contributive des entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activité « hydrocarbures » est prépondérante par rapport à celle des autres, avec une part contributive moyenne de **92,1%** de 2019 à 2021, suivi de la branche Eau-Electricité avec **4,6%**.

Tableau 37 : Evolution des Droits de douane payés par les entreprises publiques pour le Compte Général du Trésor de 2019 à 2021

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2019		2020		2021		Variation 2021-2020 en %
		Montant en FC	%	Montant en FC	%	Montant en FC	%	
	MINES	6 752 146	0,4%	56 111 488	1,1%	-	0,0%	-100,0%
1	GECAMINES SA	6 752 146	100,0%	56 111 488	100,0%	-	-	-100,0%
2	SODIMICO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
3	SOKIMO SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
4	SCMK/Mn SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
5	SAKIMA SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
6	COMINIÈRE SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
7	MIBA SA	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-
	HYDROCARBURES	1 580 949 628	92,3%	4 957 893 045	93,9%	7 439 569 806	90,2%	50,1%
8	SONAHYDROC SA (ex COHYDRO)	2 081 874	0,1%	1 614 735	0,0%	85 325 775	1,1%	5184,2%
9	COBIL SA	1 578 867 754	99,9%	4 956 278 310	100,0%	7 354 244 031	98,9%	48,4%
	EAU ET ELECTRICITE	52 384 215	3,1%	206 730 730	3,9%	574 560 080	7,0%	177,9%
10	REGIDESO SA	-	0,0%	5 838 501	2,8%	135 924 404	23,7%	2228,1%
11	SNEL SA	52 384 215	100,0%	200 892 229	97,2%	438 635 676	76,3%	118,3%
	TRANSPORTS	40 095 930	2,3%	53 045 627	1,0%	214 153 180	2,6%	303,7%
12	RVASA	3 267 287	8,1%	147 697	0,3%	14 687 884	6,9%	9844,6%
13	LMC SA (ex CMDC)	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%
14	CVM SA (ex RVM)	-	0,0%	-	0,0%	68 133 903	31,8%	0,0%
15	SNCC SA	20 088 942	50,1%	29 690 207	56,0%	18 379 086	8,6%	-38,1%
16	ONATRA (ex SCTP SA)	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%
17	CONGO AIRWAYS SA	16 739 701	41,7%	23 207 723	43,8%	112 952 307	52,7%	386,7%
	POSTE & TELECOM	16 257 033	0,9%	1 825 423	0,0%	20 256 392	0,2%	1009,7%
18	SCPT SA (ex OCPT)	16 257 033	100,0%	1 825 423	100,0%	20 256 392	100,0%	1009,7%
	FINANCE ET BANQUE	16 411 294	1,0%	3 182 560	0,1%	-	0,0%	-100,0%
19	SONAS SA	-	0,0%	3 182 560	100,0%	-	-	-100,0%
20	CADECO SA	16 411 294	100,0%	-	0,0%	-	-	-
	TOTAL	1 712 850 246	100,0%	5 278 788 873	100,0%	8 248 539 458	100,0%	56,3%

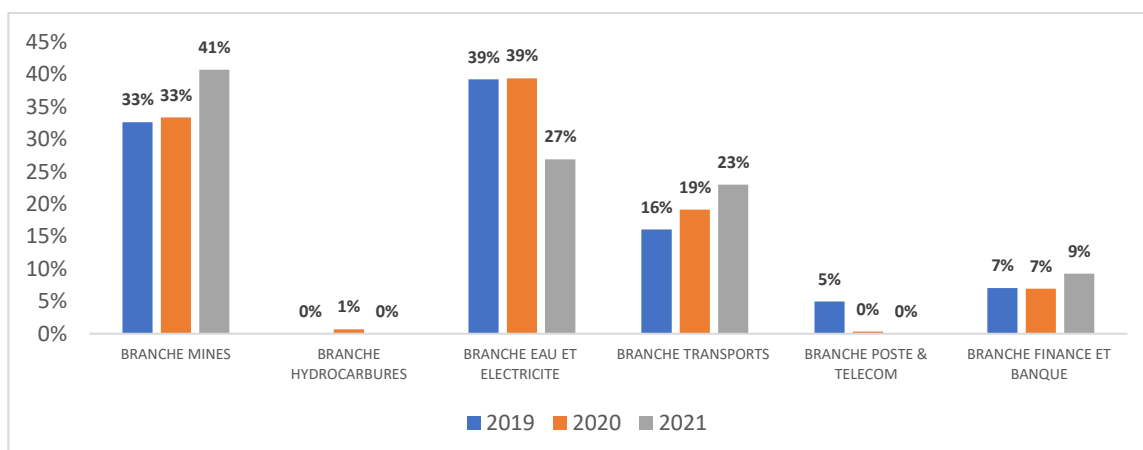
Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGDA

5.1.1.2. Des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales évoquées dans ce point se rapportent non seulement aux contributions des entreprises publiques dans le budget général de l'Etat, mais aussi aux différents droits, taxes et redevances payés par lesdites entreprises conformément à l'ordonnance-loi n°18/003 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir Central telle que modifiée et complétée à ce jour.

En ce qui concerne ces contributions, elles sont de l'ordre de **6,6 milliards de FC** contre une programmation de **9,5 milliards**, soit un taux de réalisation de **69,47%**. Comparativement à l'année 2020, les contributions réalisées en 2021 ont connu une amélioration de **10%**. Leur structure reste dominée par le volume des contributions des entreprises publiques du secteur minier, chiffrées à **2,7 milliards de FC**, représentant **41%** de l'ensemble des contributions.

Graphique 9 : Structure des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat par branche d'activités de 2019 et 2021



Source : Elaboré sur base des données des Lois de finances exercice 2020, 2021 et 2022

Ce graphique ci-haut renseigne que les entreprises publiques travaillant dans les branches d'activités Mines, Eau-Electricité et Transport sont celles qui ont le plus payé les contributions au titre de dividende entre 2019 et 2021, avec une part contributive moyenne évaluée à **35,6%** pour la branche Mines, **35,2%** pour la branche Eau-Electricité et **19,4%** pour celle de Transport.

Tableau 38 : Evolution des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat par branche d'activités de 2019 à 2021

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2019		2020		2021		Variation 2021-2020 en %
		Montant en FC	Part en %	Montant en FC	Part en %	Montant en FC	Part en %	
	MINES	1 222 033 000	33%	2 008 133 333	33%	2 686 433 333	41%	34%
1	GECAMINES SA	1 150 000 000	94%	1 883 333 333	94%	2 458 333 333	92%	31%
2	SODIMICO SA	72 033 000	6%	124 800 000	6%	152 600 000	6%	22%
3	SOKIMO SA	-	0%	-	0%	-	0%	-
4	SCMK/Mn SA	-	0%	-	0%	-	0%	-
5	SAKIMA SA	-	0%	-	0%	45 500 000	2%	-
6	COMINIÈRE SA	-	0%	-	0%	30 000 000	1%	-
7	MIBASA	-	0%	-	0%	-	0%	-
	HYDROCARBURES	-	0%	41 600 000	1%	-	0%	-100%
8	SONAHYDROC SA (ex COHYDRO)	-	-	41 600 000	100%	-	-	-100%
9	COBIL SA	-	-	-	0%	-	-	-
	EAU ET ELECTRICITE	1 469 025 000	39%	2 370 800 000	39%	1 775 200 000	27%	-25%
10	REGIDESO SA	523 025 000	36%	412 800 000	17%	275 200 000	16%	-33%
11	SNEL SA	946 000 000	64%	1 958 000 000	83%	1 500 000 000	84%	-23%
	TRANSPORTS	601 568 442	16%	1 152 700 000	19%	1 517 333 334	23%	32%
12	RVA SA	-	0%	160 000 000	14%	120 000 000	8%	-25%
13	LMC SA (ex CMDC)	149 419 000	25%	15 000 000	1%	153 000 000	10%	920%
14	CVM SA (ex RVM)	212 586 000	35%	672 000 000	58%	891 000 000	59%	33%
15	SNCC	89 563 442	15%	95 700 000	8%	93 333 334	6%	-2%
16	SCTP SA (ex ONATRA)	150 000 000	25%	210 000 000	18%	260 000 000	17%	24%
17	CONGO AIRWAYS SA	-	0%	-	0%	-	0%	-
	POSTE & TELECOM	186 000 000	5%	20 160 000	0%	-	0%	-100%
18	SCPT SA (ex OCPT)	186 000 000	100%	20 160 000	100%	-	-	-100%
	FINANCE ET BANQUE	264 000 000	7%	418 800 000	7%	611 500 000	9%	46%
19	SONAS SA	250 000 000	95%	390 000 000	93%	578 500 000	95%	48%
20	CADECO	14 000 000	5%	28 800 000	7%	33 000 000	5%	15%
	TOTAL	3 742 626 442	100%	6 012 193 333	100%	6 590 466 667	100%	10%

Source : Elaboré sur base des données des Lois de finances exercice 2020, 2021 et 2022

Le tableau ci-dessus indique que l'évolution des contributions payées par les entreprises publiques a connu un rythme de croissance plus élevé entre 2019 et 2020, établi à **60,6%**, comparé à celui de 2020 et 2021 chiffré à **10%**. Considérant l'ensemble de la période (2019-2021), il s'observe une progression de **76,1%**.

En moyenne, les contributions payées par les entreprises publiques se sont situées à près **5,1 milliards de FC** entre 2019 et 2021. Les branches d'activités Mines, Eau-Electricité et transport ont le plus contribué avec une moyenne respective de **92,1%** ; **4,6%** et **2,0%** sur l'ensemble de la période.

S'agissant des autres droits, taxes et redevances payés par les entreprises publiques en 2021, ceux-ci n'ont pas été pris en compte dans le présent rapport. Toutefois, ces informations seront évoquées dans la prochaine version du rapport.

5.2. Des flux vers les entreprises publiques

Les flux financiers de l'Etat vers les entreprises publiques sont essentiellement :

- les subventions et interventions économiques ;
- les ressources affectées à certaines entreprises publiques au titre de la parafiscalité ;
- les prêts rétrocédés et/ou garantis par l'Etat ;
- les avances d'actionnaire ;
- les prises de participation ;
- les appuis financiers des partenaires du Gouvernement versés aux entreprises au titre de contribution au financement des investissements.

5.2.1. Subventions et interventions économiques versées aux entreprises publiques de 2019 à 2021

L'article 37 de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques telles que modifiée et complétée à ce jour, dispose que les dépenses courantes du budget général de l'Etat sont groupées sous six titres ou grandes natures, parmi lesquelles figurent **les transferts et interventions**. Ces derniers sont notamment constitués des rubriques budgétaires « **Subventions** » et « **Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques** » versées par l'Etat au profit des entreprises du portefeuille et aux établissements publics¹².

A travers ces deux natures de dépenses, l'Etat appuie les entreprises publiques du portefeuille dans le but de promouvoir l'intérêt public et d'atteindre certains objectifs économiques et sociaux.

En 2021, aucune subvention, ni intervention économique n'a été alignée au profit des vingt (**20**) entreprises publiques faisant l'objet du présent rapport. Cependant, quatre (**4**) sociétés du portefeuille de l'Etat ont été alignées dans les Lois de finances des exercices 2019, 2020 et 2021 au titre des interventions économiques, comme l'indique le tableau 39 ci-dessous.

¹² Nomenclature budgétaire 2015, Ministère du Budget, nature 6-6413

Tableau 39 : Evolution des interventions économiques aux sociétés du portefeuille de l'Etat de 2019 à 2021 dans les Lois de finances

N°	Société	2019			2020			2021		
		Montant Voté en FC	Montant Exécuté en FC	Tx. Ex.	Montant Voté en FC	Montant Exécuté en FC	Tx. Ex.	Montant Voté en FC	Montant Exécuté en FC	Tx. Ex.
1	SOCOF SA	1 920 000 000	230 589 798	12%	2 027 683 376	0	0%	118 274 412	0	0%
2	SEPAGRI SA	1 300 000 000	232 645 300	18%	895 827 286	0	0%	52 253 446	0	0%
3	MARIKIN SA	1 250 000 000	437 801 800	35%	869 064 698	0	0%	50 692 389	0	0%
4	PARKAGRI SA	1 250 000 000	507 605 000	41%	769 064 698	103 639 750	13%	44 859 406	0	0%
	TOTAL	5 720 000 000	1 408 641 898	25%	4 561 640 058	103 639 750	2%	266 079 653	-	0%

Source : Ministère du Budget/DGPPB, Etats de Suivi Budgétaires

En 2019, quatre sociétés du portefeuille de l'Etat, à savoir la SOCOF, la SEPAGRI, la MARIKIN et la PARKAGRI ont effectivement reçu de l'appui du Trésor public, bien que relativement faible par rapport aux prévisions budgétaires, soit **24,6%**. En 2020, seule PARKAGRI SA a reçu un appui à concurrence de **13,5%** par rapport à ses prévisions budgétaires pour cette année. Quant à l'année 2021, elle n'a été favorable pour lesdites entreprises car, aucune d'elles n'a reçu un appui du Trésor public.

De manière globale, les contraintes budgétaires et le changement de choix de priorité dans l'exécution du budget de l'Etat, constituent les principaux facteurs justifiant la faible intervention de l'Etat en faveur des entreprises du portefeuille de l'Etat pendant ces trois années.

5.2.2. Taxes affectées à certaines entreprises publiques

Quatre taxes sont cédées à quelques entreprises publiques sous examen. Il s'agit :

- des droits de trafic pour LMC ;
- de la redevance logistique terrestre pour SCTP ;
- de la Redevance Additionnelle et Conventionnelle d'Appui au Dragage « RACAD » pour CVM ;
- de la Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires (IDEF) pour la RVA.

Instaurés par l'Arrêté ministériel n°409/CAB/MIN/TC/0052/TOW/2003 du 06 novembre 2003, **les droits de trafic** constituent une redevance de régulation due à l'État par les transporteurs ou les opérateurs maritimes, du fait de l'usage ou de l'exploitation de son espace maritime. Ils ont été confiés par l'Etat, comme fonds de commerce à exploiter, à la Lignes Maritimes Congolaises « LMC », à sa création, en sa qualité d'instrument de la politique des transports maritimes du pays et d'instrument privilégié de son commerce extérieur.

Affectée au financement de la réhabilitation et/ou de nouveaux projets ferroviaires de la SCTP SARL, la **redevance logistique terrestre** dont le taux est fixé par Arrêté interministériel n°004/CAB/MIN/ECO& COM/2012, n° 101 /CAB/MIN/TVC/2012 et n° 557/CAB/MIN/FINANCES/2012 du 12 septembre 2012 constitue une parafiscalité cédée par l'Etat au profit exclusif de la SCTP Sarl (ex-ONATRA).

Cédée par l'Etat à la CVM afin d'améliorer les conditions de navigation dans le bief maritime du fleuve Congo, la **Redevance Additionnelle et Conventionnelle d'Appui au Dragage « RACAD »** vise à permettre aux navires de haute mer de desservir en toute sécurité les ports maritimes de la République Démocratique du Congo.

Créée en mars 2009, la **Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires (IDEF)**, autrement appelé « Go pass » a été cédée à la Régie des Voies Aériennes « RVA » pour la modernisation des infrastructures aéroportuaires et l'acquisition d'équipements et matériels adéquats à la navigation aérienne.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution d'exécution de ces taxes affectées de 2019 à 2021

Tableau 40 : Perception des taxes affectées en 2021 (USD)

Entreprise	Libellé Taxe	2019	2020	2021
Régie des Voies Aériennes RVA	Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires (IDEF)	Nd	12 658 090, 54	20 590 956, 02
Congolaise des Voies Maritime CVM	Redevance Additionnelle et Conventionnelle d'Appui au Dragage (RACAD)	Nd	Nd	6 654 202,24 ⁽¹³⁾
Société Commerciale des Transports et Ports SCTP	Redevance logistique terrestre (RLT)	13 431 187,0	15 019 073	23 596 957,0
Lignes Maritimes Congolaises LMC	Les droits de trafic	Nd	6 637 432,11	15 930 391,06
Total				66 772 506,32

Source : Elaboré sur base des données Fournies par la RVA, CVM, SCTP et LMC

5.2.3. Prêts rétrocédés et/ou emprunts garantis

Pour rappel, le prêt rétrocédé est un emprunt de l'Etat (ou d'une institution financière nationale, normalement publique ou agissant au nom du Gouvernement) auprès d'un bailleur de fonds étranger (Bilatéral ou Multilatéral ou encore commercial) par l'Accord de financement (ou de prêt ou encore de crédit) et, par la suite l'Etat le prête ou le rétrocède par un Accord de prêt subsidiaire ou de rétrocession à une entité du secteur public ou une entreprise publique (unité d'exécution et/ou de gestion du projet) selon la spécificité du projet à exécuter, aux conditions initiales contenues dans l'Accord de base (c'est-à-dire l'Accord de financement) ou autres.

Généralement, la rétrocession de l'emprunt se fait avec l'accord préalable du créancier étranger.

Par ailleurs, le service de la dette (remboursement du principal et paiement des intérêts) est assuré par l'entreprise publique bénéficiaire du prêt rétrocédé, via l'Etat (le compte du Trésor) ou directement par un mécanisme spécial de remboursement de prêt à signer entre le bailleur de fonds, l'Etat et l'Entreprise publique.

En cas de défaut de paiement de service de la dette par l'Entreprise publique, c'est l'Etat, l'emprunteur principal ou débiteur primaire (Garant de l'engagement), qui peut, sur demande expresse de l'emprunteur secondaire, assurer le service de la dette.

En revanche, pour ce qui est de prêt direct non garanti (c.à.d. prêt dont les remboursements du principal et les paiements des intérêts ne sont pas garantis par l'Etat), l'entreprise publique emprunte directement à l'extérieur du pays sans caution/garantie de l'Etat. En cas de défaut de paiement, l'Etat n'est pas forcément obligé d'y intervenir ou peut ne pas intervenir.

Les relations entre l'Etat et les entreprises du portefeuille à travers les prêts rétrocedés suscitent diverses interrogations relatives au règlement du service de la dette de ces entreprises du portefeuille.

En effet, malgré la réforme de juillet 2008 transformant les entreprises publiques, selon le cas, en sociétés commerciales, établissements publics ou services publics, les entreprises du portefeuille ayant bénéficié des prêts rétrocedés et/ou garantis continuent à éprouver les difficultés pour assurer correctement leurs engagements.

A ce jour, nonobstant les allègements leur accordés autrefois, ces entreprises accumulent encore des arriérés de paiement.

A fin 2021, le stock de la dette des prêts rétrocedés s'élève à **1 555 861 291,71 USD** dont **1 155 436 130,11 USD** de l'encours soit **74,26 %** du total, et **400 425 161,60 USD**, soit **25,74%** des arriérés tel que l'illustre le tableau ci-après :

Tableau 41 : Evolution des prêts rétrocedés aux entreprises publiques par l'Etat en 2020 et 2021 en USD

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES	2020			2021				VARIATION 2021-2020	
		ENCOURS au 31/12/2020	ARRIERES	STOCK DE LA DETTE	ENCOURS au 31/12/2021	ARRIERES	STOCK DE LA DETTE	PART STOCK DE LA DETTE	ENCOURS	STOCK DE LA DETTE
1	REGIDESO SA	10 115 720,33	2 344 408,11	12 460 128,44	10 115 720,33	2 344 408,11	12 460 128,44	0,80%	0%	0%
2	RVF	-	12 052 030,76	12 052 030,76	-	12 052 030,76	12 052 030,76	0,77%	-	0%
3	SCPT (OCPT)	191 986 451,83	49 424 259,91	241 410 711,74	191 986 451,83	49 424 259,91	241 410 711,74	15,50%	0%	0%
4	SINELAC	945 038,19	67 282 281,65	68 227 319,84	945 038,19	67 282 281,65	68 227 319,84	4,38%	0%	0%
5	SNCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	GECAMINES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	SNEL SA	889 339 730,53	254 328 903,88	1 143 668 634,41	889 339 730,53	254 328 903,88	1 143 668 634,41	73,42%	0%	0%
8	STUC	4 292 669,38	10 457 249,34	14 749 918,72	4 292 669,38	10 457 249,34	14 749 918,72	0,95%	0%	0%
9	MIBA	600 000,00	1 921 333,33	2 521 333,33	600 000,00	1 921 333,33	2 521 333,33	0,16%	0%	0%
10	RVA SA	60 000 000,00	2 716 407,05	62 716 407,05	60 000 000,00	2 716 407,05	62 716 407,05	4,03%	0%	0%
TOTAL		1 157 279 610,2	400 526 874,0	1 557 806 484,2	1 157 279 610,2	400 526 874,0	1 557 806 484,2	100%	0%	0%

Source : Elaboré sur base des données fournies par la DGD

Le tableau ci-haut renseigne qu'aucune variation significative n'est constatée entre les deux exercices. Aucune entreprise du portefeuille parmi celles reprises dans le tableau n'a été en mesure de rembourser sa dette.

Cette situation entraîne comme conséquence la prise en charge par le Trésor public de la dette de ces entreprises du portefeuille, en sa qualité d'emprunteur primaire, alors que cela n'a pas été budgétisé au cours de l'exercice fiscal.

CONCLUSION

Le Rapport sur la situation financière consolidée des entreprises publiques a permis de dresser un tableau synoptique de la situation économique, financière, fiscale, parafiscale et sociale desdites entreprises au cours de l'exercice social 2021, avec recul sur les années 2019 et 2020, tout en mettant en lumière l'état de leurs relations avec l'Etat qui est à la fois leur actionnaire de référence, le pouvoir régulateur de leurs activités statutaires, mais également leur client, surtout pour celles qui ont le service public dans leurs missions.

Le périmètre du présent Rapport est constitué de 20 entreprises publiques sur les 96 sociétés qui composent le portefeuille des participations directes de l'Etat au 31 décembre 2021. Il s'agit des 20 entreprises contrôlées majoritairement par l'Etat, dans sa dimension d'actionnaire.

Au terme de l'état des lieux et de l'évaluation de leurs performances notées en 2021, tel que rappelé dans le présent rapport, la situation financière consolidée des entreprises publiques étudiées se résume comme suit :

1. En ce qui concerne la gestion économique et financière.

La gestion économique et financière des entreprises publiques est caractérisée globalement par des faibles performances opérationnelles qui ne permettent pas d'assurer la rentabilité d'exploitation desdites entreprises, de dégager des marges suffisantes pour générer de la croissance interne et d'apporter ainsi une participation conséquente au financement du budget de l'Etat, notamment au travers des dividendes espérés par tout actionnaire.

Ces entreprises publiques, détentrices d'un outil de production valant plus ou moins **USD 18.935 millions** et qui emploient des effectifs du personnel de **45.865 unités**, majoritairement vieillissant avec une moyenne d'âge de **52 ans**, ont réalisé un chiffre d'affaires global d'**USD 1.936 millions** en 2021. Ce qui représente un taux de rendement de **10,22%** des immobilisations en service.

En considérant l'importance des consommations intermédiaires que l'activité industrielle induit, notamment du fait de l'obsolescence des équipements et de la vétusté de l'outil de production, l'étude met en évidence la modicité de la valeur ajoutée générée par les entreprises publiques.

Cette valeur ajoutée étant consommée à plus de 89% en moyenne par les charges du personnel, ne permet pas à nos entreprises publiques d'être profitables, c'est-à-dire avec un EBE positif et suffisamment élevé, pour le financement interne de leur croissance, à savoir les Besoins en Fonds de Roulement ainsi que les investissements indispensables à leur maintien et/ou à leur développement.

Ainsi, la faiblesse de l'EBE dégagée par les entreprises publiques en 2021, soit **USD 72 067 964** face aux capitaux investis de **USD 20 618 646 187** pour réaliser leur exploitation se traduit par un taux de rentabilité d'exploitation également faible d'à peine **0,35%** contre une norme de 20% minimum.

Il s'en suit que les résultats d'exploitation demeurent déficitaires depuis 2019 et bien avant, se situant globalement à **USD 680 millions** en 2021, avec comme seules exceptions, les bénéfices dérisoires d'**USD 9,954 millions** réalisés cumulativement par REGIDESO SA, COMINIÈRE SA et LMC SA.

En conséquence, les entreprises publiques ne sont pas aptes à générer des dividendes au profit de l'Etat, leur actionnaire unique ou de référence, sur la base des résultats de fin d'exercice, chroniquement déficitaires.

D'où, la notion de « Contribution » appliquée aux entreprises publiques pour assurer tant soit peu leur apport au financement du budget de l'Etat au titre des recettes des participations inscrites dans les différents projets de Lois des Finances soumis au vote du Parlement. En 2021, les réalisations des assignations au titre de « contribution » des entreprises publiques ont été d'environ **USD 45 millions**, en progression de 109% par rapport à 2020.

2. En ce qui concerne la gestion fiscale, parafiscale et des flux financiers de l'Etat vers les entreprises publiques.

La gestion fiscale et la parafiscale des entreprises publiques concernent les relations que ces entreprises entretiennent avec l'Etat, en tant que Puissance publique. Le présent Rapport a donné les chiffres des impôts, droits, taxes et autres redevances versés par les entreprises publiques à l'Etat au travers des régies financières que sont la DGI, la DGRAD et la DGDA.

Ainsi, l'on a observé qu'après une année fiscale 2020 très douloureuse, du fait de la baisse drastique de l'activité économique consécutive aux mesures de contingentement imposées par le combat contre la pandémie à Covid-19, les recettes fiscales et parafiscales de l'Etat procurées par les entreprises publiques ont affiché en 2021 une hausse significative de **33,86%** et ont représenté **1,23%** du PIB contre **0,98%** en 2020.

A ce sujet, il est bon de retenir que globalement, les entreprises publiques font preuve de civisme fiscal en s'acquittant tant bien que mal de leurs obligations dans ce domaine, même s'il y a lieu de déplorer que des cas de détournement des recettes aient été rapportés, notamment de la TVA collectée et non reversée, dans le chef de quelques entreprises publiques.

En ce qui concerne les flux financiers de l'Etat vers les entreprises publiques, le présent rapport souligne la modicité des subventions et interventions économiques versées aux entreprises publiques, soit **2%** seulement en 2020, contre **0%** en 2021 par rapport aux inscriptions budgétaires y relatives.

Quant aux ressources budgétaires pré-affectées au bénéfice de certaines entreprises publiques, il est mis en lumière dans le présent rapport la hauteur des taxes et redevances parafiscales dédiées à RVA SA (IDEF), SCTP SA (RLT), CVM SA (RCAD) et LMC SA (Droits de Trafic) et qui constituent un apport financier indéniable de l'Etat hors circuit de la dépense publique et ce, en soutien à la trésorerie des entreprises bénéficiaires en vue de les aider à financer ou à lever les fonds pour le financement des projets d'investissement engagés par ces dernières.

Enfin, s'agissant des prêts rétrocédés et des emprunts garantis, le présent rapport indique que le stock des dettes des entreprises publiques, comprenant les encours et les arriérés s'élève à **USD 1 555 861 291,71** en 2021 comme en 2020, ce qui signifie que les entreprises concernées sont insolvables, exposant ainsi l'Etat à un risque budgétaire avéré.

3. En ce qui concerne la transparence et la communication financière.

Les statistiques de transmission des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes aux instances légalement désignées, à savoir la Cour des Comptes, le CSP et le CPCC, font état d'un manque de rigueur de la part de nombreuses entreprises publiques, qui ne transmettent pas à bonne date ces documents légaux pour traitement approprié.

A ce sujet, il est regrettable qu'aucune entreprise publique ne se soit acquittée de cette obligation envers la Cour des Comptes jusqu'à présent.

S'agissant particulièrement de la qualité de l'information financière véhiculée par les états financiers audités et certifiés par les commissaires aux comptes, il y lieu de noter une évolution positive de l'opinion émise par ces derniers, avec une réduction du nombre d'opinion avec réserves en conclusion de leurs travaux, soit dans 04 cas en 2021 contre 11 cas en 2020.

4. En ce qui concerne les risques budgétaires liés aux entreprises publiques.

Dans ce rapport, il a été établi un panorama des risques budgétaires auxquels les entreprises publiques peuvent exposer l'Etat. Spécifiquement, il a été mis un accent sur les risques budgétaires explicites documentés comme suit :

- les dettes fiscales des entreprises publiques chiffrées à près de **2.716,3 milliards de FC en 2021** ont connu une progression de **32,08%** par rapport à 2020. L'augmentation de ces dettes fiscales a davantage entamé les capacités budgétaires de l'Etat à exécuter ses dépenses publiques ;
- les dettes sociales des entreprises publiques qui affichaient **1.598 milliards de FC** ont connu un accroissement de **2,60%** par rapport à 2020. Cette augmentation de la dette sociale des entreprises publiques représente un risque pouvant donner lieu à une pression sur les dépenses d'intervention économique de l'Etat ;

- le stock de la dette, au titre des prêts rétrocédés aux entreprises publiques s'élève à près de **1,6 milliards USD** au 31 décembre 2021. L'Etat, en sa qualité d'emprunteur primaire, sera tenu de rembourser ce montant, à l'échéance, tant que les entreprises publiques concernées ne rembourseraient pas ces emprunts secondaires.

Au regard de ce qui précède, il y a lieu que des mesures d'atténuation de ces risques budgétaires soient envisagées afin de soustraire les finances publiques des risques induits par les entreprises publiques. Parmi ces mesures, on peut mentionner :

- la finalisation de la réforme du Portefeuille dans son volet économique (évaluation du patrimoine, etc.) ;
- l'implication de l'Etat dans le processus de gestion de ces entreprises, par la promotion de la bonne gouvernance (l'orthodoxie financière, mode de recrutement des mandataires, redevabilité, sanctions positives et négatives) ;
- la poursuite du renouvellement, par l'Etat, de l'outil de production de ses entreprises en recherchant les nouvelles sources de financement (Partenariat Publics Privés et autres) ;
- l'accélération du processus d'adoption par le Parlement du projet de loi portant concession des actifs considérés comme patrimoine inaliénable de l'Etat ;
- l'analyse permanente de la rentabilité et de la solvabilité des entreprises ;
- le traitement du lourd passif des entreprises du portefeuille au travers le mécanisme des Partenariats Publics Privés considérés comme moyens de financement alternatifs.

En définitive, cette édition du rapport sur la situation financière consolidée des entreprises publiques peut être considérée comme une première vitrine de l'information financière agrégée sur les entreprises publiques. A ce titre, il y a lieu de suggérer que soient imaginé et développé des passerelles de collaboration permanente entre les entreprises publiques et toutes les autres parties prenantes, pour permettre une collecte aisée et à temps réel des données devant conduire à l'élaboration dans les délais de cet outil précieux d'analyse et d'évaluation des entreprises publiques à la disposition des Elus du Peuple lors de l'examen des prochains Projets de Lois des Finances soumis par le Gouvernement.

ANNEXES

Annexe 1 : Participations directes de l'Etat dans les entreprises publiques par branche

I. Secteur Primaire

N°	DENOMINATION	SIGLE	%	SIEGE	ACTIVITES/PRODUCTION
1. BRANCHE MINES : 30 SOCIETES					
1	Générale des carrières et des mines	GECAMINES SA	100	Lubumbashi	Prospection, extraction minerais et activités métallurgiques du cuivre, cobalt et zinc
2	Société de développement industriel et minier du Congo	SODIMICO SA	100	Musoshi	Prospection, extraction minerais et activités métallurgiques du cuivre, cobalt et zinc
3	Société minière kilomoto	SOKIMO SA	100	Bunia	Prospection, extraction minerais et production de l'or
4	Société minière de Kisenge manganèse	SCMK/Mn SA	100	Lubumbashi	Prospection, extraction et production manganèse
5	Société Aurifère du Kivu et Maniema	SAKIMA SA	100	Kinshasa	Extraction des minerais d'étain et de coltan
6	Société Congolaise d'exploitation minière	COMINIÈRE SA	90	Manono	Extraction minerais d'étain, lithium
7	La minière de Bakwanga	MIBA SA	80	Mbuji mayi	Extraction minerais et production de diamant
8	Société Anhui-Congo d'investissement minier	SACIM SA	50	Tshimbwe	Extractions des minerais et production de diamant
9	Société minière du Kivu	SOMIKIVU SA	20	Kivu	Extraction des minerais d'étain et d'or
10	Kamoa Copper SA	KAMOA COPPER SA	20	Katanga	Extraction des minerais du cuivre
11	Frontier SA	FRONTIERS SPRL	5	Lubumbashi	Extraction de minerais
12	KGL Somituri SPRL	KGL SOMITURI SA	5	Ituri	Extraction de minerais
13	La compagnie de traitement de Kingamyambo	METALKOL SA	5	Katanga	Extraction de minerais
14	Crowm Mining	CROWN MINING SA	5	Kinshasa	Exploitation minière
15	CHEMAF	CHEMAF SA	5	Katanga	Exploitation minière de cuivre et de cobalt
16	ALPHAMIN BISIE MINING	ALPHAMIN BISIE MINING SA	5	NORD-KIVU	Exploitation minière du coltan
17	CONGO MINERALS EXPL	CONGO MINERALS EXPL SA	5	KATANGA	Exploitation minière
18	GOLD DRAGON RESS RDC SPRL	GOLD DRAGON RESS RDC SPRL SA	5	KATANGA	Exploitation minière

N°	DENOMINATION	SIGLE	%	SIEGE	ACTIVITES/PRODUCTION
19	SOCIETE D'EXPLOIT. DE KIPOY	SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOY SA	5	KATANGA	Exploitation minière
20	SILVER BACK RESSOURCES		5	KATANGA	Exploitation minière
21	SOCIETE D'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE MALEMBA NKULU	SEGMAL	5	KATANGA	Exploitation minière
22	TANTALE MINING KATANGA		5		Exploitation minière
23	KANUKA		5		Exploitation minière
24	KISENGO MINING		5		Exploitation minière
25	GOLDEN AFRICA RESSOURCES		5		Exploitation minière
26	SASE MINING		5		Exploitation minière
27	KALONGWE MINING		5		Exploitation minière
28	KALUKUNDI MINING		5		Exploitation minière
29	ENTREPRISE GENERALE DU COBALT	EGC	5	KOLWEZI	Exploitation minière
30	NSANFU MINING		5	KAMINA	Exploitation minière
2. BRANCHE HYDROCARBURES : 14 SOCIETES					
1	SOCIETE NATIONALE DES HYDROCARBURES DU CONGO	SONAHYDROC SA	100	KINSHASA	Recherche, production et vente des produits pétroliers
2	COBIL	COBIL SA	100	KINSHASA	Commerce des produits pétroliers
3	SOCIETE CONGOLAISE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE	SOCIR SA	50	MOANDA	Raffinage des pétroles et logistique pétrolière
4	FINA LOGISTIQUE	FINA LOGISTIQUE	40	KINSHASA	Location des pipes lines et autres immobilisations
5	TOTAL RDC	TOTAL RDC	40	KINSHASA	Commerce de produits pétroliers
6	ENGEN RDC	ENGEN DRC	40	KINSHASA	Commerce de produits pétroliers
7	JAPAN PETROLIUM COMPAGNY	JAPECO	20	KINSHASA	Extraction des produits pétroliers
8	SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION PETROLIERE DU LITTORAL CONGOLAIS	SOREPLICO	20	KINSHASA	Extraction des produits pétroliers
9	SOCIETE DU LITTORAL CONGOLAIS	SOLICO	20	KINSHASA	Extraction des produits pétroliers
10	FOXWHELP	FOXWHELP	15	ITURI	Extraction des produits pétroliers

N°	DENOMINATION	SIGLE	%	SIEGE	ACTIVITES/PRODUCTION
11	CAPRIKAT	CAPRIKAT	15	ITURI	Extraction des produits pétroliers
12	SOCIETE CONGOLAISE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION DU PETROLE	SOCOREP	15	KINSHASA	Extraction des produits pétroliers
13	KINREX	KINREX	15	KINSHASA	Extraction des produits pétroliers
3. BRANCHE AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE : 05 SOCIETES					
N°	DENOMINATION	SIGLE	%	SIEGE	ACTIVITES/PRODUCTION
1	PARC AGRO INDUSTRIEL DE BUKANGALONZO	PARCAGRI	85	BANDUNDU	Agro-industrie
2	SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC-AGRO INDUSTRIEL DE BUKANGA-LONZO	SEPAGRI	70	BANDUNDU	Agro-industrie
3	LA SOCIETE COTONNIERE ET AGRICOLE DU KASAI	COTONNIERE	36,9	KINSHASA	Production du coton
4	COMPANIE PASTORALE DU HAUT-LOMAMI	PHL	18,49	KAMINA	Elevage des bovins
5	SOCIETE CONGOLAISE DE PECHE	SOCOPE	20	MOANDA	Pêche et port

Source : Rapport annuel de l'Etat-actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

II. Secteur Secondaire

N°	DENOMINATION	SIGLE	%	SIEGE	ACTIVITES/PRODUCTION
I. BRANCHE EAU ET ELECTRICITE : 02 SOCIETES					
1	REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU	REGIDESO SA	100	KINSHASA	Production et distribution d'eau potable
2	SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE	SNEL SA	100	KINSHASA	Production, transport et distribution d'électricité
II. BRANCHE INDUSTRIE : 17 SOCIETES					
1	SOCIETE SIDERURGIQUE DE MALUKU	SOSIDER SA	100	KINSHASA	Production des produits sidérurgiques
2	CIMENTERIE NATIONALE	CINAT SA	92	KIMPESE	Fabrication du ciment, chaux et plâtre
3	MARCHE INTERNATIONAL DE KINSHASA	MARIKIN SA	50	KINSHASA	Transformation et commercialisation des produits agricoles

N°	DENOMINATION	SIGLE	%	SIEGE	ACTIVITES/PRODUCTION
4	SUCRERIE DU KIVU	SUKI SA	49	KILIBA SUD/KIVU	Production du sucre de canne
5	CHANTIER NAVAL DE CONSTRUCTION METALIQUES	CHANIMETAL SA	40	KINSHASA	Construction des barges et des bateaux
6	MINOTERIE DE MATADI	MIDEMA SA	40	KINSHASA	Fabrication des produits alimentaires et aliments pour bétails
7	COMPAGNIE SUCRIERE DE KWILUNGONGO	LA SUCRIERE DE KWILU NGONGO SA	40	KWILU NGONGO	Fabrication des sucres de canne et alcools
8	SOCIETE TEXTILE DE KISANGANI	SOTEXKI SA	37,86	KINSHASA	Fabrication des textiles
9	TRIOMF RDC	TRIOMF RDC SA	30	BOMA	Fabrication des engrais chimiques
10	PLANTATIONS ET HUILLERIES DU CONGO	PHC SA	23,83	KINSHASA	Fabrication d'huile et graisse végétale
11	COMBINAT INDUSTRIAL DE GEMENA	COMINGEM SA	20	GEMENA	Fabrication du savon
12	CIMENTERIE DE LUKALA	CILU SA	10	KINSHASA	Fabrication de ciments, chaux et plâtres
13	CHANIC SA	CHANIC SA	11,88	KINSHASA	Fabrication d'ouvrages en métaux, fonderie des métaux, construction des barges
14	SUCRIERE ET RAFFINERIE DE L'AFRIQUE CENTRALE	SUCRAF SA	10	BRUXELLE S	Financement activités industrielles
15	INDUSTRIAL PROMOTION SERVICES CONGO SARL	IPS CONGO SA	8	KINSHASA	Services
16	INTERLACS	INTERLACS SA	5	KATANGA	Fabrication de ciments, chaux et plâtres
17	MANUFACTURE CONGOLAISE DES ALLUMETTES	MASAL SA	0,52	KINSHASA	Fabrication des allumettes

Source : Rapport annuel de l'Etat-actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

III. Secteur Tertiaire

N°	DENOMINATION	SIGLE	%	SIEGE	ACTIVITES/PRODUCTION
I. BRANCHE TRANSPORTS : 09 SOCIETES					
1	REGIE DES VOIES AERIENNES	RVA SA	100	KINSHASA	Gestion des aéroports et de la navigation aérienne
2	LES LIGNES MARITIMES CONGOLAISES	LMC SA	100	KINSHASA	Transports maritimes
3	LA CONGOLAISE DES VOIES MARITIMES	CVM SA	100	BOMA	Entretien et gestion du bief maritime de la RDC, chantier naval
4	SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER DU CONGO	SNCC SA	100	LUBUMBASHI	Transport par chemin de fer
5	SOCIETE DES CHEMINS DE FER DES UELES	SCFUF SA	100	ISIRO	Transport ferroviaire En veilleuse
6	SOCIETE COMMERCIALE DES TRANSPORTS ET DES PORTS	SCTP SA	100	KINSHASA	Exploitation et gestion des ports maritimes, fluviaux et lacustres ainsi que le transport sur les voies navigables et les lacs de RD Congo, chemin de fer, chantier naval
7	CONGO AIRWAYS	CONGO AIRWAYS SA	62,73	KINSHASA	Transport aérien
8	CONGO CARGO	CONGO CARGO	10	KINSHASA	Transport aérien (fret)
9	AGENCE MARITIME INTERNATIONALE DU CONGO	AMICONGO SA	0,75	KINSHASA	Agence maritime internationale du Congo
II. BRANCHE POSTE & TELECOM : 2 SOCIETES					
1	SOCIETE COMMERCIALES DES POSTES ET TELECOM	SCPT SA	100	KINSHASA	Activités postales et de télécommunication par câble, sans fils et par satellite
2	SOCIETE CONGOLAISE DE LA FIBRE OPTIQUE	SOCOF	100	KINSHASA	Exploitation et commercialisation de la fibre optique
III. BRANCHE FINANCE ET BANQUE : 09 SOCIETES					
1	SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCES	SONAS SA	100	KINSHASA	Assurance et réassurance
2	CAISSE GENERALE D'EPARGNE DU CONGO	CADECO SA	100	KINSHASA	Epargne et crédit
3	SOCIETE NATIONALE DE LOTERIE	SONAL SA	60	KINSHASA	Jeux de hasard et de pari – loterie
4	SOCIETE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT	SOFIDE SA	56,73	KINSHASA	Activités financières, banque d'investissement

N°	DENOMINATION	SIGLE	%	SIEGE	ACTIVITES/PRODUCTION
5	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DES GRANDS LACS	BDGEL	35,92	GOMA	Activités financières
6	LA BANQUE COMMERCIALE DU CONGO	EQUITY BCDC	15,4	KINSHASA	Activités financières, banque commerciale
7	BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	BAD	7,04	ABIDJAN	Activités financières
8	AFRICA-RE	AFRICA-RE	0,31	NIGERIA	Assurances et réassurances
9	BANQUE MONDIALE	BIRD	0,21	WASHINGTON	Institution financière internationale Ministère de Finance
IV. BRANCHE SERVICES : 8 SOCIETES					
1	HOTEL KARAVIA	HOTEL KARAVIA	100	LUBUMBASHI	Hébergements et restauration
2	CONGO FLEUVE HOTEL	CFH	100	KINSHASA	Hébergements et restauration
3	GRANDS HOTELS AU CONGO	GHC	50	KINSHASA	Hébergements et restauration
4	DUBAI PORT WORLD RDC	DP WORLD RDC	34	KINSHASA	Activités portuaires
5	SOCIETE D'EXPLOITATION DU GUICHET UNIQUE DE COMMERCE EXTERIEUR	SEGUCE RDC	30	KINSHASA	Facilitations à la création des entreprises en RDC
6	COMPAGNIE IMMOBILIERE	CIM	25	KINSHASA	Achats, vente, location et exploitation des biens immobiliers
7	SOCIETE IMMOBILIERE DU CONGO	SIC	20	KINSHASA	Achats, ventes, location et exploit. des biens immobiliers
8	AGENCE MARITIME INTERNATIONALE DU CONGO	AMI-CONGO	0,75	KINSHASA	Collecte et transport du fret maritime

Source : Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2021_CSP/02/2023

Annexe 2 : Participations indirectes de l'Etat dans les entreprises publiques par Secteur et par branche

I. Secteur Primaire

N°	ENTREPRISE PUBLIQUE	PARTICIPATION INDIRECTE	%
1	Générale des carrières et des mines, GECAMINES SA	BOSS MINING " BM SAS "	49 %
2		SOCIETE D'EXPLOITATION SHAMITUMBA '« SHAMITUMBA SAS »	30%
3		CIMENTERIE DU KATANGA « CIMENKAT SA »	49,73%
4		COMPAGNIE MINIERE DU TONDO « CMT SAS »	30%
5		COMPAGNIE MINIERE DE KAMBOVE « COMIKA SAS »	30%
6		COMPAGNIE MINIERE DE LUISHA « COMILU SAS »	28%
7		COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE « COMMUS SAS »	28%
8		GRANDE CIMENTERIE DU KATANGA « GCK SAS »	37,5%
9		GROUPEMENT POUR LE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI « GTL SA »	30%
10		KAMOTO COPPER COMPNY KCC (KCC SA)	25%
11		KIPUSHI CORPORATION (KICO SAS)	32%
12		KISANFU MINING (KIMIN SAS)	30%
13		MINIERE DE KALUMBWE MYUNGA (MKM SAS)	19,8%
14		COMPAGNIE MINIERE DE KASOMBO (MIKAS SAS)	28%
15		RUASHI MINING (RM SAS)	25%
16		SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CASSITERITE AU KATANGA (SEKAKAT SAS)	30%
17		SINO-CONGOLAISE DES MINES (SICOMINES SA)	32%
18		SOCIETE IMMOBILIERE DU CONGO (SIMCO SAS)	99%
19		SHITURU MINING CORPORATION (SMCO SAS)	27,5%
20		SOCIETE MINIERE DE KOLWEZI (SMK SAS)	99 %
21		SOCIETE MINIERE DE DEZIWA (SOMIDEZ)	49%
22		SOCIETE GENERALE DE TELECOMMUNICATION (SOGETEL SAS)	98,93%
23		SOCIETE FINANCIERE DE DEVELOPPEMNT (SOFIDE SA)	1%
24		SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI (STL SAS)	24%
25		SOCIETE POUR L'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE KALUKUNDI (SWANMINES SA)	20%
26		TENKE FUNGURUME MINING (TFM SA)	5,73%
27		CONGO AIRWAYS SA	20 %
28		FREEMPORT COBALT OY	0,01%

N°	ENTREPRISE PUBLIQUE	PARTICIPATION INDIRECTE	%
29	Générale des carrières et des mines, GECAMINES SA	SOCIETE AURIFERE DU KIVU ET DU MANIEMA (SAKIMA SA)	35%
30		LUALABA MINING RESSOURCES (LMR SAS)	45%
31		KAMBOVE MINING SAS	15%
32		SINO-CONGOLAISE HYDROELECTRIQUE (SYCOHYDRO)	67%
33		CENTRALE THERMIQUE DE LUENA (CTL SA)	

1	Société de développement industriel et minier du Congo SODIMICO	KISENDA COPPER COMPAGNY (KICC SA)	23 %
2		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU KATANGA (SODIMIKA SA)	30 %
3		ENTREPRISE MINIERE DE MUSOSHI (EMM SA)	30 %
4		KASIMA SA	1 %

1	Société minière kilo-moto SOKIMO	MONGBWALU GOLD MINES (ex AGK)	13,78 %
2		KIBALI GOLD MINES	10 %
3		MINIERE DE ZANI KODO (MIZAKO)	20 %
4		WANGA MINING COMPANY (WMC)	35 %
5		NEW SOCIETE MOKU-BEVERENDI (SMB)	20 %
6		GIRO GOLDFIELDS	35 %

1	Société minière de Kisenge manganèse SCM-K-Mn SA	SIMCO SAS	1%
2		MDDK SA	20 %

1	Société Nationale des Hydrocarbures du Congo SONAHYDROC SA	KINREX SARL	12,75 %
2		LIREX SARL	15 %
3		XOIL SARL	50 %
4		SEP-CONGO	36,60 %
5		ENI RD CONGO	8 %
6		SURESTREAM RDC SARL	8 %
7		ENERGULF AFRICA LIMITED	10 %
8		SOCO E&P RDC	15 %
9		PERENCO	10 %
Total		54 Participations	

II. Secteur Secondaire

Société Nationale d'Electricité SNEL SA		%
1	Régie des Eaux REGIDESO SA	SOFIDE
2		TRANZAM
3		BBL
4		WESTCOR
5		S2GI
6		SOCIGAZ
7		ENERGO INVEST
8		X-OIL CONGO
9		CONGO AIRWAYS
		BDGEL
1		X-OIL CONGO
2		BARRAGE KATENDE
3	12 Participations	
Total		

III. Secteur Tertiaire

Société Nationale des Chemins de Fer SNCC SA		
1	SAKIMA SA	0,01 %
2	GHC SA	1 %
3	SOFIDE	1,5 %
4	SOGETEL SPRL	0,55%
5	IMMO KASAÏ SA	2,60 %
6	CENWARRAN (ACTIVITES EN VEILLEUSE)	10,31%
7	NOUVELLE EXFORKA (ACTIVITES EN VEILLEUSE)	15 %
Société Commerciale des Transports et Ports SCTP SA		
1	T.C.K. SRPL (Term .Cont. de Kin.)	36 %
2	AMICONGO	1,89 %
3	ACEC CONGO	14,6 %
4	ANAPHOR VENTURE	0,002%
5	BCDC SA	0,038 %
6	BREDERODE STRIP VVP.880	
7	BREDERODE	1,0165 %
8	Cie FINANCIERE NEUFEUR	
9	BNP PARIBAS « FORTIS & GLOBAL »	
10	SH EUR CC SHS CLASSIX « Fortis »	
11	BDF SEUZ STRIP VVPR	0,00009 6688 %
12	SUEZ ENVIRONNEMENT	0,00011 374 %
13	TEXAF NOMINATIF	0,05016 %7
14	ACEC CONGO SARL	
15	EZA ASBL	
16	EPARGNE DEXIA	

17		SOGEFI (SOFIDE)	
18		CONGO AIRWAYS	11,7 %
Lignes Maritimes Congolaises LMC SA			
1		AMICONGO	42 %
2		SOFIDE	0,5 %
3		TOUR HOTEL	0,5 %
4		TCK	1,5 %
Régie des Voies Aériennes RVA SA			
1		CONGO AIRWAYS	
Société Nationale d'Assurance SONAS SA			
1		AFRICA-RE	0,06
2		ZEP-RE	0,5
3		SOFIDE	
Société Commerciale des Postes et Télécommunication SCPT SA			
1		STANDARD TELECOM CONGO (STC)	
2		FTTH NETWORK RESSOURCES	
Total		35 Participations	

Annexe 3 : Liste des entreprises publiques faisant l'objet du présent rapport par branche et participation de l'Etat

N°	ENTREPRISE	SIGLE	PARTICIPATION En %
	BRANCHE MINES		
1	GENERALE DES CARRIERES ET MINES	GECAMINES SA	100
2	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	SODIMICO SA	100
3	SOCIETE MINIERE KILO-MOTO	SOKIMO SA	100
4	SOCIETE MINIERE DE KISENGE MANGANESE	SCMK-Mn SA	100
5	SOCIETE AURIFERE DU KIVU ET MANIEMA	SAKIMA SA	100
6	SOCIETE CONGOLAISE D'EXPLOITATION MINIERE	COMINIÈRE SA	90
7	LA MINIERE DE BAKWANGA	MIBA SA	80
	BRANCHE ENERGIE		
1	SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE	S.N.E.L SA	100
2	REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU	REGIDESO SA	100
	BRANCHE HYDROCARBURES		
1	SOCIETE NATIONALE DES HYDROCARBURES DU CONGO	SONAHYDROC SA	100
2	COBIL SA	COBIL SA	100
	BANCHE FINANCE ET BANQUE		
1	SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCES	SONAS SA	100
2	CAISSE GENERALE D'EPARGNE DU CONGO	CADECO SA	100
	BRANCHE TRANSPORT		
1	SOCIETE COMMERCIALE DES TRANSPORTS ET DES PORTS	SCTP SA	100
2	LES LIGNES MARITIMES CONGOLAISES	LMC SA	100
3	REGIE DES VOIES AERIENNES	RVA SA	100
4	LA CONGOLAISE DES VOIES MARITIMES	CVM SA	100
5	SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER DU CONGO	SNCC SA	100
6	CONGO AIRWAYS SA	CONGO AIRWAYS SA	62,73
	BRANCHE TELECOMMUNICATION		
1	SOCIETE COMMERCIALES DES POSTES ET TELECOM	SCPT SA	